Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/lagrandeloisocia0004alug

LA PENSÉE ET L'ŒUVRE SOCIALE DU CHRISTIANISME

- ÉTUDES ET DOCUMENTS -

A. LUGAN

« L'ENSEIGNEMENT SOCIAL DE JÉSUS »

La Grande Loi Sociale de la Justice

TOME IV

Justice envers Dieu
Justice envers les égaux

" Editions Spes "
17, rue Soufflot — PARIS (V·)

ALMA COLLEGE
261.2
LIBRARY
L968
Alma, California

23157

Nihil Obstat :

Albiæ, die 1a Octobris 1924.

V. Bizard, *Censor.*

IMPRIMATUR :

Albiæ, die 2a Octobris 1924.

L.-H. Segonzac, *Vic. Gén.*

INTRODUCTION

L'Évangile n'est-il pas opposé au Droit et à la Justice ?

Serait-il vrai que le Christ ait défendu à ses fidèles d'exiger de leurs semblables le respect de leurs droits, le paiement d'une dette quelconque ? De cette manière tout en proclamant la Justice et le Droit, le Christ n'en aurait-il pas ruiné le fondement pratique, et comme donné carte blanche à qui veut les fouler aux pieds ? Pour les maintenir effectivement, n'a-t-on pas dû introduire à nouveau dans sa morale, par contrebande et à la dérobée, des éléments qu'il en avait exclus ?

Questions angoissantes ! Si le Droit et la Justice ne trouvent pas dans l'Evangile une garantie suffisante, s'il ne permet pas de contraindre légalement les hommes de mauvaise volonté à en tenir compte, une conclusion s'impose : la doctrine de Jésus est celle des sacrifiés à tous les caprices, des immolés à toutes les ruses et à toutes les forces ; la doctrine des non-résistants, des éternels résignés au mal et aux méchants. Elle montre aux croyants la cime à atteindre même ici-bas, et elle brise le ressort qui facilite l'ascension. Elle dit à

l'homme où est sa grandeur, sa paix, son mieux-être individuel et social, mais le condamne au supplice de Tantale, ne lui permettant que d'ouvrir les yeux et de tendre la main. Est-il admissible que le chrétien ne puisse réclamer pour lui ou pour les autres ni Droit, ni Justice ; qu'il doive se condamner et les condamner à être des patients qui souffletés sur une joue n'ont qu'à montrer l'autre, de pauvres hères qu'on prive du manteau et à qui on défend de poursuivre le ravisseur ? Exiger le respect de sa personne et de ses biens, le respect des juges et de l'autorité, est-il contraire à l'esprit de l'Evangile ? En d'autres termes, le Droit individuel et social se trouvent-ils hors des perspectives du Christ ?

Beaucoup, avant toute réflexion, résolvent ces questions par l'affirmative. « La Charité parfaite, écrit Paul Janet, dévore le Droit, ce n'est point qu'il cesse d'exister, mais il n'est plus qu'en puissance. Tel est l'idéal de la Société chrétienne » (1). Si l'homme reçoit de l'homme un bien, ce n'est jamais comme acquittement de dette, mais comme témoignage d'amour. Cet amour manquant, il faut s'incliner devant la mauvaise volonté et ne pas alléguer un Droit. M. Bouglé a cette conception de l'Evangile quand il dit : « Ce qui a fait le plus défaut au Christianisme, c'est précisément la notion de droit, avec tout ce qu'elle comporte de combativité latente. Vainement pense-t-on suppléer à cette notion par les effusions de la charité. Cent boisseaux de charité ne font pas un brin de sentiment juridique. Et il n'est pas étonnant, de ce point de vue, que le Christianisme à lui seul, ait été impuissant à accomplir non seulement l'abolition de l'esclavage, mais toutes les œuvres d'émancipation progressive qui sont l'histoire

(1) P. Janet : *Histoire de la science politique*, p. 309.

de l'Occident. C'est peut-être qu'il lui manque ce franc amour de la vie qui engendre les révoltes fécondes » (2).

Tolstoï et le juriste Solm, de Leipzig, enseignent que le Droit individuel et social, est exclu par le Christ. Harnack nous expose en ces termes leur point de vue : « Dans son Droit ecclésiastique, *Solm prétend que le monde du spirituel (die Welt des Geistlichen) est en opposition radicale avec le Droit ; que l'Eglise a, au mépris de l'Evangile et de l'ordre social qui en découle, produit un Code législatif. Solm a poussé si loin sa critique que dans un aperçu sur le développement initial de l'Eglise, il estime que la Chrétienté a commis une faute le jour où elle s'est donnée des lois. Pourtant il n'a pas voulu s'attaquer au Droit établi. Tolstoï, lui, au nom de l'Evangile, répudie toute espèce de droit. Il enseigne que le principe premier de l'Evangile est qu'il ne faut pas exiger son droit opiniâtrement et que personne, pas même l'autorité, ne doit faire au mal une résistance extérieure. L'autorité et le Droit ont simplement à disparaître (1) ».*

Avant Tolstoï, Renan avait professé les mêmes idées dans sa Vie de Jésus. *Ce n'a pas été, à mon avis, le moindre des méfaits de son livre fameux que d'insinuer à ses trop nombreux lecteurs, que le fondateur du Christianisme avait été un ennemi de la civilisation et de l'ordre social. Non seulement il enleva à Jésus le diadème divin, mais après l'avoir couvert d'hypocrites louanges, il le désigna à ceux qui comprenaient, comme un agent permanent de trouble et de désordre, pour les Cités temporelles. Auguste Comte ne pensait pas autrement que Renan. Jules Sourry et Charles*

(2) Bouglé : *Le Solidarisme*, p. 328-329.

(1) Harnack : *Das Wesen des Christenthums*, 3te Vorlesung.

Maurras, pour cette même raison, ont poursuivi Jésus de leur mépris ou de leurs sarcasmes. (2)

Le professeur italien Giovanni Rosadi, dans son livre Il Processo di Gesu, *fait aussi du fondateur du Christianisme, un pieux anarchiste, et, comme Tolstoï, il relègue le droit hors des perspectives de l'Evangile : « Le rapport de l'un à l'autre, écrit-il, est celui d'une parfaite indifférence. Toute l'originalité de la rénovation de Jésus, à propos de l'Etat, consiste à rendre les uns indifférents à subir l'autorité civile et les autres indifférents à l'exercer... Le Droit et les Institutions ne peuvent avoir aucune valeur dans la doctrine de Jésus. Il n'enseigne pas à s'y soustraire, mais à les estimer conformément à leur valeur. Interrogé sur les exigences du fisc romain, il conseille de lui donner satisfaction. Est-il question de donner l'argent à César, qui le demande : qu'on le lui donne. Si toute la majesté d'un empereur est là-dedans, c'est bien piètre chose... Ayant nié tout autre pouvoir et n'admettant que le seul règne de Dieu, Jésus déclare tout homme libre citoyen de ce royaume dont il proclame la souveraineté. Malheur à qui ose toucher à elle ou l'obscurcir ! Sur cette unique souveraineté, repose la vision d'une société humaine étayée non par le Droit qui s'affirme avec la force, mais par la libre obéissance des hommes au bien, une société dont les éléments ne sont plus joints par de fausses institutions juridiques, mais par la réciprocité du devoir et de l'amour. Voilà en quel sens, je remarquai que la société voulue par Jésus, est comparable, bien plus qu'au régime socialiste, à une douce, aimable et sainte anarchie, si ce mot ne signifie que la négation de tout*

(2) On trouvera aux pages 118-137 du Tome I de mon *Enseignement social de Jésus*, 4e édit. refondue, des citations nombreuses, corroborant ces affirmations.

gouvernement et de toute institution. La victoire du Droit qui vient de Dieu, n'appartient ni à l'empressé, ni au rusé, ni au violent, mais à l'opprimé qui verra triompher son Droit. Cette attitude résignée, cette attente d'un triomphe tout à fait intime et moral, ne contredit pas la raison humaine d'une société qui se développe jusqu'à sa plus haute perfection » (1).

« *Des personnes, dit de son côté M. Loisy, qui font profession de montrer l'harmonie de l'Evangile avec la nécessité de la vie présente, l'équité sociale, l'ordre politique et le progrès, ont pu se scandaliser en trouvant dans mon livre que Jésus n'a manifesté qu'indifférence à l'égard de tous ces objets temporels. C'est un fait. Si j'avais découvert dans l'Evangile un programme de civilisation ou l'idéal de la démocratie chrétienne, je me serais empressé d'en avertir mes lecteurs. Comme cet idéal, dans la forme qu'il revêt maintenant, est de date récente, je n'avais été, pour ma part, aucunement surpris de ne le rencontrer point dans les textes* (2). »

Harnack, enfin, dans ses fameuses conférences sur L'Essence du Christianisme, *en a consacré une à la question qui nous occupe. Voici sa solution. Dieu établit et établira le Droit, mais le Disciple du Christ qui veut être sujet du royaume, doit renoncer à son droit et tout attendre de l'amour et de la douceur.* « *Jésus a la conviction intime que Dieu établit et établira le Droit. Nous avons constaté qu'il veut que ses disciples soient disposés à renoncer à leur droit. En formulant cette prescription, il n'a pas en vue tous les rapports de son temps, encore moins les rapports plus complexes d'une époque ultérieure, il ne vise qu'un rapport particulier de l'âme, le rapport de tout homme*

(1) Giovanni Rosadi : *Il Processo di Gesu*, chap. V.
(2) A. Loisy : *Autour d'un petit livre*, p. 146.

race. L'humanité de tous les temps et de toutes les latitudes, lui aurait vainement demandé d'être son inspirateur et son guide. Les codes et les institutions particulières vieillissent et meurent, étant l'expression passagère et l'incarnation temporaire de la justice éternelle où nous tendons, mais qu'aucune formule, aucune législation, aucun Corpus juris *n'incorporera jamais en l'épuisant, car sa réalité déborde les frontières d'un monde qui passe et finit.*

Les jugements sur l'Evangile, dans la question du Droit, sont dus encore à des confusions souvent inconscientes mais commandées par des conceptions étriquées et simplistes qui encerclent et violentent les esprits les plus ouverts et les plus souples. Jésus demandant la patience sous l'injure, on a conclu qu'il exigeait la résignation passive et l'insensibilité. Parce qu'il veut qu'on évite l'inquiétude des païens qui ne croient pas en la Providence et n'estiment aucun bien que le soleil terrestre n'éclaire pas, on a déduit qu'il sanctifiait la paresse et imposait la mendicité. Mais ni la patience n'est l'insensibilité, ni la soumission à la Providence n'est la paresse, ni le souci des biens éternels n'est la mendicité. Avec la révolte à main armée pour la conquête d'un bien économique ou politique, on a encore confondu la lutte pacifique du Droit. A le protéger on n'a voulu admettre qu'une force, celle des muscles, des armes ou de la ruse. On a oublié et l'énergie dynamique des cœurs qui imposent leur amour en étendant des charbons sur les têtes pour y fondre les haines, et l'énergie statique ou d'inertie des volontés qui dans l'ordre moral comme

mentir à sa mission. S'il n'est pas le défenseur du Droit partout où il est outragé en ce monde, qu'on ne soutienne plus qu'il est fait pour les hommes sains et forts. Il ne satisfait que des blessés ou des mendiants incapables de se protéger contre la force ; il ne console que des résignés.

dans l'ordre physique, brise efficacement les assauts, car elle ne s'épuise pas en se dispersant en d'inutiles résistances. L'homme qui se laisse tuer pour que vive une idée, est plus redoutable que l'homme qui tue parce qu'il a des poings et une épée. Les idées survivent aux massacres. Elles germent et se multiplient dans le sang des victimes.

Voilà la non-résistance à laquelle invite l'Evangile. Elle n'est ni lâcheté, ni apathie, mais tranquillité d'une âme maîtresse d'elle-même et de ses mouvements, pour ne jamais provoquer des représailles. A l'exemple du Maître, on ne néglige rien, par la parole et les actes, pour obtenir son Droit ; on use de tous les moyens laissés à notre disposition par la société pour les protéger, et puis l'on s'abandonne à la Providence qui a toujours le dernier mot. La résignation demandée aux chrétiens est la foi au triomphe final qui a raison des injustices : Hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra. *Elle interdit la colère, soulèvement des sens et mépris de l'esprit, les murmures contre Dieu qui ne nous a point chargés de vaincre le mal mais de le combattre, les violences qui fomentent les haines et ferment les cœurs. Elle n'interdit pas la défense légitime des Droits humains contre un égal ou contre César. Nous le verrons.*

Une dernière raison explique la confusion signalée sur la conception évangélique du Droit, comme règle des relations humaines. On ne veut pas voir que Jésus subordonne ce monde et ce qu'il a de plus précieux, à l'instauration de son Royaume. Une fois établi en nous, qu'importe le reste ? On vous soufflette sur la joue gauche, montrez la droite. On vous enlève un pan de votre manteau, abandonnez l'autre ; on vous ravit la vie du corps, mais si la vie de votre âme est en sûreté, laissez faire, laissez le méchant usurper

votre Droit. L'heure du châtiment sonnera. Pour vous, possédez votre âme au milieu de ces tribulations. Que Dieu y commande et y établisse sa paix. Voilà l'essentiel !

Situons-nous au centre des désirs du Maître et là tout s'éclaircira. Sa préoccupation première est de voir l'homme adapter sa volonté à celle du Père, même ici-bas. « Que celle-ci se fasse, dit-il, sur la terre et au ciel. » Cette soumission, cette docilité intérieure aux ordres du souverain constitue la Justice des cœurs, opposée à la Justice des gestes, « des sépulcres qui, au dehors, paraissent beaux, mais au dedans sont pleins d'ossements de morts et de pourriture (1). »

Comme d'une racine profonde, les autres justices dérivent. Ainsi le ruisseau dérive de la source, le rameau du tronc, les volontés de détail de la volonté d'ensemble. « Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice, le reste vous sera donné en plus (2) .» Ce royaume avec la justice qu'il implique trouvé, vous n'aurez aucune peine à découvrir les autres justices. Elles vous seront faites et vous les ferez. Vous les aurez à votre disposition, comme un potentiel d'énergie qui s'actualisera au moment où vous le voudrez.

Le royaume de Dieu n'a-t-il pas les promesses de la vie présente (adveniat regnum tuum in terra) *et de la vie future* (sicut in cœlo) ? *A ceux qui quittent tout pour le suivre, Jésus promet avec l'héritage de la vie éternelle, le centuple même ici-bas* (3).

L'universelle royauté de Dieu sur l'homme se concrétise en trois suzerainetés qui constituent comme un triple Droit sur lui : le Droit du Père, le Droit des

(1) MAT. XXIII, 27.
(2) MAT. VI, 33.
(3) XIX, 29.

frères, le Droit des chefs des deux Cités ayant reçu avec Pilate « le pouvoir d'en Haut », et pour gouverner son âme et pour gouverner son corps. En vivant cette triple justice, il fera la volonté du Maître sur la terre. Ses effets au dehors seront lents à se produire : tant d'obstacles s'opposent à son règne ! Il acceptera le milieu social où la justice intérieure doit s'épanouir, avec le mélange des bons et des méchants, comme un mal moindre que la violence matérielle qui arrachant l'ivraie risque d'arracher le froment. La violence matérielle elle-même d'ailleurs est parfois permise.

Nous essaierons, au cours d'un travail que nous croyons tenté pour la première fois, de dégager ces idées du fond évangélique. Un épilogue indiquera que la Loi de Justice est conditionnée par la Loi d'Amour. La parole de Jésus est formelle : « Aux deux Commandements d'Amour de Dieu et du prochain sont suspendus la Loi et les Prophètes. »

PREMIÈRE PARTIE

Les Droits de Dieu et la Justice divine

SOMMAIRE

I. *Droits de Dieu :* Dans l'Enseignement de Jésus, Dieu apparaît comme un Maître liant les volontés des hommes directement par lui-même — indirectement par Celui qu'il a envoyé et investi de son autorité, dont le vouloir s'identifie avec le sien.

II. *Justice de Dieu :* comment les volontés humaines sont-elles liées par des dettes dans leur rapport avec Dieu ? — Il faut l'adorer, le prier, ne pas le tenter, se confier en sa Providence, il faut écouter Jésus. Celui-ci : 1° Perfectionne et éclaire les volontés du Père par rapport à Dieu et par rapport au prochain ; 2° Il indique les sanctions des injustices humaines.

III. *Qu'est-ce donc qu'un « Juste » ?* Celui qui comme le Père Juste rend à chacun ce qui lui est dû. Le type du Juste est Jésus-Christ et les justes dont parle l'Evangile sont sur ce modèle.

La « Justice du Royaume » renferme toute justice et céleste et terrestre.

IV. Joseph ou le *Juste* selon l'Evangile. Comment il est juste dans son rôle de fiancé, d'époux et de Père.

1. Les Droits de Dieu

Jésus est beau à contempler enveloppé du silence des nuits scintillantes, agenouillé sur le sommet des collines. Si la présence de Dieu le pénètre davantage en ces heures solitaires et recueillies, elle ne l'abandonne jamais. Il la porte partout vivante et rayonnante. Son idée du Principe des êtres n'a rien de la froide et immobile abstraction du philosophe. Derrière le rideau des créatures il l'aperçoit toujours actif. Il parle de Lui, comme de la Source d'où s'écoulent jamais épuisés la Vie, la Pensée et l'Amour. Il le voit occupé du lis des champs, du passereau et des cheveux de nos têtes ; il insiste sur le souci que l'homme lui inspire. Rien dans son univers ne l'intéresse comme cette créature. L'univers même vaut par son rapport avec celui qui unit en son raccourci les antithèses de l'œuvre gigantesque : l'esprit et la matière.

Jésus ne s'inquiète jamais de prouver Dieu. Venu après les voyants d'Israël, il plonge un regard plus pénétrant et plus enveloppant dans ses secrets, avec la liberté du Fils qui approche d'un Père et avec la tendresse éveillée du Frère qui veut communiquer à des frères les privilèges de son intimité. Il la leur révèle comme la Providence de la famille. Je l'ai montré ailleurs (1).

(1) Cf. tome I, Livre I, Chapitre I.

Ce Père et ce Prévoyant est encore à ses yeux un Maître qui commande aux volontés de l'homme. Des parleurs et des gesticulateurs s'imaginaient que pour entrer au royaume qu'il annonçait, il suffisait d'avoir sur les lèvres l'admiration pour le prophète de Nazareth, sans le désir d'exécuter les œuvres que le Seigneur de tous commandait. « Qui, leur déclara Jésus, me dit Seigneur, Seigneur, n'entrera pas au ciel, mais qui fait le vouloir de mon Père céleste » (1).

Ne béatifiez pas les entrailles qui me portèrent et les mamelles qui m'allaitèrent. Un contact matériel ne constitue pas la félicité d'une créature humaine. Elle est dans l'union de la volonté à la volonté divine, dans l'adhésion intime au bien suprême, apanage de la nature spirituelle. « Dites donc heureux ceux qui écoutent la parole de Dieu et l'observent (2). »

Quels sont les proches de Jésus, ceux ayant son visage, qui est sa sœur, et qui est son frère... ?

« Etendant sa main vers ses disciples il dit : Voici ma mère, voici mes frères. Qui accomplit la volonté de mon Père qui est aux cieux, est et mon frère, et ma sœur, et ma mère » (1). Et quelle est cette volonté ? « Pour entrer dans la vie, garde les commandements. Tu les connais : ne pas tuer, ne pas commettre d'adultère, ne pas

(1) MATH., VII, 21.
(2) MATH. XII, 49-50.

voler, ne pas rendre faux témoignage ; honorer ton père et ta mère, aimer ton prochain comme toi-même » (2).

Entre les ordres qui lient les volontés, certains sont plus importants et plus grave est leur transgression. Aux pharisiens qui voulaient avoir son avis sur leur dignité comparée, Jésus répondait qu'aucun commandement n'est au-dessus de celui qui oblige à aimer Dieu et le prochain car il gouverne la Loi et les Prophètes (2). Mais il y aura une exigence nouvelle. Ayant droit à l'adoration, les holocaustes et les inclinations de front ne suffiront plus à Dieu. « Voici l'heure, nous y sommes, où les vrais adorateurs adorent le Père en esprit et en vérité. Le Père attend de tels adorateurs (3). » Il n'impose aucune volonté sans donner les moyens de l'accomplir. Chef de maison qui part en voyage, il appelle ses serviteurs et leur confie ses biens. A l'un il donne cinq talents, à l'autre deux, à l'autre un « à chacun selon sa puissance d'action » et aussitôt après il s'en va (4). Le Créateur laisse ainsi sa créature avec sa liberté et les dons ou talents naturels et surnaturels qui lui serviront à bâtir la cité humaine et divine.

Tourner ses ordres n'est pas possible. Il connaît ruses et échappatoires. On trompe les hom-

(1) Math. XXII, 34-45.
(2) Math. XIX, 18-19.
(3) Jean IV, 2-3.
(4) Luc XXV, 14-15.

mes dont les yeux s'arrêtent au dehors. Lui voit dans l'intime (1).

Il plonge au fond des actions les plus secrètes. Il atteint la racine de la faute. Les hommes ne châtient que les corps, aussi : « Ne les craignez pas ! Ils le tuent, ils ne peuvent tuer l'âme. Craignez bien plus qui peut perdre l'un et l'autre dans la gehenne (2). » Ces punitions ne seront pas un caprice. Juge intègre, de mesquines passions ne le troublent pas. Il n'a pas à être excité au devoir comme le magistrat qu'une pauvre veuve poursuivait de ses instances et qui dut l'écouter pour se débarrasser d'elle. « Dieu ne ferait pas justice à ses élus qui crient à lui nuit et jour et il tarderait à leur égard, » (3) à l'exemple de ce juge ? N'en croyez rien. Il vengera et les oublis envers lui et ceux envers ses frères.

Il sera justicier, récompensant la patience des victimes punissant la méchanceté des bourreaux. Les dédains que le riche repu, témoignait à Lazare seront vengés, comme les sarcasmes, les violences, les tortures infligés à d'autres, si les coupables ne se décident à la pénitence. Sans elle, le châtiment sera exemplaire (4). A chacun suivant ses œuvres, suivant les talents reçus. N'en aurait-il qu'un, il doit le faire valoir, sinon il

(1) Math. VI, 1-4.
(2) Math. X, 28.
(3) Luc XVIII, 7.
(4) Luc XIII, 1-2.

entendra le juge dire. « Ce serviteur inutile, jetez-le dehors, dans les ténèbres où seront des pleurs et des grincements de dents (1). » Il faudra s'expliquer sur les moindres fautes, même « d'une parole sans objet », au jour du jugement on rendra compte (2).

Voilà comment le Dieu qui occupe la pensée de Jésus, exerce son droit et lie les volontés. Iahvé ne les liait pas autrement. Mais la théodicée évangélique est une vue plus pénétrante des rapports entre le Créateur et sa créature raisonnable, que celle des Prophètes et des Législateurs d'Israël. Quelque chose est changé. Le vouloir du Père va s'imposer aux enfants à travers le vouloir du Fils. Verbe fait chair de ce Père, il a mission d'établir une royauté nouvelle, une royauté de l'esprit, gouvernant les âmes et par elles les corps. A 12 ans, « il est déjà tout aux affaires du Père céleste. » A Nicodème, ce peureux venu l'interroger la nuit, il dira ces paroles où les desseins de Dieu sur Lui et sur nous, sont expliqués : « Il a aimé le monde jusqu'à donner son Fils, celui qu'il engendre seul, afin que qui croit en ce Fils, ne périsse pas, mais ait la vie éternelle. Car Dieu ne l'a pas envoyé dans le monde pour qu'il juge le monde, mais pour que par Lui le monde soit sauvé ». Il faut le confesser son ambassadeur et délégué, sinon lui

(1) Matth. XXV, 30.
(2) Matth. XII, 36.

nous désavouera et nous serons exclus de sa famille. « Quiconque me reconnaîtra devant les hommes je le reconnaîtrai, moi, devant mon Père du ciel. (1) » Pourquoi est-il ici-bas, y enseigne-t-il, fait-il des miracles et des disciples ? Pour obéir : « Je suis descendu du ciel, non pour accomplir ma volonté mais celle de qui me délègue (2) ». Il vit par son Père et les hommes vivront par lui. « J'ai la vie, aussi qui me mange celui-là a la vie par moi » (3). Quand il juge, décisive est sa sentence. Car son jugement est celui de son Père (4). La gloire qu'il s'attribue, a pour garant celui que les Juifs ignorent, en l'adorant (5).

La doctrine qu'il propose n'est pas sienne, mais celle de celui qu'il représente (6). Elle lie les volontés au même titre que les préceptes de Javeh qui constituent la loi naturelle. La vie qui ne s'achève pas est la connaissance pratique de Dieu et de son Verbe Incarné : « Voici quelle est la vie éternelle : te connaître toi le Dieu véritable et Jésus le Christ que tu as fait venir » (7). En Dieu est la vie des branches et du tronc. La branche qui n'est pas insérée sur le tronc qu'est le Christ est privée de

(1) Luc XII, 8.
(2) Jean VI, 38.
(3) Jean VII, 57.
(4) Jean VII, 14.
(5) Jean XIII, 54.
(6) Jean VII, I.
(7) Jean XVII, 3-5.

la sève qui la nourrirait dans le temps et dans l'éternité. Le jardinier responsable la coupera et la jettera au feu. « Tout sarment qui ne fructifiera pas en moi, dit Jésus, le Vigneron mon Père, le retranchera » (1). Le Père n'a rien qu'il n'ait communiqué au Fils. « Tout ce qu'il a, affirme-t-il, m'appartient » (2). Par lui, il faut faire passer sa prière si on veut qu'elle soit exaucée. Intime est leur union : « Mon Père et moi sommes un » (3). L'on ne peut se flatter d'aimer l'un en haïssant l'autre. « Celui qui hait Jésus, comme les Juifs, qui croyaient ainsi honorer Dieu, hait son Père » (4).

Cette identification et concordance parfaite de volontés, impliquent l'obligation d'obéir à l'Envoyé dont les œuvres manifestent le Père (5) comme on obéit à celui qui l'envoie. « Qui croit en ce porte-parole n'est point condamné ; mais qui n'y croit pas est déjà condamné, car il a refusé de croire au nom du Fils, seul engendré par Dieu » (6). « Au même titre que le Père, le Fils sera juge des hommes, il le sera par sa Doctrine qu'ils devaient accepter et pratiquer, car ce n'est pas de lui-même qu'il parla » (7).

(1) JEAN XV, 2.
(2) JEAN XVI, 15.
(3) JEAN X, 30.
(4) JEAN XV, 23.
(5) JEAN X, 38.
(6) JEAN III, 18.
(7) JEAN XII, 48.

Au dernier jour, il siègera sur un trône pour faire le départ entre ceux qui l'écoutant, écoutèrent le Père, et ceux qui, méprisant sa doctrine, méprisèrent son Père.

Il pouvait donc en toute autorité, avant de quitter ce monde, dire aux hommes qu'il y laissait chargés d'y poursuivre sa mission : « Comme ce Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie (1). »

II. La Justice de Dieu

Tels sont les droits que par lui-même ou par son Fils, Dieu revendique. Ils constituent des dettes dont le paiement établit les volontés dans la justice. Adorer Dieu et ne servir que Lui, le prier, ne pas le tenter, se confier en sa Providence, c'est régler autant de créances. La justice de la loi mosaïque n'allait guère plus loin.

Celle que nous avons à vivre, déborde ces limites. Il faut écouter « le Fils que le Père a envoyé dans le monde pour que le monde soit sauvé par lui (2) ». Ce fils explique, détaille et éclaire les volontés de son Père. L'homme doit adorer Dieu du fond du cœur et non plus seulement par des inclinations de tête (3). Se soumettre en de simples rites où l'on immole taureaux et brebis mais

(1) Jean XX, 22.
(2) Jean III, 18.
(3) Jean IV, 23-24.

non son cœur, est une justice cultuelle. Elle ne suffit plus : « Je vous le dis en vérité ; si votre justice n'abonde pas plus que celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux » (1). Malheur donc à ceux qui accomplissent les accidents de la loi et négligent sa substance, « la Justice, l'amour de Dieu, la miséricorde, la foi (2) ».

La valeur d'un acte ne se mesure pas à son éclat, mais à l'intention qui le dirige. Droite et humble, elle confère un autre prix que si la vanité l'inspire. En donnant pour le culte une obole, la veuve a plus de mérite et « elle donne plus que tous ceux qui ont mis dans le tronc du temple ». Les autres ont jeté leur pièce d'or, un superflu, afin d'être remarquées, « elle se dépouille de son indigence » indifférente aux regards (3).

Les obligations à l'égard de Dieu sont des dettes privilégiées. Il faut lui obéir, avant d'obéir à ses parents. Jésus est à son Père, avant d'être aux siens (4). Le temple est le lieu de l'adoration. En le transformant en boutique on le profane. Pour le remettre dans son ordre Jésus en chassera les marchands (5).

Dieu veut que nous écoutions son Christ. Notre

(1) Math. V. 20.
(2) Math. CXXIII, 2-3.
(3) Math. XII, L. 3.
(4) Luc, II.
(5) Luc II, 14.

refus n'empêchera pas son droit et nous serons condamnés (1). Cependant si nous nous repentons du refus et donnons des gages de bonne volonté, la condamnation sera levée. Celui qui dit humblement avec le publicain : « Mon Dieu, prenez-moi en pitié, car je suis pécheur », est pardonné, tandis que l'orgueilleux qui se vante avec le pharisien de ses œuvres et toise Dieu de sa fausse justice est châtié (2).

Les volontés du Père, révélées par Jésus, concernent aussi les rapports de l'homme avec ses frères, égaux ou supérieurs. Il ne vit la justice complète que s'il les aime, car « le deuxième commandement est semblable au premier. » Il doit les traiter comme il voudrait être traité. Ce principe implique l'obligation de respecter les droits d'autrui, comme nous voulons qu'on respecte les nôtres. Ces droits diffèrent parce que les situations de ceux qui en jouissent diffèrent. Dieu a son Droit, et César a le sien, chacun en un domaine propre, qui n'exclut pas une certaine dépendance des droits dérivés. Le Riche a un Droit et le Pauvre dont les chiens lèchent les plaies, au seuil du palais, a le sien. Moïse et les prêtres gardiens du culte, ont leur Droit et il faut le reconnaître ; mais s'ils deviennent entrave à la vie spirituelle et même matérielle, droits supérieurs, on doit pas-

(1) Jean IV, 3.
(2) Luc XVIII, 9-14.

ser outre car « le Sabbat est pour l'homme et non l'homme pour le Sabbat. »

Il ne suffit pas à Jésus de signaler ces fautes contre l'ordre et l'équilibre, il spécifie leurs sanctions. On répondra d'une parole sans portée, un verre d'eau donné en son nom pour étancher la soif, sera récompensé. L'ancienne loi punissait celui qui dérobait la vie à son prochain, la nouvelle châtie qui le prive de l'amour auquel il a droit et de sa réputation. « Vous avez appris qu'il fut dit aux anciens : tu ne tueras pas... moi, je vous déclare que celui qui se met en colère contre son frère, sera mis en jugement... et que celui qui l'appellera fou sera pour la gehenne du feu (1). » Le Maître des hommes laisse en ce monde la méchanceté prospérer, les mauvais poissons se trouvent dans le filet avec les bons, l'ivraie pousse à côté de l'épi de blé. Mais « comme on recueille l'ivraie et on le brûle au feu, ainsi en sera-t-il lors de la consommation de ce temps. Le fils de l'homme enverra ses messagers et ils ramasseront tous les scandales de son royaume et ceux qui font l'injustice et ils les jetteront dans le foyer du feu. Il y aura des lamentations et un grincement de dents (2). »

Les volontés du Père et du Fils commandent l'amour. Sur la pratique de cet amour portera

(1) MATH. V, 2422.
(2) MATH. XIII, 40-43.

principalement l'examen et la sentence du magistrat délégué par Dieu aux grandes assises : « Allez loin de moi, les maudits, dans le feu éternel et préparé au diable et pour ses anges : car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif et vous ne m'avez pas fait boire ; j'étais étranger et vous ne m'avez pas accueilli, nu et vous ne m'avez pas couvert, malade et en prison et vous ne m'avez pas visité (1) ». L'ignorance des ordres, l'impossibilité de les exécuter, excuseront de leur observation. Mais ceux qui ayant eu connaissance et facilités, les auront transgressés, seront plus injustes et dignes d'un châtiment plus sévère. Si les miracles faits en Judée par Jésus pour prouver sa mission, eussent été faits à Sodome et à Gomorrhe, ces villes se seraient converties. « Il y aura donc plus d'indulgence au jour du jugement pour elles que pour les Juifs (2) » qui repoussent Jésus et les siens. Les païens de Ninive crurent en Jonas ; la reine idolâtre du Midi alla entendre Salomon. Et cependant ni Jonas, ni Salomon, n'avaient autant de titres à être écoutés que Jésus, fils de David. Ceux qui le méconnaissent, méritent donc un plus rigoureux châtiment. Les Ninivites et la Reine du Midi s'élèveront au jugement contre cette race et la condamneront (3).

(1) Math. XXV, 41-43.
(2) Math. XI, 22.
(3) Luc XI, 31-32.

Les apparences nous trompent. Le cœur, ce sanctuaire où s'élabore le prix de l'homme, échappe aux regards et aux appréciations. Il a tant de replis et de labyrinthes ! Que d'injustices contiennent nos verdicts ou les arrêts de nos tribunaux. Celui qui voit dans le secret n'est pas exposé à nos erreurs. L'intérêt ou les passions ne faussent pas ses balances. Le clinquant du paraître sans être, ne le trompe pas. Les Juifs s'imaginent qu'appartenir à la race élue, avoir Abraham et Jacob pour Père, suffit à leur assurer la bienveillance du Juge. Quelle illusion ! Sans les œuvres de Jacob et d'Abraham, on ne les reconnaîtra pas aptes au Royaume éternel (1). Ceux qui s'estiment et qu'on estime les privilégiés de Dieu ici-bas, mais qui ne le sont pas en leurs actes et en leurs cœurs, seront les derniers au compte final. Ces païens méprisés par eux, mais qui, fidèles à l'esprit d'Abraham font la volonté du Père, en écoutant son Fils et ses envoyés, les laisseront derrière, car « il y a des derniers qui seront les premiers et des premiers qui seront les derniers (2). » Le sacrifice, le dévouement paraissent bien mal payés. La justice divine rétablira l'équilibre. Souffrances, privations, dévouement recevront leur récompense du suprême justicier parfois même en ce monde, sous la forme qu'il lui

(1) Jean VIII, 40.
(2) Luc XIII, 30.

plaira : « Je vous déclare que nul n'a laissé sa maison, ses parents, ses frères, sa femme, ses enfants, à cause du royaume de Dieu, qui ne reçoive beaucoup plus en ce temps, et dans le siècle à venir il possèdera la vie éternelle (1). » Non, que nous devions faire le bien en vue d'une utilité temporelle. Si elle nous échoit, profitons-en, si elle nous manque, n'oublions pas que justice nous sera rendue et d'autant plus abondante. « Quand tu reçois à dîner ou à souper, n'invite ni tes amis, ni tes frères, ni tes parents, ni tes riches voisins, de peur qu'eux aussi ne t'invitent et qu'on te rende la pareille. Quand tu donnes un festin, appelle les pauvres, les infirmes, les boiteux, les aveugles. Et tu seras heureux, car ils n'ont pas de quoi te rendre la pareille. On te la rendra à la résurrection des justes (2) »

Au même tribunal où les justes recevront leur récompense, l'injustice trouvera sa sanction définitive. Le Roi « ne se fiera pas aux apparences trompeuses, il ne prêtera pas l'oreille aux calomnies, mais les pauvres obtiendront de lui justice, et il fera droit aux humbles. Il frappera la terre de sa parole comme d'une verge, et il exterminera les méchants du souffle de sa bouche » (3).

(1) Luc XVIII, 29-30.
(2) Luc XIV, 13-14.
(3) Cf. Isaïe. C. XI.

III. Qu'est-ce qu'un Juste ?

On voit maintenant ce que Jésus entend par un Juste. A l'exemple du Père juste, il rend à chacun, sans acception de personnes, ce qui lui revient selon son mérite, sa valeur et « son action ». Ainsi, il monte vers ce degré de perfection que ce Maître a osé proposer. « Soyez parfaits comme votre Père du Ciel est parfait » (1). La perfection suppose la justice. Qui découvre un parfait, découvre un juste.

Celui-là seul fut l'un et l'autre, qui sans provoquer le sourire, dit un jour : « qui de vous m'accusera de péché ? » (2). Nul ne se leva pour soutenir l'accusation. Qui eut scruté sa vie, ses actes, ses pensées, aurait avoué, comme le fit Pilate devant le peuple, « qu'on ne trouvait en lui aucun sujet de condamnation (3) ». Tandis qu'il siégeait sur le tribunal, « sa femme envoya dire : qu'il n'y ait rien entre toi et ce juste, car aujourd'hui, j'ai beaucoup souffert en rêve à cause de lui » (4). Avant de le livrer à ceux qui ne pouvaient que lui reprocher d'avoir combattu leur hypocrisie et leur

(1) Math. V, 48.
(2) Jean VIII, 46.
(3) Jean XIX, 6.
(4) Math. XXVII, 19.

malice, ce juge bien intentionné mais lâche, rendit à son innocence un suprême hommage : « Prenant de l'eau, il se lava les mains devant toute la multitude, en disant : je suis innocent du sang de ce juste. C'est votre affaire » (1). Après sa mort, les passions apaisées, ceux qui le gardèrent, durent confesser que « vraiment cet homme-là était un juste » (2).

Dieu n'eut jamais créature humaine plus docile. Il est en ce monde pour faire son vouloir. Son enseignement a un seul objet : l'établissement de sa justice. Il souffre de voir qu'elle a si peu de place dans le cœur des Juifs qui préfèrent de vaines observances. Quelles adorations, quelles prières, s'échappent de son cœur et de ses lèvres ! Gestes, paroles, pensées, s'harmonisent avec cette volonté souveraine. « Il est dans le Père et le Père est en lui » (3).

Cette volonté exige qu'on aime tous les enfants de la famille. Jésus met sur un pied d'égalité la loi de l'amour fraternel et la loi de l'amour de son Père. Qui n'aime pas au détriment de son négoce et de son intérêt comme le Samaritain, n'est pas son disciple. La dilection mutuelle est le signe où on reconnaît les siens. Et il donne l'exemple. Y a-t-il misère sur laquelle on ne le voit penché ? Il va

(1) Matth. XXVII, 24.
(2) Luc XXIII, 47.
(3) Jean XIV, 11.

dans les cabanes des pêcheurs, visiter et chercher les pauvres ; il les exalte et leur donne des places de choix. Son cœur se trouble en face des foules qui ont faim et il multiplie le pain qui les rassasie ; il caresse les petits et veut qu'on les laisse s'attacher à sa robe ; rencontrant la Mort qui persécute une mère et de chères âmes, il pleure et la force à rendre à la veuve de Naïm son enfant, à Marthe, à Marie, et à lui-même, leur bien-aimé Lazare. Secourable aux misères de l'âme, on l'appelle l'ami des pécheurs ; il converse familièrement sur les margelles des puits, avec des Samaritaines connues pour leur mauvaise vie ; il se fait l'avocat de la femme adultère au scandale des Pharisiens ; il s'invite chez les Publicains, ces employés des gabelles romaines au triste renom et il en fait des disciples ; à Madeleine, la pécheresse publique, il permet de lui témoigner devant Simon qui n'en croit pas ses yeux, des marques d'un amour plein de larmes.

Enfin par dévouement pour ses frères, il approche de sa lèvre tremblante, la coupe de souffrances et de trahisons que l'Ange de l'épreuve lui présente.

Parce qu'il l'aime, il prononce la parole résignée : « Père que ta volonté se fasse, non la mienne. » Cette volonté, il la révère en s'inclinant même devant les autorités humaines qui la représentent. Il se soumet à ses supérieurs ecclésias-

tiques et temporels. Enfant, il observe la loi de Moïse, ses purifications, ses Sabbats, ses fêtes ; il renvoie au prêtre, les lépreux qu'il guérit ; il révère la chaire du Grand Législateur et en public déclare que les Scribes et les Pharisiens qui l'occupent, n'usurpent pas. Il faut faire comme ils disent. Il ne se révolte pas quand les Prêtres de sa nation, le traînent devant les tribunaux et le font condamner. Car il obéit aussi au pouvoir civil. Les foules, dont il a gagné le cœur, toujours travaillées par le désir de secouer le joug des Romains, veulent le proclamer le roi. Lui aussi pourrait leur dire : « Je ne reconnais de roi que César ». Il ne prend pas parti pour les révoltés Galiléens ses compatriotes (1). Il paie le tribut exigé et demande qu'on fasse la part de César. Il proclame l'autorité de Pilate et la rattache à celle de Dieu.

« Il accomplit ainsi toute justice » individuelle et sociale, inclinant sa volonté devant son Père comme il s'incline sous la main de Jean. Celui-ci, refusant de faire couler sur sa tête l'eau, disait : « C'est moi qui ai besoin d'être baptisé par toi, et tu viens vers moi ». Jésus répond : « Laisse pour l'instant, ainsi nous convient-il d'accomplir toute justice » (2). Parole profonde et riche de sens. Cet abaissement solidarise Jésus avec les

(1) Luc XIII, 1-2.

(2) Math. III, 15.

péchés des hommes dont le baptême symbolisait la purification. La justice accomplie est donc l'aveu des déchéances de la race que l'amour et les volontaires humiliations du Frère aîné réhabilitent. « L'œuvre de la vie du Christ, dit un exégète, n'est-elle pas de chercher ceux qui sont perdus, d'arracher le pécheur à sa misère, d'unir son sort à celui de l'humanité ? Aussi le Seigneur affirme-t-il dès le début, cette solidarité, qu'il choisit et qu'il accepte : s'il n'a pas de transgression personnelle à reconnaître, c'est de la souillure du monde qu'il se charge à l'heure de son baptême, et puisque le rite institué par Jean ne dévoilait le péché que pour le détruire, le Christ prend sur lui ce fardeau d'ignominie, afin d'en affranchir les hommes qu'il veut sauver. Il y a corrélation étroite entre l'acte initial du ministère de Jésus et sa mort expiatoire : le baptême est la première scène du drame sanglant d'humiliation et de souffrance, qui doit se consommer au Golgotha » (1).

(1) Bovon, *Théologie du Nouveau Testament*, p. 247. Cette ablution et la part que Jésus y prend, pose un problème. Quelle fut sa pensée et son attitude à l'égard du mosaïsme et de sa justice légale. En la ramenant à l'intérieur du cœur n'a-t-il pas voulu sa conservation intégrale ? Certaines paroles semblent autoriser cette interprétation. « Le ciel et la terre passeront plutôt qu'un seul trait de la loi » (Math. V, 18). Condamnant la conduite des prêtres, il ordonne d'obéir à leurs ordres (Math. XXII, 2-3). Ses enseignements supposent que ses disciples rempliront exactement leurs devoirs d'Israélites (Math. V, 23-24). Il paie l'impôt, va au

Ceux que les écrivains sacrés appellent « justes », réfléchissent l'image de la justice éternelle incarnée et exposée à nos imitations. « Elisabeth et son mari Zacharie étaient justes devant Dieu »

temple et s'associe aux fêtes. « D'autre part, de nombreuses déclarations attestent que le Seigneur, loin de considérer le mosaïsme comme éternel, l'a aboli dans sa morale et dans son culte. Il l'a attaqué dans son culte en annonçant la ruine du sanctuaire (Marc XIII, 2), ce qui entraînait la ruine du cérémonial tout entier ; bien plus, Jésus a légitimé d'avance ce changement, en se déclarant supérieur au temple (Math. XII, 6) qu'il doit renverser lui, le Messie, pour mettre à la place un édifice nouveau...

Ces contradictions seront peut-être levées, si l'on n'oublie pas que l'alliance nouvelle ne devait s'établir que par la mort de Jésus (Math. XXVI, 28). Jusque-là l'autre subsiste légitime avec ses rites, son cérémonial, ses prescriptions. L'on doit donc s'y soumettre non par simple tolérance mais par obligation (Math. XXIII, 3-23). Quant au fameux texte affirmant que « le ciel et la terre passeront plutôt qu'un seul iota de la loi » (Math. V, 28), ne peut-il signifier que la loi de crainte et ses cérémonies ne seront inutiles, que le jour où la loi d'amour annoncée par le Christ, avec ses exigences sera acceptée de tous les cœurs ? En attendant, le rite, la formule subsisteront comme une nécessaire préparation à la justice complète. Alors, l'homme sera dispensé des observations mosaïques. « Jésus, le Christ, n'avait pas tant à donner de préceptes communs que des règles spéciales de spiritualité élevée qui, chez les Juifs au cerveau et au cœur dur, ne s'épanouissaient guère, pas même chez ces esséniens, la plupart du temps étroits et pédants... Retenons ce principe et qu'il nous fasse comprendre que l'enseignement ethico-juridique du Christ, n'est qu'un complément et une élévation de la vie ethico-juridique fixée par la loi et par les meilleures traditions israélites. » (Benigni. *Storia Sociale della Chiesa*, p. 21.)

dit saint Luc (1), et il explique ce qualificatif. « Ils s'avançaient dans tous les commandements « et préceptes du Seigneur, irréprochables » (2). Zacharie annonce que « le Sauveur suscité visitera son peuple et par lui délivré des ennemis, il servira Dieu, sans crainte, dans la sainteté et la justice, en sa présence, toute la vie (3). »

Quand l'enfant du miracle fut porté à Jérusalem et présenté au Seigneur, il y avait au temple un vieillard nommé Siméon, que l'Evangile appelle « homme juste et craignant Dieu ». Sa vie était irrépréhensible et il vivait dans l'attente de la consolation d'Israël. Jean-Baptiste aussi était un juste et un saint (4). Les méchants et les débauchés comme Hérode « le craignaient ». Sa conduite et ses paroles les condamnaient (5).

Ainsi les Justes du livre sacré, sont les hommes à qui ni Dieu, ni leurs frères n'ont rien à reprocher (6).

Jésus n'est point pour eux en ce monde. Les gens bien portants n'ont pas besoin de médecin, mais les malades (7). « Aussi y aura-t-il plus de joie au ciel pour un seul pécheur repenti que pour

(1) Luc I, 5.
(2) Luc I, 6.
(3) Luc I, 74-75.
(4) Luc II, 24.
(5) Math. XIV, 2.
(6) Luc I.
(7) Math. IX, 13.

quatre-vingt-dix-neuf justes » qui n'ont pas eu à se repentir (1). Ceux de l'ancienne alliance désirèrent voir Jésus (Math. XIII, 17). Les uns et les autres, au jour de la grande Révélation, brilleront comme le soleil (Math. XIII, 45). On les séparera des méchants, des incorrigibles (Math. XIII, 49) et ils iront à la vie éternelle (Math. XXV, 46).

« La justice » du royaume embrasse toute justice, celle qui se fait au ciel et celle qui se fait sur la terre. Elle est un Droit, un pouvoir, une volonté concentrée en Dieu, son principe et s'écoulant de la source pour se communiquer au Christ notre ami, à ses frères nos égaux ou nos supérieurs, exigeant respect et obéissance. Mépriser le moindre droit dérivé et délégué, est se montrer injuste. Désirer la justice, « avoir faim de la justice », « chercher premièrement la justice », c'est et désirer et avoir faim et chercher premièrement la réalisation des volontés divines au ciel, *fiat voluntas tua in cœlo*, et par concomitance, par développement logique et nécessaire du même principe, vouloir la réalisation des volontés divines sur la terre, *fiat voluntas tua in terra*. Le droit de Dieu sur la créature raisonnable s'exerce dans le Temps pour l'Eternité.

La justice humaine est donc conforme à la

(1) Luc XV, 7.

justice divine, quand nos actes établissent l'équilibre et l'harmonie dans nos rapports avec nos semblables ; quand nous rendons à chacun suivant son mérite, son œuvre, son travail sans acception de personne ; quand nous exécutons les volontés légitimes de nos frères, respectant leurs droits, obéissant aux injonctions raisonnables des autorités dans le domaine familial, politique et religieux (1).

Voilà comment le Royaume de Dieu implique la justice individuelle et sociale. Par lui-même ou par les siens, le Messie doit annoncer aux nations, selon l'oracle d'Isaïe, que cite saint Mathieu l'appliquant au Christ : « Voici, mon

(1) Je trouve dans saint Ambroise cette magnifique description de la Justice : « Splendeur admirable de la Justice qui faite plus pour les autres que pour elle-même, aide la communauté et notre société. Elle occupe une haute situation pour soumettre tout à son jugement, elle porte secours aux autres, elle donne de l'argent, ne refuse pas les charges et accepte les dangers pour les autres. Qui ne voudrait que cette vertu ne fut la clef de voûte, si la cupidité originelle n'affaiblissait et n'infléchissait la vigueur d'une si importante vertu ? Car, en voulant entasser les richesses, amasser de l'argent, occuper en maîtres des terres, et nous distinguer par l'opulence, nous nous dévêtons de la justice, nous perdons cette bienfaitrice commune. On peut comprendre de quelle importance est la justice, quand on sait qu'elle transcende lieux, temps et personnes, qu'elle est due même aux ennemis. Car s'il a été convenu avec l'ennemi du lieu ou du temps d'un combat, on pèche contre la justice en ne s'en tenant pas à ce lieu ou à ce temps... Si donc la justice s'impose dans la guerre, combien plus doit-elle être observée, dans la paix. » Sanct. Ambros. ex-libro *Officiorum*, P. I. c. 28. — Bréviaire Romain. Dominica III Augusti.

enfant, celui que j'ai choisi, mon très-aimé, en qui mon âme s'est complu. Je mettrai mon esprit sur lui et il annoncera la justice aux nations (1) ».

Nous verrons comment Jésus nous a annoncé la double justice. Mais auparavant je veux montrer en Joseph, Epoux de Marie et Père Gardien de Jésus, le type du *Juste* selon l'Evangile.

IV. Joseph ou le Juste selon l'Evangile

« Joseph était un homme Juste », dit l'Evangéliste (2). C'était une conscience inclinée, par nature et par grâce, à donner à Dieu et au prochain, ce que, par situation et fonction, il leur devait. A travers les sentiments et les actes qu'elle inspire, s'exprime et se déroule en une magnifique unité, cette splendide conscience de juste : juste dans son rôle de *Fiancé* — juste dans son rôle d'*Epoux* — juste dans son rôle de *Père*.

Quelques années avant que l'ère s'ouvre, en l'obscur village galiléen de Nazareth, vivait un jeune homme. Il appartenait à une famille pauvre. Pour vivre et aider les siens à vivre, il travaillait le bois. On l'appelait Joseph. Depuis assez longtemps, il était fiancé à une jeune fille, comme lui,

(1) Matth. XII, 18.
(2) Matth. I, 19.

ouvrière et pauvre. Il avait compris que la meilleure protection de sa chasteté, était la fidélité à l'élue de son cœur. Ne serait-ce pas dans ce fait, conforme à la tradition juive, que notre Eglise aurait puisé ses prédilections pour les longues fiançailles ? Elles sont en général, une garantie plus efficace de la vie pure des hommes qui montent vers les devoirs de la famille, et de la solidité du lien conjugal.

« Or, il se trouva, dit saint Mathieu, qu'avant d'habiter ensemble (de s'unir par le mariage), le jeune homme s'aperçut que sa fiancée allait être mère. » Quelle perplexité, quelle angoisse et sans doute, quelle brisure et quelle déception ! Que faire ? Combien, à sa place, tout à leur ressentiment et au désir de vengeance, se fussent empressés de « la dénoncer ». Les raisons sinon les prétextes, ne leur auraient pas manqué : la loi qui leur en faisait peut-être une obligation ou cette honnêteté publique et ce decorum qui protégeaient les mœurs juives. Mais Joseph était juste, et c'est à ce propos que l'Evangile l'affirme. Dans le secret de sa conscience, il examina ce qu'il devait à la Loi, à l'honnêteté publique, et puis ce qu'il devait à celle qu'il avait aimée, car elle le méritait, pour qui sa *dénonciation* entraînerait le mépris et les pierres réservées aux adultères. Ces punitions eussent réjoui son égoïsme, mais contristé sa charité d'où, comme d'une source de

cime, dévalait sa justice. Il se dit alors qu'il ne pouvait assumer la responsabilité de ces terribles conséquences. Dominant son émotion et sa peine, sans bruit, sans esclandre, ne parlant mot à personne, « *il résolut*, dit l'historien sacré, *de rompre en secret ses fiançailles* ». Nous, dès que nous nous croyons un peu lésés, courons d'une connaissance à l'autre, d'un salon à l'autre, peut-être d'un journal à l'autre, colporter notre plainte, fatiguer les oreilles de nos gémissements souvent peu fondés, quand on les passe au crible de la simple équité !

« Mais comme Joseph avait décidé d'agir ainsi, un ange lui apparut en songe. » Il était si troublé, que même son sommeil n'était pas tranquille. Il rêvait. Nos rêves sont la peinture fidèle mais sans suite, de nos états d'âmes gais ou tristes, agités ou calmes. Nous savons aussi par l'Ancien Testament que Dieu s'est servi des songes pour manifester sa volonté. Or, comme Joseph, pendant la nuit, sur son humble couche, discutait en imagination, l'une ou l'autre alternative, « un ange lui apparut. » L'Esprit vêt ses messagers de formes matérielles et visibles pour communiquer avec un être qui est chair et esprit.

Et que dit à Joseph qui est perplexe en rêve, l'envoyé d'En-Haut ? Ecoutez !

« Fils de David ne crains pas. » S'en souvient-il à cette heure pénible, qu'il est « fils de David »

de ce roi fameux, gloire d'Israël, le petit ouvrier charpentier de Nazareth ?... L'Ange le lui rappelle afin qu'il ne soit pas trop surpris de la communication qu'il va lui faire.

Et que ne doit-il pas craindre ?... « de prendre Marie pour épouse. » Dieu qui scrute les consciences, plus profondes, plus compliquées, plus cachées que les abîmes où se perdent les étoiles, a scruté la tienne. Il sait ta douleur de ne pouvoir t'unir à celle que tu aimais et ton trouble dans l'incertitude où tu es de la dénoncer ou de la quitter en secret... Eh bien de sa part, je te dis « n'aie pas peur de la prendre pour épouse. » — Mais, doit penser Joseph, en son rêve, le puis-je... ? Son déshonneur ne va-t-il pas m'atteindre ?

Oui tu le peux, « car ce qui est né en elle, vient du Saint-Esprit. Elle enfantera un fils ; tu l'appelleras du nom de Jésus. » C'est toi qui lui imposeras son nom, comme si tu étais son vrai père, ce nom qui comme celui qui le portera, vient du ciel et exprime son rôle et sa mission ici-bas, car il sera le Jésus de son peuple qu' « il sauvera de ses péchés. »

Et l'ange disparut... Surpris et ravi de cet étonnant message, Joseph dut s'éveiller, se lever et sur le sol mal aplani de son obscur atelier, s'agenouiller et remercier le Dieu d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Moïse, des saints Législateurs et pro-

phètes d'Israël, de l'avoir choisi pour être le gardien, le Protecteur et le Père, de Celui vers lequel depuis des siècles, soupiraient toutes les âmes d'élite du peuple hébreu et de l'humanité. Parmi ce silence, cette obscurité et cette solitude de la nuit, il fut en ce monde, le premier adorateur du Verbe enfermé en son tabernacle de chair, joignant son adoration à celle qu'il recevait de la petite Marie, de l'humble ouvrière sa cousine, sa fiancée qui allait devenir son épouse.

Les rayons du soleil pénètrent maintenant dans l'échoppe. Joseph est debout et rabote depuis longtemps. Ceux du village qui passent et l'observent, ne le trouvent pas le même que la veille. Il n'est plus soucieux et pensif, mais alerte et gai.

« S'étant levé, dit l'Evangéliste, il accomplit les ordres de l'ange et reçut Marie pour épouse. »

Nous, si nous avons une bonne inspiration, retardons toujours, puis ne l'exécutons pas. En hâte, il va demander la main de Marie. Il ne fallait perdre aucun instant, pour la soustraire aux soupçons, aux malignités et aux sottises des ignorants. Et les noces sont célébrées bien simples, comme il convenait à deux ouvriers qui gagnaient leur vie en travaillant. Lui et elle, sont seuls à savoir. Lui a dès lors pour elle, une amitié mêlée d'admiration et d'envie. Il comprend que seule, une perfection encore inconnue aux hommes,

lui vaut l'extraordinaire faveur d'être mieux que le temple splendide de Jérusalem, le sanctuaire, le tabernacle et le ciboire du Saint des Saints.

Conformément à l'usage, il la prit sous son toit.

Le fiancé suivant la justice va être maintenant l'époux suivant la justice : *il était l'homme juste* ».

Il a pour son épouse un respect religieux et profond. Comme lui, elle est une créature à l'image de Javeh de la race d'Abraham et du peuple élu ; mais plus que lui, elle est désemparée et faible, et toute faiblesse humaine est chose sacrée ; et, par elle, va faire son entrée dans le monde, non seulement un homme de plus, mais un Homme qui sera l'Emmanuel, le Dieu avec nous annoncé par Isaïe. — « Et il ne la connut pas jusqu'à ce qu'elle eût enfanté son premier-né. Il respecta, disent d'autres traducteurs plus près de l'esprit que des paroles du texte, *sa virginité.* » Etrange originalité de ces mots et de l'idée qu'ils portent. Par eux, un monde nouveau est créé où la femme n'est plus l'instrument des caprices masculins, la méprisée qu'on relègue dans le gynécée ou le harem, mais l'égale de l'homme comme épouse, comme mère, comme membre de la famille. Ici naît le seul féminisme raisonnable contre-partie du féminisme dédaigneux et brutal. « Joseph respecta sa virginité », il fut le voile,

le paravent qui déroba aux curieux, aux mal intentionnés, aux intelligences courtes, le mystère ineffable d'un Dieu se réduisant à être une chose infime pour le salut du genre humain. De ce respect pour la virginité, pratiqué d'abord par le saint charpentier de Nazareth, l'Eglise héritera et elle entourera de maternelles attentions, ceux et celles qui, dans leur cœur, voudront enfanter Jésus.

Avec le respect, l'Evangile nous laisse entrevoir la sollicitude dont Joseph entoure son épouse.

Un ordre de César-Auguste était arrivé à Nazareth de recenser la Judée, pour mieux y répartir et lever les impôts que se réservait le vainqueur. Les Israëlites comptaient les habitants, non au lieu de leur demeure, mais là où ils avaient leur famille souche. Or, pour Joseph et Marie qui étaient cousins, cette famille se trouvait à Bethléem, à quatre jours de marche de Nazareth. Quelle inquiétude dans l'âme de Joseph qui pressentait les dangers d'un pareil voyage pour sa bien-aimée compagne. Mais l'ordre de César était formel. Joseph prit tout le souci pour lui. On fit un humble paquet où se trouvaient à part bien pauvres mais bien propres, les langes de celui qu'on attendait. Ah ! ils n'avaient rien ces langes, du luxe, de l'élégance, du soyeux des layettes que nos jeunes mères les plus humbles préparent pour leurs chers petits ! Et ils fermèrent la porte

de l'atelier, et on partit à pied, car on n'avait pas de monture. Joseph portait le paquet sur l'épaule, et Marie allait à ses côtés.

« Il monta, nous dit l'Evangile, vers le pays de Judée, pour se faire inscrire avec Marie, son épouse, qui allait être mère. » L'ostensoir vivant s'avance grave et respectueux en sa jeunesse, sur les sentiers rocailleux et à peine tracés qui vont de Nazareth à Bethléem. Autour de lui, une légion d'anges invisibles bat des ailes et adore ; les oiseaux modulent leurs chants les plus joyeux et les plus suaves ; les insectes bruissent dans les gazons ; les fleurs ouvrent et inclinent leurs corolles ; les grandes étoiles errant en ordre dans l'immensité, et voyant Marie portant sur ce coin perdu du monde, son précieux fardeau, envient notre petite planète... Et à côté du divin ostensoir finement ciselé par la nature et par la grâce, qui marche adoré et envié, se tient un peu en arrière, adorant aussi et remerciant, le premier prêtre et serviteur du Dieu qui palpite dans la chair. Quelle attention pour que l'ostensoir vivant ne trébuche pas et que la faim ou la fatigue, ne l'empêchent pas de marcher et de se tenir droit !

Arrivés près de Bethléem, en une excavation dans un rocher où il y avait une mangeoire pour les bœufs et les vaches qui paissaient aux alentours, — on n'avait pas eu de place dans les hôtelleries du village — la jeune fille de Nazareth.

la créature porte-Dieu, déposa doucement sur les langes que Joseph avait retirés du paquet, son précieux fardeau. Regardez le jeune et humble ouvrier ! Parmi ses adorations empressées, haletantes, quels soins pour la mère et pour l'enfant ! En cette nuit froide, il dut quitter son pauvre manteau, pour envelopper la chère petite mère. De combien de baisers tendres, respectueux et profonds, il couvrit, à genoux, les joues mignonnes et roses de celui dont il était désormais le *Père*.

Voici maintenant le juste dans ses fonctions de père, de chef de famille.

Il donne un nom à l'enfant. Après l'avoir marqué du signe sanglant de l'alliance des fils de sa race avec Javeh, il lui imposa le nom révélé en songe par l'ange. Tenant la place du chef qui commande à toute créature, il donne à l'enfant le nom qui exprimera sa destinée de Sauveur, de Pêcheur des hommes, ses frères, qui se noient.

« Il est (avec sa mère), déclare encore l'Evangile, dans l'admiration de ce qu'on dit de l'Enfant », surtout de ce qu'en disent au temple, Siméon et Anne, celle qui prophétise. Paroles d'une profonde vérité humaine. Les pères et les mères se solidarisent avec les grandeurs et avec les humiliations, avec les gloires et avec les souffrances de leurs fils, mais les pères plus encore

que les mères, comme chefs de famille dont le nom vivra. Lequel d'entre eux, n'a pas été ému, heureux, « dans l'admiration », de ce qu'un maître ou tout autre dont l'expérience fait un voyant, a prédit sur l'avenir de son enfant. Une tristesse mêlée de joie est au fond de l'étonnement et de l'admiration de Joseph. Quelles visions d'avenir se découvrent devant ses regards quand il aperçoit inclinés dans l'adoration, les princes d'Orient! Quelle gloire divine et humaine environne le front de Jésus ! Des rayons de cette gloire se projettent sur le front du modeste ouvrier à qui il doit un peu d'être ce qu'il est et ce qu'il sera, devant les hommes et devant Dieu.

Joseph a le sens de ses responsabilités, comme chef de famille, gardien et protecteur de l'Enfant et de sa mère. Pendant qu'en songe, il est occupé des grandeurs futures de Jésus, un ange pour la deuxième fois, lui apparaît. C'est à lui qu'il apparaît, non à la mère. Il s'agit d'une décision à prendre qui intéresse le groupe familial dont seul il a la charge. Dans ces paroles de l'Evangile, est insinuée une belle doctrine de la Paternité et du rôle du chef au foyer domestique.

L'ange se montre à Joseph durant son sommeil. Quand il s'agit des intérêts des siens, un père doit être prêt à raccourcir, à interrompre ou à abandonner son repos. Plus encore que les

autres chefs, il est le serviteur de ceux qui sont sous sa dépendance.

« Lève-toi ! » Quel ton impératif. Un devoir urgent presse dont un ange et la conscience sont la voix. Un intérêt grave de la famille est en jeu. Un père n'a pas à hésiter, il doit courir d'un pas accéléré à la besogne. Baguenauder ou prendre son plaisir, comme tant de pères, c'est commettre un homicide sur les siens et livrer le foyer à la ruine. A tout instant, un père doit être debout ou prêt à s'y mettre.

« Prends l'enfant et sa mère et fuis en Egypte. » De ces deux êtres, de ces deux faiblesses qui sommeillent près de toi, sous ta protection, tu es le nourricier, la défense et le chef, tu leur commandes et ils doivent t'obéir. Hâte-toi et éveille-les ! Prenez quelques hardes et vite, fuyez tant qu'il est nuit, loin, à plusieurs journées de marche, vers un pays infidèle, en Egypte... Dans les extrêmes périls qui menacent la famille, un père ne doit pas hésiter à recourir aux extrêmes précautions. Pour la sauver de la misère morale ou matérielle, aucun sacrifice ne peut lui coûter. Malheur à eux si par leurs hésitations, leur paresse, ils compromettent le sort et l'avenir du groupe qui leur est confié !

« Tu y resteras jusqu'à ce que je t'avertisse. » L'exil en pays idolâtres, loin de ceux qui parlent votre langue et qui vont aux mêmes synagogues,

loin du tombeau de vos parents, loin de la grande et de la petite Patrie, sera dur ! Le désir de revoir le chez soi abandonné ou d'ensevelir pieusement les douces aïeules, sera violent. La Prudence, fille de l'Esprit, vous oblige à le réprimer.

« Car Hérode cherche l'enfant pour le tuer. » Pendant que toi et les tiens dormiez tranquilles dans cette chaumine, le roi de Judée, Hérode, ce protégé et cet esclave des conquérants, a entendu parler de la naissance du Messie. Il tremble d'être dépossédé du peu d'autorité que Rome lui laisse. Ses sbires vont de maison en maison, massacrant tous les petits qui n'ont pas deux ans. Il t'appartient Joseph, de sauver l'Emmanuel des cruautés du sanguinaire. Sa mort amènerait celle de sa mère et le monde serait sans Sauveur.

« Et Joseph se leva, prit l'enfant et sa mère et cette nuit même il alla en Egypte. » Imaginons la scène que ces paroles de l'Evangile nous permettent d'évoquer. En hâte, Joseph se lève tremblant à l'idée du danger qui menace les deux êtres, mais ferme est sa résolution. A la lueur d'une petite et bien fruste lampe, il ramasse les objets indispensables et ses instruments de travail les moins lourds. Il va réveiller Marie qui dort près de son enfant. Elle secoue vite son sommeil, prend le petit qui vagit, mais qui reste assoupi, et l'on part tristes. Ils s'avancent dans la nuit obscure. Marie craint de trébucher et de laisser

choir le précieux et cher fardeau. Bien que chargé, Joseph lui dispute le soin de le porter.

Oh ! Jésus quand vous étiez entre les bras de l'humble charpentier qui marchait dans les chemins de l'exil, avec quelle joie vous receviez ses rudes et tendres baisers, et pouvant lire dans son âme, comme vous étiez content de le sentir si appliqué à ses devoirs de père et de protecteur ! Et lui adorait, aimait, souffrait, faisait, vaillant, son devoir. Et on allait d'un pas pressé mais prudent, sur les sentiers de l'exil. On s'arrêtait aux fontaines ou sous les palmiers. Joseph ralentissait souvent le pas, pour ne pas fatiguer la mère et l'on s'asseyait pour se reposer, manger quelques dattes et fruits sauvages ou pour allaiter l'Enfant.

On arriva ainsi en Egypte. « Joseph y resta jusqu'à la mort d'Hérode. » L'Evangile ne nous parle ni de Marie, ni de Jésus. C'est Joseph qui nous est représenté comme « restant » en Egypte. Il représente le groupe et il en la responsabilité. Il ne partira que lorsqu'il sera sûr qu'il n'y a plus de danger à courir.

Hérode mort, un ange avertit à nouveau Joseph qui ramène la famille en Palestine. Quelle joie de ce retour après sept ans ! L'enfant avait grandi, il marchait tenu par la main, entre son père et sa mère, parlant, s'intéressant à tout ce qui touchait les siens et aussi aux affaires d'un autre Père

dont il ne prononçait le nom saint qu'avec piété et révérence. Joseph lui, tout en écoutant ravi, était aux aguets. Il interrogeait discrètement les passants. Un jour, il apprit qu'un autre prince, aussi méchant qu'Hérode, régnait en Judée. Il voulait profiter de l'occasion pour s'arrêter sur ces terres, car là était la ville sainte, le tombeau de David, leur ancêtre, à qui l'enfant devait succéder... Mais la prudence l'obligea à prendre un chemin détourné pour rentrer à Nazareth.

C'est ici surtout, que l'Evangile nous montre Joseph exerçant dans leur plénitude et perfection ses fonctions de Père, de Chef, de Maître du groupe familial qui lui est confié.

Il veille avec un soin jaloux, à l'accomplissement des devoirs et des rites religieux. Il n'a évidemment pas besoin d'exciter la mère et l'enfant, à être fidèles à la Loi, mais il est toujours le premier à l'exécuter. « Tous les ans, dit l'Evangile, le père et la mère allaient à Jérusalem pour la solennité de Pâques. » Pendant ce temps, ils laissaient Jésus à la garde de parents ou de voisins sûrs. « A 12 ans », âge où le jeune israëlite devenait fils de la Loi et était obligé de s'astreindre au culte, « Jésus accompagna sa famille à Jérusalem. »

C'est dans cette circonstance, la première fois qu'on allait ensemble à la ville sainte, que l'Evangile nous dit la tristesse de ce père à la conscience

délicate, qui s'imaginait n'avoir pas fait tout son devoir. Il avait quitté Jérusalem avec son épouse, croyant leur enfant dans une autre caravane de pèlerins parents ou amis, trop heureux de l'avoir avec eux. Quelle ne fut pas sa stupéfaction, quand l'ayant cherché pour être plus sûr, il s'aperçut qu'il n'y était pas. Anxieux, il alla d'un groupe à l'autre, il interrogea... Personne ne l'avait vu ! Vite on retourna à Jérusalem, et après trois jours de mortelles angoisses, on le retrouva assis par terre, à la mode orientale, l'œil brillant, fixé sur de vieux docteurs, « les écoutant et les interrogeant. » Joseph est si ému, qu'il ne peut parler. C'est Marie qui interpelle leur enfant : « Mon fils, pourquoi agir ainsi à notre égard. » Ne saviez-vous pas que nous serions en grande peine. Vous laissant seul, nous avions compté sur vous. « Votre Père et moi, nous vous cherchions dans l'angoisse. » Elle nomme d'abord son mari, tout confus de ce qui vient d'arriver, comme si la perte possible de l'enfant dut lui être imputée. — Dans quel état vous l'avez mis, lui si attentif à ses obligations à notre égard. Regardez-le ! — Et le visage de Joseph où la joie et la tristesse se peignent tour à tour, confirmait la douce plainte de la mère.

Il commande en maître à celle-ci et à son enfant qui, nous dit l'Evangile, « est soumis à l'un et à l'autre. » Il est surtout soumis à Joseph,

obéit à tous ses ordres, fait les plus humbles besognes et commissions, exécute tous ses désirs pour le bien-être et l'ordre dans la famille ; il lui est soumis, même jeune homme et d'une sagesse qui surprend parents et voisins, il leur est soumis, même Dieu en chair. — Quel mystère et quelle leçon !

Voyez Joseph, en son étroit atelier où l'on mange et où l'on dort. Il enseigne, il reprend, il commande Celui qui des hauteurs des cieux s'est abaissé sous ce toit si fruste ; il décide sur ce qui convient au ménage ; il parle et agit au nom de la famille, il la conduit à la synagogue et en rentrant, fait les achats d'importance ; il travaille du soir au matin, pour ces deux êtres. Et un jour il s'endort tout doucement, pour jamais ici-bas, sur la petite couche qu'on voit en un coin de l'échoppe, enveloppé des soins, des caresses et des prières de la mère et du bel adolescent.

Telle est la vie de Joseph. Qu'y trouvez-vous d'extraordinaire ? Ni visions, ni révélations, ni miracles, ni mortifications singulières, ni grandes œuvres, ni grandes paroles. Tout y est simple, uni, terre-à-terre, vulgaire si l'on veut, n'attirant pas l'attention plus que la vie quotidienne du plus obscur ouvrier du plus obscur de nos villages, et ayant à la charge de son travail, une

femme et un enfant. Et cependant, au témoignage de l'Esprit-Saint, ce simple, ce vulgaire aux mains calleuses, était « l'homme juste » c'est-à-dire le Saint rendant très exactement à Dieu et à ses frères, ce qu'il leur devait... Il était le juste, fidèle à ses moindres devoirs d'état et de ménage.

Un pieux évêque a écrit, qu'on avait mis la sainteté trop loin de l'homme et trop haut au-dessus des conditions ordinaires de son existence. Ce n'est pas notre Evangile, si tendre, si humain, si près de nous, qui a fait cela, mais l'affreux jansénisme que les Renan et les Sainte-Beuve n'ont porté si haut, que parce qu'en le vantant comme le vrai christianisme, ils voulaient montrer à ceux qui sauraient les entendre, que ce christianisme était absolument impraticable et anti-humain.

Apprenons dans les paroles de l'Evangile commentées, que la justice de notre vie, la sainteté chrétienne, est avant tout, accomplissement de nos pénibles et quotidiens devoirs d'état. Pères et mères, elle est dans la sollicitude constante à l'égard de nos enfants et de notre famille ; ni les plus pressantes exigences de la charité, ni la prière ni les rites, ne peuvent passer avant l'exécution de ce devoir,

> S'il est beau, de donner ses nuits aux oraisons,
> Quoi de celle qui veille et quand dort la maison.

dit un poète (1).

(1) Francis Jammes : *Les Géorgiques chrétiennes.* — Le

Tout travail d'état et de profession, est une prière étant une élévation, un anoblissement de

15 août 1905, l'illustre historien et démocrate belge Godefroid Kurth, écrivait au journal socialiste de Bruxelles, *le Peuple*, qui s'était scandalisé de voir son *Abrégé d'Histoire* daté de la fête de saint Joseph, cette lettre que nos lecteurs seront heureux de trouver ici :

« Monsieur le Rédacteur,

« ... Vous vous indignez de ce que la préface de l'*Abrégé* est datée du jour de la fête de saint Joseph... « N'est-ce pas simplement idiot, etc. ? » Eh ! Monsieur, s'il y avait au *Peuple* autre chose que des ouvriers honoraires, on y aurait sans doute compris la raison de cet hommage au charpentier de Nazareth. On aurait compris que s'il y a un culte dont il faut parler avec respect dans un journal qui se dit populaire, c'est le culte que nous rendons à ce pauvre ouvrier. Que vous a fait le père nourricier de Jésus-Christ, pour que vous ne puissiez pas supporter les marques de la vénération que je professe pour lui ?

« Car, ne vous déplaise, je me réjouis de le proclamer dans votre journal, je l'aime et je le vénère par-dessus tous les grands hommes de l'histoire. C'est lui qui a gagné à la sueur de son front le pain que Jésus a mangé dans son enfance. Il a donné la sécurité d'un foyer à la Vierge sainte et à son divin Enfant. Il a travaillé pour eux, il a veillé sur eux, il a souffert avec eux. Avec la Mère et le Fils, il a constitué dans l'atelier de Nazareth la famille qui sera éternellement le modèle de toutes les familles. Puis, sa tâche accomplie, il a déposé son laborieux outil, et il est sorti de ce monde humble et doux comme il avait vécu et sans se douter de la gloire impérissable que lui réservait la reconnaissance des générations. Je vois en lui le type de l'ouvrier chrétien et, dans sa sollicitude pour Jésus-Enfant, je retrouve l'antique dévouement du peuple des travailleurs au Dieu de l'Evangile. Je bénis son nom, je l'associe dans ma vénération et dans mon amour aux noms trois fois saints de Jésus et de Marie. Et, achevant mon petit livre le jour de sa fête, je me suis fait une joie de mettre ce modeste travail sous son patronage aimé.

Godefroid KURTH. »

notre être, un acte de justice, envers nous-même, envers notre prochain, envers Dieu qui nous demandera d'abord raison de la manière dont nous aurons administré sa ferme, c'est-à-dire rempli la fonction spéciale qu'il nous avait confiée.

DEUXIÈME PARTIE

Les Droits de l'Homme et la Justice individuelle

I. – La notion de dignité humaine d'après l'Ancien et le Nouveau Testament Ses réalisations politiques et sociales

SOMMAIRE

1° Expression philosophique de la notion de dignité humaine : tout homme a droit à un certain respect, comme personne.

2° Dans l'Ancien Testament les premières pages de la Genèse sont pleines de l'idée de dignité humaine. La religion d'Israël a pour postulat essentiel cette idée. L'Evangile la complète et l'élargit : Jésus insiste sur la supériorité de l'homme sur l'animal. Il dit qu'il vaut par son âme ; que Dieu a pour lui des égards spéciaux comme Père et Providence ; qu'il l'a créé mais plus merveilleusement restauré. Les attentions de Dieu et de son Fils s'étendent aux plus désemparés de la famille humaine : aux enfants, aux malades de corps et d'âme. Ce n'est ni le sang, ni l'argent, ni la fonction qui constituent la dignité. Le péché la diminue mais ne la détruit pas. Elle est restaurée par l'eau, par la Pénitence et par l'amour. — La personne humaine est destinée à res-

susciter en la chair. — La dignité accumulée en la personne de Jésus-Christ, se communique par solidarité à ses frères.

3° Réalisation du postulat de la dignité humaine dans les sociétés modernes : 1) dans l'ordre politique : le mérite personnel, condition pour occuper le pouvoir, le suffrage universel, la conscience de la personnalité, le règne de l'opinion dans la Démocratie qui s'actualise partout, la manifestent, et aussi les efforts pour élaborer un Droit international. — 2) Dans l'ordre social : on travaille depuis un siècle à corriger les mépris de la personne humaine instaurés par la Révolution française dans l'ordre économique.

Politiques, juristes et sociologues modernes parlent de dignité humaine. Notre civilisation se vante de sa conquête et de sa protection. Qu'est-elle donc ? Sous les formes multiples qui la manifestent, l'analyse révèle un fond de sentiments et d'idées que la formule suivante semble synthétiser : Tout homme a droit à un certain respect et on ne doit jamais le mettre sur le pied d'un animal, même supérieur. Cette dignité ou valeur ne se mesure ni à la naissance, ni à la fortune, ni à la fonction. Le fait seul d'être homme, d'avoir les qualités inhérentes à la personne, la fonde. « Grande dignité, dit saint Thomas, est de subsister dans une nature raisonnable » (1).

Cette personne où s'insère la vie rationnelle, le corps ou l'âme séparés, ne la constituent pas. Elle résulte du mystérieux hyménée où s'entrelacent

(1) *Magnæ dignitatis est, in rationali natura subsistere*, dit saint Thomas, I. P. Q. 29 a. ad. 2.

jusqu'à se compénétrer, l'esprit et la matière (1). Elle est en un certain sens autonome, *sui juris* disent les philosophes. Indépendante des autres substances en son être et ses opérations, elle *connaît*, par la conscience de son moi, cette indépendance, et elle *l'exerce* par la volonté maîtresse et dominatrice de ses actes (2). Elle a donc le pouvoir moral d'agir ou de ne pas agir suivant les convenances de sa nature, et ce pouvoir fonde le Droit et les Droits. Le droit de vivre, de servir Dieu, de jouir de la société, de poursuivre le Bien et la Vérité, implique la faculté d'atteindre les fins inhérentes à la qualité de substance raisonnable. Et ce droit même fait la personne serve du Devoir. Elle ne peut dans son action, franchir la limite des exigences profondes et immuables de son être. Elle doit se plier aux rigidités de la loi éternelle. Son autonomie ou sa liberté diffère donc de l'indé-

(1) « L'âme est une partie de la nature humaine. Aussi, alors même qu'elle est séparée, comme elle garde la nature d'être unissable, on ne peut la dire substance individuelle, qui est hypotase ou substance première, pas plus d'ailleurs que cette appellation ne convient à la main ou à toute autre partie du corps de l'homme. Ainsi donc ni la définition, ni le nom de personne ne lui convient. » Saint Thomas, S. Th., I.-P. q., 29 a. 1 ad 5°.

(2) « Ce qu'on appelle agir par soi, convient d'une manière plus excellente aux substances de la nature rationnelle qu'aux autres. Seules, en effet, les substances rationnelles ont le domaine de leur acte, ce qui est ainsi en elles l'agir et le non-agir. Les autres substances, au contraire, sont plutôt *agies* qu'elles n'agissent: » Saint Thomas, *De Potentia*, Q. 9, a. 1 ad 3°.

pendance absolue. Pour le spiritualiste, elle est, comme les mondes en branle et l'atome, sous la main du maître de l'énergie universelle. Il la meut, mais respecte ineffablement son initiative. Jamais elle ne sera l'instrument passif et inanimé d'une autre substance. Celui qui l'a créée, qui l'enveloppe et la pénètre de sa force, se tient aux abords de son vouloir et n'en trouble pas l'équilibre à son profit. Il lui laisse le prodigieux pouvoir de résister à ses poussées.

Bien peu de ceux qui parlent de promouvoir ou de sauvegarder la dignité humaine, en ont une idée aussi nette. Mais la doctrine exposée est sous-entendue dans la belle prière que récite le prêtre après l'Offertoire, en mettant quelques gouttes d'eau dans le calice où le vin scintille. Les gloires de cette substance que l'eau symbolise, y sont célébrées en des termes riches de sens et de gloire pour tout enfant d'Adam.

« O Dieu qui avez admirablement créé la dignité de la substance humaine et qui l'avez plus merveilleusement encore réformée, accordez-nous par le mystère de cette eau et de ce vin d'être associés (*consortes*) à la Divinité de Celui qui a daigné devenir le coparticipant de notre humanité et qui est Jésus-Christ votre Fils et Notre-Seigneur, qui avec Vous vit et règne comme Dieu, dans l'unité de l'Esprit, pendant tous les siècles des siècles ».

Cette doctrine qui exalte jusqu'à les diviniser les plus chétifs de notre famille, est irradiée par les paroles et les actes du Verbe Incarné. Hors de sa lumière, on ne l'entrevoit même pas. On s'y dégrade sans honte ; l'on n'y connaît d'autre respect que le tremblement des esclaves.

Au regard de Jésus, le moindre de nos frères représente une valeur sans commune mesure en ce monde ; il est porteur d'un titre ou droit supérieur qui courbe devant lui les forts et les puissants. Tous nous avons une dette les uns envers les autres, car nul ne doit faire ce qu'il ne voudrait qu'on lui fît. De cette dette et de ces droits, comment obtenir la reconnaissance, d'abord des individus nos égaux, et puis des individus nos supérieurs investis d'une autorité sur la collectivité ? En d'autres termes, comment réaliser la Justice individuelle et la Justice sociale ? A la lumière de nos Evangiles, j'essaierai de répondre à ces questions dont l'intérêt et l'importance n'échappent pas.

*
* *

La créature raisonnable porte en elle-même, disais-je, une dignité à révérer. Ce principe est pour le chrétien un postulat de sa foi. L'enseignement du Christ le met sur le chandelier. Mais comme il prolonge, achève, et perfectionne la

parole donnée aux premiers fils de notre race, et à la nation choisie pour la conserver, je veux, par un court détour, le suivre en sa naissance et en son développement jusqu'au jour où il s'épanouit sur les lèvres du Maître.

Ouvrons le livre de nos origines. Dès la première page, l'auteur sacré est plein de l'idée de cette dignité, et occupé à la mettre en relief. Dans le récit qui paraît le plus ancien, Dieu nous est montré tout appliqué et attentif à la création de nos premiers parents (1), Il souffle dans les narines de la forme humaine qu'il a façonnée avec le limon, et la vie pénètre la matière (2). Cette vie qui a sa source en Dieu, distingue l'homme et l'anoblit entre les vivants. Ayant organisé et animé sa créature privilégiée, il plante en Eden un jardin et l'y met, le confie à sa garde et à son travail (3). Pour lui, il crée les animaux et les convoque afin que tout être vivant ait le nom qu'il lui donnerait (4). Il met encore à son service le monde végétal (5).

Dieu crée ensuite la femme sa compagne et son soutien.

« Jéhovah Dieu dit : « Il n'est pas bon qu'il soit seul, je lui ferai une aide semblable à lui (6) ».

(1) Genèse, II, 7-21.
(2) Genèse, II, 7.
(3) *Ibid.*, 8 et 11.
(4) *Ibid.*, II, 20.
(5) *Ibid.*, IV, 3.
(6) *Ibid.*, II, 18.

L'œuvre créatrice converge vers ces deux êtres. La femme semble à un rang inférieur à l'homme puisqu'elle doit l'aider et qu' « on la tire de ses os » (1). N'exagérons pas cette infériorité. L'homme a l'obligation de s'attacher à elle et une fois unis, ils ne forment qu'une seule chair (2).

Dans le récit probablement postérieur de la création (3) les mêmes idées revêtent une forme plus philosophique. Le couple humain n'apparaît pas avant que les étoiles, la lumière, les plantes, les animaux soient à sa disposition. Dans le jardin qui lui est destiné, l'homme agit en roi. « Dieu le bénit et lui dit : Soyez féconds, multipliez-vous, remplissez la terre, et soumettez-la, et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur tout animal qui se meut sur la terre. Et Dieu dit : Voici que je vous donne toute herbe portant semence à la surface de la terre et tout arbre qui porte un fruit ayant semence pour servir à votre nourriture (4) ».

Notons en ce récit, la manière dont Dieu fait paraître nos deux premiers ancêtres, sur la scène du monde. Leur venue est simultanée et l'objet d'une même sollicitude. Ailleurs, Dieu les introduit par les mots qui lui servent à introduire les autres êtres. Ici, il semble s'arrêter, réfléchir et

(1) Genèse, II, 18-20.
(2) Genèse, II, 24.
(3) Genèse, Ch. I.
(4) Genèse, I, 28-30.

délibérer tant l'acte à poser est important. Il dit : « Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance (1) ». A propos de ce texte, saint Léon Pape fait une observation qui corrobore les idées développées ici. « Si nous comprenons sagement et comme il convient, dit-il, le premier acte de notre création, nous verrons que l'homme a été créé à l'image de Dieu, pour qu'il fut l'imitateur de son Auteur. C'est en cela justement qu'est la naturelle dignité de notre race. En nous, comme en un miroir, la divine bonté resplendit en sa forme (2) ».

A son tour, Bossuet concentre sur le même texte, la lumière de son génie, et montre comment il signifie la distinction et la sublimité de la créature raisonnable.

« L'homme, si fort élevé au-dessus des autres créatures dont Moïse nous avait décrit la génération, est produit d'une façon toute nouvelle. La Trinité commence à se déclarer, en faisant la créature raisonnable dont les opérations intellectuelles sont une image imparfaite de ces éternelles opérations par lesquelles Dieu est fécond en lui-même. La parole de conseil dont Dieu se sert, marque que la créature qui va être faite est la seule qui peut agir par conseil et par intelligence. Tout le reste n'est pas moins extraordinaire. Jusque-là nous n'avions point vu, dans l'histoire de la Genèse, le doigt de Dieu appliqué sur une matière

(1) Genèse, I, 26.
(2) Saint Léon : Sermo 1, *de Jejunio*.

corruptible. Pour former le corps de l'homme, lui-même prend de la terre, et cette terre arrangée sous une telle main reçoit la plus belle figure qui ait encore paru dans le monde. L'homme a la taille droite, la tête élevée, les regards tournés vers le ciel, et cette conformation qui lui est particulière, lui montre son origine et le lieu où il doit tendre. Cette attention particulière qui paraît en Dieu quand il fait l'homme, nous montre qu'il a pour lui un égard particulier, quoique d'ailleurs tout soit conduit immédiatement par sa sagesse. Mais la manière dont il produit l'âme est beaucoup plus merveilleuse, il ne la tire point de la matière ; il l'inspire d'en haut, c'est un souffle de vie qui vient de lui-même. Cette âme dont la vie devait être une imitation de la sienne, qui devait vivre comme lui de raison et d'intelligence, qui lui devait être unie en le contemplant et en l'aimant, et qui, pour cette raison, était faite à son image, ne pourrait être tirée de la matière. Dieu, en façonnant la matière peut bien former un beau corps, mais en quelque sorte qu'il la tourne et la façonne, jamais il n'y trouvera son image et sa ressemblance. L'âme faite à son image et qui peut être heureuse en le possédant, doit être produite par une nouvelle création, elle doit venir d'en haut, et c'est ce que signifie ce souffle de vie que Dieu tire de sa bouche » (1).

La Bible montre l'homme synthèse et résumé du créé. Le souffle de Jéhovah est l'âme qui moule l'argile du corps, l'enlace et en fait un admirable composé qui par ses cîmes frôle Dieu et par sa base touche la boue des chemins.

(1) Bossuet, *Discours sur l'Histoire universelle*, II P., Ch. III.

Le raccourci d'univers sortit des mains du Suprême ouvrier, enrichi des dons qui l'ornaient et que son fonds naturel n'exigeait pas. Adam et Eve furent surélevés au-dessus d'eux-mêmes. Leur intelligence courait droit au vrai, leur volonté ne biaisait pas, leur corps avec ses instincts et ses passions se pliait docile à la Raison illuminée par l'Esprit. Pour achever le chef-d'œuvre, Dieu mit l'homme aux mains de son conseil. Il le fit maître de son bonheur et de ses destinées. Mystérieux aveuglement ! celui qu'on éleva si haut descendit de son trône, jeta loin son diadème et abaissa sa nature. Sa splendide liberté devint servitude. Nu et dépouillé, chassé du jardin délicieux il s'en alla, portant une blessure profonde qui gênait tous ses mouvements. Dès lors, il traîna à travers la création une existence mendiante. Dieu eut pitié de sa misère et il put entrevoir le Réparateur de sa faute. Quelqu'un viendrait qui le rétablirait dans sa dignité amoindrie. L'idée de cette dignité ne se perdit jamais. Elle se conserva très nette chez le peuple porteur des traditions primitives. Il serait facile de multiplier les textes où elle est exaltée. Rappelons seulement ces cris d'admiration du psalmiste :

« Quand je contemple les cieux, ouvrage de tes mains
« La lune, les étoiles que tu as créées, je m'écrie :
« Qu'est-ce que l'homme pour que tu te souviennes de lui ;
« Et le fils de l'homme pour que tu en prennes soin ?
« Tu l'as fait de peu inférieur à Dieu,

« Tu l'as couronné de gloire et d'honneur.
« Tu lui as donné l'empire sur les œuvres de tes mains ;
« Tu as mis toute la création sous ses pieds ;
« Brebis et bœufs tous ensemble,
« Et les animaux des champs,
« Oiseaux du ciel et poissons de la mer ·
« Et tout ce qui parcourt les sentiers de l'Océan » (1).

Mais, plus qu'exprimée, l'idée est postulée par l'essentiel de la croyance d'Israël. Le fondement de la religion de ce peuple était l'alliance expresse de l'homme avec Dieu. Jéhovah avait presque traité d'égal à égal avec lui. Aussi l'appelle-t-on couramment « un dieu », « un fils de Dieu » (2). Il porte sur son visage le reflet de la lumière qui rayonne du visage de Jéhovah ! (3).

Je pourrais suivre dans les institutions juives cette doctrine vivante et agissante. J'ai hâte de la montrer, non seulement acceptée, mais élargie, complétée, exhaussée en quelque manière par Jésus. A la mettre en relief, il s'est appliqué, comme s'il y avait un intérêt personnel.

Quelle insistance à marquer la supériorité de l'homme sur l'animal, à le ranger dans un règne à part, dominant de haut les autres créatures.

Rencontrant des malades, le jour du Sabbat, il n'hésitait pas à leur rendre la santé, au scandale des pharisiens formalistes qui prétendaient que la loi le lui interdisait. En une circonstance, ils mur-

(1) Psaume VIII, 4-9.
(2) Ps. 81, 1-6.
(3) Psaume IV, 7.

muraient tandis qu'il guérissait la main desséchée d'un malheureux incapable de travailler et de gagner son pain. Hardiment, il les mit à leur place, étala leur hypocrisie, leur égoïsme raffiné et le mépris hautain qu'ils professaient envers leurs frères. « Quel est, leur disait-il, l'homme parmi vous qui, ayant une brebis — *non un cheval ou un bœuf, mais une brebis, animal de peu de valeur surtout en Orient* — et qui, voyant cette brebis tombée un jour de sabbat dans un fossé — *où elle n'est pas en danger de mort* — ne la saisira pour la retirer (1). » Voilà la sollicitude que vous avez pour une seule bête, et le jour du sabbat ! « Combien cependant un homme l'emporte sur une brebis ! » Sublime exclamation jaillie du cœur de ce Fils d'Adam qui apprécie à son prix la dignité de la substance humaine ! « Donc, conclut-il, il est permis ce jour-là, de faire le bien ». Et les pharisiens se turent. Que pouvaient-ils répondre ? Auraient-ils osé dire qu'un animal utile et bien musclé, l'emportait sur un infirme à la main desséchée ? Ils cachèrent leurs sentiments de surhommes. Il ne fallait pas compromettre leur influence. La foule compatissante qui voulait une guérison qui rendît le paralytique à son travail et aux siens, n'eut pas sympathisé avec leur arrogance. L'œil sombre, rongeant le frein, ils gardaient le silence. Ecoutons ce qui

(1) Mathieu XII, 11-12, Marc, III, 4 5.

suit : « Jésus promena sur leur groupe un regard de colère ». Regard vengeur, consolant à tous les délaissés, à tous les meurtris, terrible à ceux qui voudraient égaler leur frère aux bêtes ! « Son âme, dit l'Evangile, était endolorie de l'aveuglement de leur cœur ». J'aime cette douleur intime de mon Maître. Aucun cœur n'a battu d'amour et d'estime pour nous, comme le sien ! Aucune voix ne s'est élevée en notre faveur, éveillant des échos plus lointains et plus profonds.

Le même esprit le guide dans la guérison d'un hydropique (1). « Il entra un jour de sabbat chez un chef de pharisiens pour y prendre son repas et ceux-ci l'épiaient ». Pourquoi l'épiaient-ils ? L'Evangéliste nous le dit : « Il y avait en face de lui un homme hydropique ». L'avaient-ils mis là pour voir s'il oserait contrevenir au sabbat. Jésus les aperçut échangeant des regards interrogateurs et des sourires satisfaits. Il devina leurs calculs. Prenant les devants, il dit à ces raffinés : « Est-il permis le jour du sabbat de faire une guérison, oui ou non ? » Répondre oui, ils ne le pouvaient, sans contredire tout leur formalisme, répondre non, eut dévoilé leur machination. « Ils demeurèrent silencieux » attendant pour parler que le Rabbi se décidât à agir. En effet. « Il fit approcher l'hydropique, il le guérit et le renvoya ». Et les yeux des docteurs et des pharisiens témoi-

(1) Luc XIV, 1-6.

gnaient leur étonnement et leur scandale. Ils allaient citer quelque texte de la Loi pour l'accabler, quand prenant les devants, Jésus leur dit : « Qui de vous, si son âne ou son bœuf tombe dans un puits, ne l'en retire et tout de suite et le jour du sabbat ? » Et cependant, cela exige un dur et long travail. Excuser cette sollicitude envers leur âne, alors qu'ils soutenaient eux qu'on ne pouvait guérir un homme le jour du sabbat, c'eut été afficher trop de mépris pour leur semblable. Ils prirent le parti le plus sage, se taire car « il leur était impossible de répondre ».

Un autre sabbat, se rencontrant dans une synagogue (1) il guérit une femme « possédée d'un esprit qui la rendait infirme depuis dix-huit ans ; et elle était voûtée et elle ne pouvait pas du tout relever la tête ». Le président de la synagogue, indigné de ce qu'il l'avait guérie, dit à la foule : « Il y a six jours où l'on travaille. Ces jours-là venez vous faire guérir, non le jour du sabbat ! » N'osant s'en prendre directement à Jésus, il gourmande la foule qui avait dû l'implorer en faveur de la pauvresse. Mais le Rabbi prend toute la responsabilité de son acte et tance vertement ce formalisme qui, prétextant la fidélité à la loi, étale un insultant mépris de la misère humaine. » « Hypocrites, — *ils sont plusieurs à partager le dédain du chef de la Synagogue* — est-ce que

(1) Luc XIII, 10-17.

chacun de vous le jour du sabbat, ne délie pas son bœuf ou son âne attaché à la mangeoire pour le mener boire ? » Hésitez-vous devant la fatigue pour empêcher vos bêtes de mourir de faim ou de soif. « Et de cette femme, une fille d'Abraham, que Satan avait dans ses chaînes, voilà dix-huit ans, ne fallait-il pas briser la chaîne, même un jour de sabbat ? »

Il s'agit de la guérison d'une femme. Elle aussi participe à la « dignité de notre substance ». Son sexe ne la met pas au ban de l'humanité, comme semblait le croire le paganisme. Jamais le Christ n'a posé un acte, ni dit une parole qui laisse entendre qu'il faut la tenir en moindre estime. Nous verrons qu'il eut à son égard des attentions plus délicates, des pardons plus touchants et plus généreux. En ce sens, il fut, si l'on veut, « féministe ». Il fonda le respect de la femme comme créature humaine appelée à l'honneur de la maternité. Il devança et justifia tous les égards dont l'entoureront la civilisation chrétienne et sa noble fille, la chevalerie.

La réponse au chef de la synagogue et à ceux qui partageaient ses sentiments « fit rougir de honte les adversaires de Jésus ». Ils avaient donc compris ce que leur formalisme avait d'injuste et d'odieux qui les amenait à préférer « leur bœuf et leur âne » à une femme, et à une femme « fille d'Abraham ». La foule elle, dont les intuitions

vont droit à la vérité « fit éclater sa joie de toutes les choses merveilleuses que Jésus accomplissait ».

L'homme s'élève au-dessus de l'animal par son âme. Ce mot désigne non seulement le principe spirituel que la mort n'atteint pas, mais la vie complète de l'intelligence et du cœur (1). Cette vie pour s'épanouir, doit s'enlacer comme le lierre au chêne, à la vie supérieure qui palpite en Dieu, sinon elle rampe et se traîne. Le cœur, l'intelligence, la vie, ont donc à se détacher du périssable et même de ce moi chétif où elle est insérée, pour tendre éperdument plus haut. On croit ainsi perdre sa vie, on la gagne au contraire, puisqu'on lui facilite son maximum de rendement. « Celui qui sauvera sa vie — *en l'attachant aux choses fugitives et mortelles* — la perdra, mais celui qui aura à cause de moi perdu sa vie — *suivant l'apparence des sens, en la reliant à l'infini et à l'éternel comme moi, le Verbe incarné je le demande* — celui-là la sauvera (2). » L'homme peut gagner l'univers, accaparer les richesses, jouir des plaisirs qu'il offre, disposer de ses forces, en quoi ces objets, serfs du temps, lui donnent-ils le droit de se croire supérieur aux animaux ? Esclave de ce qui meurt, son âme sera perdue pour l'éternité, pour cette vie où est la grandeur et la supé-

(1) C.-J. Bovon, *Théologie du Nouveau Testament*, p. 447.
(2) Mathieu Ch. XI, 3-9.

riorité de la créature raisonnable. « De quelle utilité est à l'homme le gain de tout l'univers, s'il perd en même temps son âme ? » Pas de commune mesure entre le périssable et l'immortel, le passager et le permanent, l'être et le néant. Dieu, Vrai et Bien suprême, abandonné, rien ne le remplace. La partie éminente de l'homme étant son âme faite pour la Vérité et le Bien, que craindre ? Pas ceux qui peuvent étouffer sa vie inférieure mais n'atteindront jamais ces sommets où son être étreint l'infini et l'immortel. « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, mais sont impuissants à tuer l'âme. Craignez qui tue le corps et l'âme et les perd dans la géhenne » (1), les privant des joies qui les exaltent au-dessus de la bête. Ce qui blesse et diminue la dignité, ce n'est ni l'imperfection du corps, ni la malpropreté des mains. Ceci est extérieur et étranger à son âme, à sa vie profonde. « Ecoutez et comprenez, disait Jésus. Rien en dehors de l'homme ne le souille, mais ce qui sort de l'homme, voilà ce qui le souille » (2). Ce qui est dans le cœur, sanctuaire où s'élabore l'action spécifiquement humaine et détourne l'être raisonnable de la poursuite de sa fin propre, voilà ce qui souille l'homme. « Ce qui sort de la bouche — *la parole signe de la pensée* — vient du cœur. C'est elle qui macule l'hom-

(1) Mathieu X, 28.
(2) Marc X, 15.

me. Car du cœur viennent les mauvaises pensées, les meurtres, les adultères, les impudicités, les vols, les faux témoignages, les blasphèmes. Voilà ce qui souille l'homme ; mais manger sans s'être lavé les mains ne souille pas l'homme » (1).

Avantagé d'une dignité si singulière, est-il surprenant que Dieu ait des égards spéciaux pour lui ? Voulant nous inciter à une confiance inébranlable en Notre Père, Jésus disait : « Ne vous inquiétez pas pour votre vie de ce que vous mangerez, ni pour votre corps de quoi vous le vêtirez : la vie n'est-elle pas plus que la nourriture et le corps plus que l'habillement » (2). Celui qui vous a donné la vie et le corps ne les laissera pas manquer de l'indispensable à leur conservation. « Regardez les oiseaux du Ciel, ils ne sèment ni ne moissonnent, ni n'amassent en des greniers, et votre Père du ciel les nourrit. Ne valez-vous pas plus qu'eux ? » S'il a soin de petites bêtes, sans titre spécial à sa tendresse, combien plus de vous, ses préférés, ses fils en qui il voit son image. S'il vous négligeait, il ne s'aimerait pas lui-même. « Encore, à propos de l'habillement, pourquoi êtes-vous en souci. Observez les lis des champs comme ils croissent. Ils ne travaillent ni ne filent... Si cette herbe des champs qui est aujourd'hui et qui demain sera jetée au

(1) MATHIEU XV, 18-20.
(2) MATHIEU VI, 25-34.

feu, Dieu la revêt ainsi, à combien plus forte raison vous autres, gens de peu de foi ! » Vous valez mieux que les lis et autres fleurs éphémères à qui le Père donne si belle parure. Il se doit de vous fournir les moyens de vous vêtir. Soyez donc sans inquiétude, la terre ne manquera jamais à vos besoins si vous savez l'utiliser.

Cette dignité de la substance humaine créée et conservée merveilleusement, Dieu l'a plus merveilleusement encore restaurée après sa déchéance. Il envoya son Fils combler le vide produit dans la nature par le péché. Il dressa à notre portée cette fontaine abondante où l'humanité étanche sa soif « et de sa plénitude nous avons tous reçu, grâce sur grâce » (1). Les entrailles de la miséricorde s'émurent au spectacle de sa créature privilégiée marchant à tâtons dans l'obscurité. « Grâce à cette miséricorde, le soleil levant — *le Messie apparaissant après une longue nuit* — nous visita des hauteurs, pour éclairer ceux qui sont assis dans les ténèbres et les ombres mortelles, pour diriger nos pas sur les chemins de la paix » (2). Ayant enlevé entre ses bras, Jésus, divin soleil à son aurore, songeant en le contemplant aux bontés de Dieu pour notre race, le vieux Siméon s'écriait, reprenant une image déjà employée par Zacharie : « Maintenant tu peux laisser

(1) Jean I, 16.
(2) Luc I, 79-80.

ton serviteur, ô Maître, selon ta parole s'en aller en paix. Car mes yeux ont vu le salut, que tu as préparé à la face de tous les peuples, lumière de révélation pour les nations, et gloire d'Israël ton peuple » (1). Jean, apôtre et évangéliste de l'amour, synthétisera admirablement ces paternelles attentions en ces paroles : « Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils, l'unique engendré, afin que tout homme qui croit en lui ne soit pas perdu mais ait la vie éternelle » (2).

Qui oserait mépriser une créature, objet de la part de son créateur de tant de considération et de tendresse ?

II

La considération et la tendresse de Dieu pour sa créature raisonnable, s'étend aux plus désemparées. Les païens et leurs complices, pharisiens et nichzschéens, ne refusent pas d'avouer et d'honorer la dignité de l'homme sain de corps et d'âme, de cet exemplaire qui, par sa force musculaire ou morale, réalise l'idéal de la race. Mais les autres, les petits, les blessés, les malades, les vieillards, les pécheurs, n'ont droit qu'à leur dé-

(1) Luc II, 29-32.
(2) Jean III, 16.

dain. Combien différent est le point de vue de notre aîné. A ses yeux, pas de créature humaine qui, comme telle, ne soit digne d'égards. Sa déchéance ne l'abaissera jamais au rang des brutes. Elle garde sa dignité essentielle et sa faiblesse lui vaut des attentions plus délicates qui sauvegardent sa vie supérieure.

Un nouveau-né, chair chétive, quelle chose de rien en apparence ! Une chiquenaude, un souffle éteindrait cette lueur de vie vacillante. Et cependant Jésus fait état de cette petitesse. Il l'approche avec amour et respect. Aux premières pages de son Evangile, nous voyons une mère, choisie de Dieu, mettant au monde un fils premier-né, l'enveloppant de langes et le couchant dans une crèche (1). Des bergers quittent leurs troupeaux et accourent le saluer sur sa paille ; des anges battent des ailes au-dessus de la mangeoire où il repose et s'inclinent dans l'extase. C'est vrai, leurs cantiques célèbrent un enfant extraordinaire. Pourtant qui ressemble à ce nouveau-né, ne pourra jamais être méprisé. Comme lui, il est un homme en fleur. Cette page de l'Evangile rend sacrée toute enfance.

Le petit de l'étable de Bethléem grandira. A ceux qui l'ignorent, il apprendra le prix d'un tout petit. Pour être des siens, il faut lui ressembler, être simples, sans malice et sans calculs.

(1) Luc II, 6.

« Si vous ne devenez comme ces petits, vous n'entrerez pas en mon royaume. » De ces tendres pousses il se constitua le tuteur. Si on les aime et traite bien, c'est lui qu'on aime et traite bien. « Qui reçoit en mon nom l'un d'eux, me reçoit moi-même et qui me reçoit ce n'est pas moi qu'il reçoit, mais celui qui m'a envoyé (1). » Ils sont ses frères et l'espoir de la famille. Identifié à son Père dont il est le délégué, en accueillant ses protégés, on accueille son Père, leur Père. Attenter à leur dignité, en glissant sur leurs pas la pierre d'achoppement qui les fait trébucher et choir dans l'erreur ou le vice, est un crime. « Si quelqu'un scandalise un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui avoir au cou la meule qu'un âne tourne et être jeté dans la mer » (2). Si frêles, privés en apparence de toute force et intelligence, on est tenté de les traiter comme des animaux inférieurs. Gardez-vous en ! « Craignez de les mépriser car, je vous le déclare, leurs anges dans le ciel contemplent sans cesse le visage de mon Père qui est là-haut (3). » Ce Père n'a pas dédaigné de donner à chacun pour protecteur, un de ces esprits dont le regard fixe sa face éblouissante. Une sainte colère s'emparait de ce frère aimant quand il voyait qu'on

(1) Marc IX, 36.
(2) Marc IX, 41.
(3) Mathieu XVIII, 10.

n'avait pas pour eux des égards, quand par exemple « les disciples traitaient avec dureté et repoussaient ceux qui les présentaient (1). Lui, les prenait dans ses bras et les bénissait en leur imposant les mains (2). » Tendres caresses, douces bénédictions de Jésus sur ces chétifs, vous nous enseignez de quel respect et de quelle sollicitude nous devons les envelopper, suppliant notre Père qu'il les protège et assure l'avenir de notre Humanité.

Les malades eux aussi sont des déshérités. Avec quel sans gêne doit les traiter, s'il est logique, celui qui identifie notre destinée à celle des bêtes. Il se débarrasse d'eux, au besoin il les tue, n'étant plus utiles, pour n'avoir pas l'ennui de leur souffrance. Mais, qui croit que le malade comme le bien portant, a un esprit immortel, une dignité incomparable et qu'en sa chair infirme s'épanouit une vie supérieure, l'entoure de respect et de soins. Et telle est bien l'attitude de Jésus envers ceux dont les infirmités et la vieillesse mutilent le corps. Il débarrasse des malheureux de ce chancre affreux qu'est la lèpre. Il les touche en disant: « je le veux, sois purifié » (3). Il ne regarde pas à leur nationalité. Après avoir guéri dix de ces abandonnés, ému de la reconnaissance

(1) Mathieu XIX, 14.
(2) Marc X, 16.
(3) Mathieu VIII, 3.

que seul lui témoigne un Samaritain prosterné à ses pieds, le visage contre terre, il s'écrie : « Les dix n'ont-ils pas été purifiés ? Les neuf autres, où sont-ils ? Ainsi aucun ne s'est rencontré qui soit revenu rendre gloire à Dieu, si ce n'est cet étranger. Et il lui dit : Lève-toi, va, ta foi t'a sauvé » (1).

Même les païens souffrants méritent sa sollicitude. Se rendant aux prières d'un officier de Rome, il guérit son serviteur, sans doute gentil lui aussi. Ne sont-ils pas hommes et ses frères ? Toutes les misères corporelles l'approchèrent et il les soulagea. Des sourds, des muets, des paralytiques, des aveugles, des fiévreux trouvent en lui un zélé médecin. Témoin de ses miracles et enthousiasmé, le peuple s'écriait: « Ce qu'il fait est bien, il donne l'ouïe aux sourds et la parole aux muets » (2). Un jour, voyant une foule de plus de quatre mille personnes, qui oubliait en l'écoutant de se nourrir, son cœur n'y tint pas. « J'ai pitié d'elle ! s'écria-t-il, voilà trois jours qu'ils ne me quittent pas et ils n'ont pas de quoi manger (3). » Paroles de compassion pour la faim et les autres détresses de nos pauvres corps ! Celles qui suivent ne sont pas moins touchantes : « Si je les renvoie à jeun, les forces leur manque-

(1) Luc XVIII, 17-19.
(2) Marc VIII, 77.
(3) Marc VII 1-2.

ront en chemin, car quelques-uns d'entre eux sont de loin ! » Et il multiplie quelques pains et poissons dont on disposait et il rassasie ces affamés de tout âge et condition.

Ce tendre Samaritain interrompt ses voyages et ses besognes pressantes pour s'arrêter auprès de ceux que la vie maltraita, verser huile et vin sur leurs blessures, leur rendre le souffle et les porter à l'auberge voisine où on les soigne à ses frais ! (1).

Les heureux de ce monde invitent à leurs festins les bien portants, les types beaux et forts. Ils croiraient déroger de faire asseoir à leur côté, boîteux, aveugles, estropiés et autres déchets ! Mais lui, le maître de la maison de la parabole, prépara un grand repas. Les riches et les surhommes s'excusèrent, alléguant l'un qu'il avait acheté une maison de campagne et qu'il devait aller la voir, l'autre qu'il avait acheté cinq paires de bœufs et devait les essayer, celui-ci qu'il venait de se marier. Alors il dit à un de ses serviteurs : « Va de suite par les places et par les rues de la ville et fais entrer ici les pauvres, les estropiés, les aveugles et les boîteux » (2). Ne sont-ils pas hommes comme les autres ? Ayant plus qu'eux bonne volonté, ils prendront leur place.

Au jour solennel où il jugera ceux qui mépri-

(1) Luc X, 25-37.
(2) Luc XIV, 18-25.

sèrent et maltraitèrent les déshérités, ses frères, il dira ces paroles terribles : « Retirez-vous loin de moi maudits, allez au feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges. Car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger, j'ai eu soif et vous ne m'avez pas donné à boire ; j'ai été étranger et vous ne m'avez pas recueilli ; j'ai été nu et vous ne m'avez pas vêtu ; malade et prisonnier et vous ne m'avez pas visité » (1).

Il respecte la dignité humaine chez les infirmes de corps, il la respecte même chez les infirmes d'âme. Trait suggestif et touchant de son attitude. L'homme juste seulement en son geste, exile de l'espèce et méprise qui n'a pas les apparences extérieures de la justice. Il sert ainsi son hypocrisie et sa malice foncière. Tels furent les pharisiens. Attentifs à la moindre démarche de Jésus pour le prendre en défaut, ils lui reprochèrent de fréquenter publicains et pécheurs, de manger et boire avec eux (2), d'être leur ami (3). Leurs récriminations ne le troublèrent pas. « Ce ne sont pas les bien portants, leur répondait-il, qui ont besoin du médecin, mais les malades » (4). Dans la famille humaine, les infirmes d'âme sont les plus intéressants des frères. « Aussi n'est-il pas venu appeler les justes mais les pé-

(1) Mathieu XXV, 41-43.
(2) Mathieu IX, 11.
(3) Luc VII, 34.
(4) Mathieu IX, 13.

cheurs (1). » Vigilant berger, il court à la recherche de la brebis égarée par le désert. Il laisse les quatre-vingt-dix-neuf autres et va après celle qui vagabonde, jusqu'à ce qu'il l'ait trouvée. Et quand il l'a trouvée, il la met, tout joyeux, sur ses épaules et, revenu chez lui, il convoque les amis et les voisins, et il leur dit : « Réjouissez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé ma brebis qui était perdue. Je vous le dis, il y aura de même plus de joie au ciel, pour un seul pécheur qui se repent que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de repentir » (2). Ainsi la femme à qui manque une de ses dix drachmes, renverse tout pour rentrer en sa possession (3). Quand le fils prodigue est aperçu de loin, revenant au foyer, le père ne lui tourne pas le dos, il ne l'accable pas. Il va à ses devants et par son accueil, il rend jaloux le frère resté fidèle (4).

Et l'attitude du maître confirme sa leçon. Passant près du figuier où s'était juché Zachée, l'employé du fisc odieux, Jésus, au grand scandale des Juifs, lui cria : « Descends vite, c'est chez toi que je dois demeurer aujourd'hui. Et Zachée descendit et joyeux lui ouvrit sa maison. A cette vue, tous murmuraient entre eux, disant : il loge

(1) Mathieu IX, 13.
(2) Luc XV, 4-8.
(3) Luc XV, 8-10.
(4) Luc XV, 11-32.

chez un pécheur » (1). Leurs clignements d'yeux, leurs froncements de sourcils, n'empêchèrent pas le Maître de s'asseoir à la table de ce maudit. Simon, un autre confrère en pharisaïsme, murmura lui aussi, quand une femme de mauvaise vie s'approcha de Jésus, mouilla ses pieds de larmes, les essuya de ses cheveux, les baisa et les oignit de parfum (2). Un vrai prophète aurait dû savoir de quelle espèce était celle qui le touchait (3).

Ces attentions pour les infirmes d'âme, nous découvrent la portée des paroles dites à Jean et à Jacques, les deux fils de Zébédée, quand il les enlève à leurs filets : « Suivez-moi, je vous ferai pêcheurs d'hommes (4) ». Je vous donnerai un emploi honorable entre tous. De ce lac si calme, je vous enverrai sur une mer bouleversée. La plus belle, la plus noble des créatures, notre frère l'homme s'y démène et s'y noie. Jetez hardis vos filets, pêchez de jour et de nuit, comme vous pêchiez ici les poissons. Mettez-les dans une barque et, avec eux, abordez au rivage éternel où le Père de notre famille vous accueillera. Etre « Pêcheurs d'hommes », glorieuse et sublime occupation ! Elle vous consolera de l'abandon de vos camarades, de vos filets, de vos parents.

(1) Luc XIX, 5-7.
(2) Luc VII, 38.
(3) Luc VII, 39.
(12) Marc I, 17.

« Jésus, écrit Peabody, s'intéresse en premier lieu à des individus. La raison première de sa parole et de ses actions, est la pensée du prix de la personnalité. Le berger laisse les quatre-vingt-dix-neuf brebis et cherche celle qui est perdue ; la femme balaie sa maison pour trouver une pièce de monnaie » (1). Un homme recouvrant sa dignité perdue le comble de plus de joie que quatre-vingt-dix-neuf qui la gardent. La joie est plus rayonnante et plus triomphante car il s'agit d'une créature qui se conquiert pour elle-même et pour Dieu. « Puisque, dit encore Peabody, le dessein d'abord poursuivi par Jésus est de mettre en relief le principe de la personnalité, d'éveiller la vie la plus haute des personnes, d'amener un homme à « venir en lui-même », cette doctrine est incompatible avec des conditions sociales, obstacle ou même simple non-encouragement à réaliser la fin de la grandeur individuelle, impliquant décision, caractère et initiative (2) ».

Le prix de la personne, sa dignité, ne dépend pas du cadre social où l'individu déroule sa vie ni de la caste où il est inséré. Les courtisanes et les publicains entrés dans la voie de justice prêchée par Jean, ont cru en Jésus et laissé loin derrière eux les pharisiens acharnés à se distinguer par des airs dévots (3). Cette dignité, la race ne

(1) Peabody, *Jesus-Christ and the social question* p. 80.
(2) Peabody, ibid. p. 111.
(3) Mathieu XXI, 32-34.

la confère pas davantage. Les Juifs auraient tort de se prévaloir de leur qualité de fils d'Abraham, puisque de simples pierres, Dieu peut faire des fils d'Abraham (1). Ce titre seul n'est qu'un vain ornement qui ne peut assurer la possession du royaume. « Il en viendra d'Orient et d'Occident, du Nord et du Midi qui ne seront pas fils d'Abraham, et ils se mettront à table dans le royaume de Dieu (2). » L'argent ne fait pas davantage le prix d'un homme. Il a beau être dans l'abondance, « sa vie n'est pas dans ses biens » (3) La richesse qu'il étale, n'excusera jamais le mépris de son âme ou de son frère. Il ira en enfer, tandis que les pouilleux, les Lazare, humbles et patients, à qui les chiens léchaient les plaies, iront au ciel. Enfin, cette dignité n'est pas dans les parades où les paroles vaines ne répondent à aucune réalité intérieure. Elle est dans le simple aveu de sa misère et le repentir des fautes qui fait dire au publicain : « Mon Dieu, aie pitié de moi, car je suis un pécheur » (4). Ce front courbé devant Lui, Dieu le relève en nous rendant ce que nous avions perdu par le péché. « Le publicain, en effet, descendit justifié dans sa maison. »

Ce n'est ni l'habit, ni la fonction, ni la race, ni la pauvreté, ni l'infirmité, mais la faute mo-

(1) Mathieu III, 9.
(2) Luc XIII, 29.
(3) Luc XII, 13.
(4) Luc XVIII, 13.

rale qui diminue notre valeur d'homme. Etre manchot, boîteux ou aveugle vaut mieux que d'avoir un bras, une jambe ou un œil instrument de faute. Donc « si ta main ou ton pied te scandalise, coupe-le », c'est-à-dire débarrasse-toi de ce qui te peut être une occasion de chute spirituelle, alors même que cela te soit aussi cher que tes membres. « Car il est préférable d'entrer dans cette vie supérieure estropié ou boîteux, que d'être jeté avec deux mains ou deux pieds dans le feu éternel (1) ». Qui fait le mal se dégrade et se tue. Cependant, la vie tuée par le péché ici-bas peut toujours regermer. Elle le doit même, si l'on ne veut être exclu du royaume où ne sont pas admis des morts spirituels. L'eau informée par l'esprit, lave les souillures morales et opère les renaissances. « Qui ne renaît par elle, dit Jésus, ne peut entrer au royaume de Dieu (2). » La pénitence est un autre moyen de réaliser la vie supérieure et d'être fils de l'esprit. Le Publicain en se repentant se réhabilite ; le Pharisien, dévot prétentieux, déchoit et se perd par son orgueil. « L'un retourne dans sa maison justifié, mais pas l'autre (3). » Le fils de famille qui après avoir dispersé son argent avec les courtisanes, devait manger les restes que ne voulaient pas les

(8) Mathieu XVIII, 8.
(2) Jean IV.
(3) Luc XVIII, 14.

cochons, est admis de nouveau au foyer, quand il dit : « Père, j'ai péché ». Celui-ci, touché de son repentir, pour marquer au dehors le changement opéré au dedans, demande à ses serviteurs « d'apporter vite la plus belle robe et de l'en revêtir ; de lui mettre une bague à la main, et des souliers aux pieds, d'amener aussi le veau gras : tuez-le et mangeons, réjouissons-nous car mon fils que voici était mort et il revit » (1). Pourquoi les courtisanes et les Publicains précèdent-ils dans le royaume des cieux, les Pharisiens ? Parce qu'ils ont retrouvé leur dignité perdue dans les larmes, tandis que les autres, trompant leurs frères, n'ont jamais quitté le chemin de l'iniquité (2).

S'attacher de cœur à Dieu, souverain Bien, est la condition de tout rachat. Cet attachement est intéressé et imparfait quand l'homme ne s'oublie pas et tremble, songeant aux rigueurs de la Justice ; il est désintéressé et parfait, quand, se perdant de vue il ne songe qu'à la souveraine vie et perfection que son péché a blessée. « Beaucoup lui est pardonné alors, parce qu'il aime beaucoup », comme aime Madeleine. La restauration par l'amour, est la plus efficace et la plus totale. Elle nous projette en Dieu et nous identifie en quelque manière, avec Lui.

(1) Luc XV, 22-24.
(2) Mathieu XXI, 28-32.

Cette jonction s'opère par un principe mis à notre disposition par Celui qui le possédait en sa plénitude. Nous entrons dans l'intimité du Père en devenant vrais Frères de son Fils naturel. Car, « à tous ceux qui l'ont reçu, à ceux qui croient en son nom, ce frère aîné a donné le pouvoir de devenir des fils de Dieu, des fils qui ne sont nés ni du sang ni du vouloir de la chair, ni du vouloir de l'homme, mais de Dieu » (1). Car le Verbe s'incarna « pour que les hommes aient la vie et l'aient avec plus d'abondance » (2). Dépassant les simples exigences de la nature, « elle n'est pas seulement conditionnée par le pain, mais par toute parole qui sort de la bouche de Dieu » (3).

Il ne faut donc pas travailler exclusivement pour la nourriture périssable, mais pour celle qui reste dans la vie éternelle et que le Fils de l'homme doit donner (4). « Le pain de vie, c'est moi, dit Jésus, et celui qui vient à moi n'aura plus jamais faim et celui qui croit en moi n'aura plus jamais soif » (5). Sa doctrine et son corps, sous le pain, sont nos nourriciers. Par eux, notre vie est sa vie, comme la vie des sarments est celle de la souche. « Je suis la vigne, disait-il encore, et

(1) Jean I, 12-13.
(2) Jean X, 10.
(3) Mathieu IV, 4.
(4) Jean VI, 27.
(5) Jean VI, 35.

vous êtes les branches » (1). Quelle dignité, quelle grandeur est la nôtre ! Le dernier des sauvages est invité à entrer de plein pied dans la famille de Dieu. « O chrétien, s'écrie saint Léon, reconnais ta dignité ! Devenu participant de la nature divine, évite par tes mœurs dégénérées de revenir à tes vieilles misères. N'oublie pas de quelle tête et de quel corps tu es membre » (2).

La substance humaine, élevée par la grâce, est encore destinée à être transfigurée jusque dans la matière qui la forme. Elle échappera à la mort qui la retient dans les tombeaux. « L'heure vient où ceux qui y sont, entendront la voix du Fils de Dieu et en sortiront » (3). « Les ressuscités seront comme les anges au ciel » (4).

Enfin, la dignité accumulée en la personne humano-divine du Christ, se communique par solidarité à ses frères, Sur eux, il étend le manteau de ses gloires. Quand il fait des miracles, il se plaît à s'appeler « Fils de l'homme » (5). Les fils de l'homme les plus abandonnés, les affamés, les prisonniers, les malades sont de sa maison. De ce chef ils ont droit à tous les honneurs, à tous les respects, à tous les amours qui lui sont dûs. Ce

(1) Jean XV, 5.
(2) Saint-Léon Sermo I, *De nativitate Domini.*
(3) Jean V, 28.
(4) Marc XII, 25.
(5) Luc V, 24. Sur cette appellation de « Fils de l'Homme » voir mon livre *La Grande loi sociale de l'amour des hommes*, p. 141.

que l'on fait à l'un des plus petits c'est à lui qu'on le fait (1). Recevoir son envoyé, c'est le recevoir, et le recevoir, c'est recevoir Dieu dont il est le Fils éternel (2). Quand, prononçant les mots qui changent le pain en son corps et le vin en son sang, il se propose, sous ces voiles, à l'adoration, n'est-ce pas à l'humanité qu'il fait rendre hommage, puisque ses frères et lui ne sont qu'un ? Respecter, aimer, adorer l'Hôte Eucharistique, c'est respecter, aimer, adorer un Dieu, mais aussi un homme inséparable de Dieu. Priant pour ses fidèles, ne les associe-t-il pas à sa gloire ? « La gloire que tu m'as donnée, je la leur ai donnée, afin qu'ils soient un comme nous sommes un » (3). A l'heure où Pilate, penché sur la balustrade du prétoire, le montrant à la foule, dit « Voilà l'homme », sans le vouloir, ne solidarise-t-il pas l'Humanité avec les gloires de la vie du Verbe incarné et avec les gloires de sa Passion (4).

Sa Transfiguration, sa Résurrection, son Ascension magnifient et auréolent, en sa personne, la race humaine. Ici-bas, il l'associe à toutes ses grandeurs, en attendant de l'associer aux splendeurs éternelles.

(1) Mathieu XXV, 45.
(2) Jean XIII, 20.
(3) Jean XXII, 17.
(4) J'ai développé cette idée ailleurs : *Solidarité de l'Humanité avec les Gloires de Jésus-Christ.* Cf. *Sermons et Conférences pour l'année liturgique.* Edit. Bloud et Gay, Paris.

*
* *

L'idée de dignité humaine dont j'ai essayé de donner la notion et de montrer les origines chrétiennes, s'est imposée à la conscience des peuples civilisés. L'observateur attentif au mouvement des esprits et des faits, s'en aperçoit vite.

« L'homme, dit Lacordaire, n'a pas seulement besoin de pain, il a besoin de dignité, il est par sa nature même une dignité. Quel est celui de nous qui ne le sent pas vivement et qui n'aspire à un état de grandeur capable de satisfaire l'instinct qu'il en a ? Nous ne nous trompons pas en ce point, nous sommes des enfants de race, nous descendons d'un lieu où la domination est de droit et il est juste que nous sentions se remuer en nous ces restes de notre première majesté. Hélas ! dans l'exil, le prince qui a perdu le trône n'en perd jamais le souvenir ; on remarque sur le front de tous les détrônés un sillon, une cicatrice de douleur qui ne guérit pas. Eh bien ! nous sommes des rois détrônés, des enfants de Dieu destinés à nous asseoir un jour à la droite de notre Père et à régner avec lui. Cela étant, l'homme pauvre a-t-il la mesure de gloire et de puissance qui nous revient ? Et peut-il s'en passer, s'il ne l'a pas ? Peut-il vivre sans dignité ? Non, mille fois non, je n'admets pas la vie sans la royauté (1). »

(1) LACORDAIRE *33e Conférence.*

Par une lente et insensible infiltration, l'idée de dignité s'est glissée chez ceux qui semblaient le plus imperméables à son action et en retard sur la marche générale des idées de l'Occident. Derrière les événements historiques, on voit le travail de cette force, je veux dire de cette idée, brisant la gangue d'habitudes qui entravaient son incarnation, dans l'ordre politique ou social.

Interrogez au hasard le citoyen de la cité moderne. Demandez-lui quelles qualités doit avoir aujourd'hui un pasteur d'hommes. Il vous répondra que le mérite personnel naturel ou acquis, la valeur de service, sont exigés de qui prétend conduire ses semblables. S'il croit la naissance ou la fortune utiles à ce chef et à ce maître, c'est parce que, dans son idée, la naissance et la fortune facilitent l'emploi des mérites personnels.

Descendons l'échelle sociale. Nous trouvons les plus humbles éléments de la cité à peu près chez tous les peuples civilisés, investis d'un droit qui ne fut jamais aussi universel : le droit de suffrage. On peut critiquer son organisation, l'égalitarisme outrancier qui est à sa base, le défaut de lumière de ceux qui l'exercent, son avilissement au service des factions et de l'égoïsme, on aura raison.

Mais, parmi les forces venues à bout de cette conquête politique, on aperçoit, plus ou moins

dissimulée au fond des consciences, la conviction que l'homme quel qu'il soit, a le droit d'exiger le respect de sa personne, de manifester sa volonté, de n'être point troublé mais aidé dans l'exercice de ses droits fondamentaux. De ce sentiment toujours plus aigu et plus diffusé, est né le courant démocratique universel. Il se creuse en profondeur et s'élargit malgré quelques phénomènes transitoires de Dictature. Il déborde les cercles des vieilles nations, pénètre chez les peuples jusqu'ici les plus réfractaires, même en cette Chine millénaire, que sa muraille autant que son culte des ancêtres, semblaient devoir garantir. Les tribus sauvages où l'homme est si près de la brute, semblent seules à l'écart du mouvement général (1).

La Démocratie a la prétention, au moins théorique, d'être le gouvernement le plus adéquat et le plus conforme à l'épanouissement de la dignité humaine. Ceux qui pour mieux la combattre et la ridiculiser, la représentent comme un nivellement et un égalitarisme absurde et irréalisable,

(1) M. de Pascal, lui, prétendait que les gouvernements démocratiques sont le fait des peuples sauvages ou enfants (*Revue de Philosophie*. Enquête sur la Démocratie 1908). Pourquoi pas des bandes de loups, des colonies d'abeilles, de fourmis et de castors ? L'histoire humaine authentique, et on peut la découvrir même dans les déformations légendaires de l'âge épique, nous montre les peuples primitifs soumis au gouvernement d'un seul, patriarche, guerrier, héros. Quant on se pique de positivisme, il serait bon de ne pas fermer les yeux aux faits évidents.

servent de vieilles rancunes plus que la vérité. La Démocratie n'exclut pas la hiérarchie, elle a même la prétention de l'élever et de la magnifier. N'est-elle pas la forme de régime où l'on doit, *en principe*, le plus tenir compte de la valeur de l'homme et le respecter ? On y confie la fonction sociale au mérite, à la capacité de procurer le bien public. La naissance et la fortune qui ne sont pas exclues, sont tenues à mettre en service, ce mérite et cette capacité. Le simple citoyen est ici plus qu'un élément inférieur, irresponsable et passif de la machine politique.

Beaux rêves, dira-t-on, que les Démocraties vivantes sont loin d'avoir réalisés. J'en conviens et, pour cette raison et quelques autres, on peut se demander si elles sont de vraies Démocraties. Elles n'en sont pas moins théoriquement des avocates et des protectrices nées de la dignité humaine.

L'idée a d'ailleurs fait quelques progrès dans les réalités et n'a pas été condamnée à rester un rêve métaphysique. Les démocraties sortent à peine du berceau. Jeunes, inexpérimentées, exubérantes, elles tâtonnent et s'essaient à traduire en actes, les conceptions qui les distinguent et les agitent. Quels sont les pays au monde qui n'ont pas le suffrage universel, le vote des femmes, la République déguisée ici et là en monarchie parlementaire ? Aussi bien, ce n'est pas tant au gou-

vernement qu'il faut regarder pour juger leur triomphe, qu'aux mœurs. Le développement de l'instruction, la diffusion du livre et de la presse, la facilité de discuter la chose publique, ont hâté l'avènement de trois réalités qui tous les jours s'affirment davantage. Je veux parler de la conscience de plus en plus vive de la personnalité, du droit que le plus humble citoyen revendique de prendre part au gouvernement du pays, et du règne consécutif de l'opinion. Ces réalités qui offusquent les yeux, nouveautés relatives, nées d'hier et encore dans les langes, expriment plus la démocratie que la République elle-même, avec qui on la confond trop souvent. Celle-ci exista à Athènes, à Rome, dans les Cités italiennes du Moyen Age, qui n'eurent jamais de vraies démocraties.

L'observateur qui se soustrait aux préjugés et aux passions de l'anarchie et du conservatisme voit, sous la pression des forces que je viens de signaler, tous les grands peuples en travail d'un ordre nouveau. *Mens agitat molem.* Mais pour bien le juger, l'apprécier, il faut une perspective lointaine et tranquille, car l'œil ne distingue jamais ce qui le touche. De ce point reculé, on aperçoit des organes qui se créent laborieusement pour s'adapter à d'autres fonctions. Ne soyons pas plus impatients que Dieu et l'histoire. L'exercice du droit de suffrage, conquête assez récente, est loin

de la perfection désirée, mais ne l'a-t-on pas déjà débarrassé, chez les plus civilisés, des entraves aristocratiques du cens électoral et du vote au doigt, à l'œil et au bâton ? La conscience publique exige tous les jours davantage le secret du scrutin, acheminement vers l'indépendance complète, au moins relative ; elle exigera un mode de représentation donnant à chaque parti, même aux minorités, les porte-voix auxquels ils ont droit dans les assemblées ; elle exigera même, une représentation permettant aux intérêts et aux divers corps, de se faire entendre pour leur défense et leur sauvegarde. Car l'Etat et l'Argent, tôt ou tard, cesseront d'être les dieux puissants remuant à leur caprice, les atomes sociaux. Ils se trouveront en face des organismes qui s'élaborent et ils devront tenir compte de leurs desiderata et de leurs forces. Le syndicalisme ne peut supprimer ni l'Etat, ni l'Argent. Il contribuera à les organiser, pour assurer à chacun plus de justice, réalisant ainsi la vraie Démocratie politique et sociale. Mais pour être agent de progrès, et non de régression, le Syndicat ne doit nier ni dans ses doctrines, ni dans ses actes, les deux réalités qui l'enserrent : la Nation et l'Humanité. S'il ne s'organise pas en fonction des intérêts généraux que représentent ces Unités supérieures, il ne sera pour les sociétés, qu'un engin de destruction et un élément de désordre.

Les nations sentent encore la nécessité d'être fortes, pour se défendre des égoïsmes voisins. Cette nécessité est un pis aller. Chez les plus civilisées, l'idée gagnera de plus en plus, que l'état de paix avec des armées qui épuisent toutes les ressources financières, n'est pas un état normal, ni digne d'elles. Tuer des milliers d'hommes pour défendre son droit, à coup de mitrailleuses et de canons, répugne à l'idéal de civilisation. Ceux mêmes qui comprennent le besoin pour leur patrie, d'armées fortes, désirent transformer, peu à peu, ces mœurs qui sentent la sauvagerie. L'on cherche les moyens d'assurer la paix, dans le droit et la justice, sans assassiner les peuples. La dernière boucherie humaine hâtera l'élaboration d'un droit international, pour éviter les guerres sanglantes. Un tribunal jugera souverainement et efficacement les conflits, comme les tribunaux particuliers jugent des conflits entre les individus, les familles et les corps. L'idée a commencé à vivre dans la Ligue des Nations.

Allez au fond des consciences les plus attachées à cet idéal et vous trouverez cette conviction aussi humaine qu'évangélique, que les hommes ont mieux à faire qu'à s'entretuer à l'instar des bêtes. Les nations ne sont que des foyers domestiques plus étendus. La dernière guerre en Europe, leur aura permis de se constituer fortement avec leurs caractères déterminés, par la langue, les mœurs,

la géographie, l'histoire. Personnalités morales, elles ont, comme les personnalités physiques, droit au respect et à la justice. Ne disposant pas d'autres moyens, elles se défendent comme l'honnête homme assailli par des apaches et n'ayant pas les gendarmes et les juges à sa portée, se défend, avec un revolver. Mais il serait plus digne d'elles, plus en harmonie avec leurs intérêts, de ne pas faire dépendre leur droit de la force des baïonnettes et de la capacité à tuer des obus. Le résultat d'une guerre, comme le résultat d'un duel, ce legs barbare, prouve-t-il autre chose que la force ou l'habileté du vainqueur ? Voir la justice de sa cause reconnue par un tribunal d'honnêtes gens impartiaux étrangers à son pays, est une meilleure garantie de son droit, que la victoire d'un de ces illustres chasseurs d'hommes qu'on nomme généraux. Si les Etats-Unis d'Europe se constituent avec leur Cour suprême, les peuples de ce vieux continent seront plus fiers de trouver leur droit proclamé par cette Cour, que des triomphes obtenus dans le sang et les ruines. Puis viendront les Etats-Unis du monde, car à chaque siècle suffit sa tâche.

La course à la conquête des moins civilisés, ne contredit-elle pas cette thèse et ses espérances ? Nous ne le croyons pas. Aux premiers jours de l'envahissement par les Espagnols, de l'Amérique découverte, des cris s'élevèrent pour déclarer que

s'emparer de ces contrées comme de terres inoccupées, était interdit. La conscience publique n'admettrait plus qu'on traitât, même les tribus sauvages de l'Afrique, comme les César, les Alexandre et autres chefs de pillards grecs ou romains, traitaient les pays où leurs bandes s'imposaient par le vol, la trahison, l'incendie et l'assassinat. Un seul motif semble légitimer, non l'accaparement, mais la pénétration chez ces sauvages : le noble désir de les associer aux bienfaits de la civilisation. On n'admet plus, comme l'ont unanimement pratiqué les nations cultivées au XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, que le conquérant puisse faire trafic du noir désarmé. L'opinion est sévère aux peuples qui tolèrent dans leurs colonies les mauvais traitements et l'exploitation des indigènes. L'œuvre antiesclavagiste du grand Lavigerie a trouvé partout un accueil empressé et des cœurs ardents à la soutenir.

Si, du domaine plutôt politique, nous passons au domaine social, nous voyons cette idée de dignité humaine, en travail de réalisation. On l'a répété. La révolution française fut la résultante d'une longue évolution qui aboutit à émanciper l'individu dans la famille, la profession et la cité. Elle dépassa de loin le but. Au lieu de remplacer peu à peu la charpente vermoulue qui soutenait le vieil édifice, elle brisa et renversa tout. L'individu qui avait sa place, peut-être à l'étroit, dans la

construction, était cependant défendu et soutenu physiquement et moralement par les organismes enlacés et hiérarchisés, dont il constituait la modeste cellule. Le bâtiment saccagé et détruit, il ne resta qu'une pauvre poussière que l'Etat et le Capitalisme foulèrent ou balayèrent à leur gré. Car, juste à ce moment, les puissants en muscles ou en or, n'ayant plus ni murailles ni camp retranché pour les contenir, profitant du désarroi et des ruines, admirablement secondés par la science, s'emparaient des forces naturelles et du marché des activités humaines. Ils attiraient dans de vastes usines des travailleurs désemparés et imposaient à ces isolés dont nulle solidarité ne secourait l'indigence et la faiblesse, les exigences de leurs appétits débandés. La loi de l'offre et de la demande dans une société libre politiquement, instaurait l'esclavage économique. Le prolétaire possédait le droit de vote, pas celui de manger à sa faim. Mais, dans sa détresse, il avait ce que n'eurent jamais ses camarades, les esclaves du paganisme, un point d'appui pour soulever et secouer sa misère : la conscience très nette de sa valeur d'unité humaine. Son état de servitude alimentaire, ne correspondait pas à la situation normale exigée par sa dignité. Sous la pression de ce sentiment, qui n'était pas l'apanage de ceux qui souffraient de la faim, car il débordait de nobles âmes choyées par la fortune, il se fit partout un effort gigantes-

que pour empêcher l'ouvrier d'être une bête de somme mise au rebut, avec la ferraille et les esclaves vieux du sage Caton, ou un simple appendice de machine, et pour corriger les dénis de justice ou les sans-gênes de la lutte économique. Les lois sur le travail des femmes et des enfants, sur les grèves, les accidents, les matières dangereuses, les lois d'assistance sociale, la coopération, la mutualité, l'épargne, sont les nobles victoires de cet effort.

Dans tous les domaines, l'idée de la dignité de la substance humaine s'est imposée. L'enfant à l'usine et à l'école, le soldat dans la caserne, le prisonnier, la femme, le vieillard, le fou, l'idiot, doivent être traités avec bonté et respect. L'on a même dépassé la mesure et oublié qu'à vouloir trop flatter l'homme, on risque de ne développer que la bête au détriment de l'esprit dont les cajoleries brisent les résistances. Nous n'avons pas que de bons instincts. Les éducateurs de notre jeunesse et de notre démocratie, doivent le savoir, sinon ils formeront un troupeau de loups malfaisants, mettant l'intelligence au service des bas appétits.

Mais, en dépit de lamentables aberrations, un fait reste acquis: l'idée de la valeur d'un homme et d'un homme quel qu'il soit, s'impose à la conscience des peuples civilisés, et cette idée est un apport de la révélation judéo-chrétienne.

II. L'Homme a des droits exigeant le respect

SOMMAIRE

1° Le but de toute loi, pour Jésus, est l'utilité temporelle ou spirituelle de l'homme. Cela ressort clairement de son attitude à l'égard du Sabbat : « il est pour l'homme, non l'homme pour le Sabbat » : et à l'égard des autres lois du culte et des traditions, Jésus stigmatisa dans les pharisiens des contempteurs de l'homme.

2° A qui méconnaît les Droits et la dignité de l'homme, ne doit-on opposer aucune résistance ?

1er Cas : Celui qui méprise le droit est un égal. On ne peut céder son droit que pour protéger des droits supérieurs. Pour le défendre, il y a la force, pas la force matérielle mais la force morale qui, unie à la force d'inertie matérielle, remporte des victoires et est dans l'horizon de l'Evangile. Le droit de légitime défense physique existe : dans quelles conditions et pourquoi ? Ne pas compromettre son droit en l'exerçant. Céder, fuir, n'est pas nier son droit. Au mal et au méchant, opposer la force de la tolérance et de la patience. Jésus cependant autorise pour la défense le recours à la force légale. Il sait que la force matérielle triomphe trop souvent, en fait.

2e Cas : Celui qui méprise le Droit, est un supérieur : ceci est examiné en un chapitre ultérieur.

I. — La loi et les droits de l'homme.

Nous venons de voir les Droits et la Dignité de la créature humaine tels qu'ils ressortent de l'Evangile. En face d'eux, quelle sera l'attitude et la fonction de la Loi positive, divine ou humaine (1)

La loi naturelle imposant à l'homme ses devoirs primordiaux ne peut léser ses droits essentiels. Devoirs et droit sont, pour Jésus, « suspendus » à l'amour de Dieu et du Prochain. Notre devoir est d'aimer, et notre Droit est d'être aimés. Même la loi éternelle qui a son fondement immédiat en la nature divine et en la nôtre, tend au plein épanouissement des droits humains. A plus forte raison, la loi positive promulguée par Dieu ou par l'homme en faveur de l'homme, et ruisseau dérivé de la source, doit-elle sauvegarder ses droits et les empêcher de se détruire par leur contact ou leur opposition. Le but de toute loi, rituelle, ecclésiastique ou civile, est l'utilité temporelle ou spirituelle en facilitant l'exercice des droits et des devoirs correspondants où est notre intérêt passager ou permanent. Si la loi le contra-

(1) Voici la définition que donne saint Thomas de la Loi : « La loi est un règlement édicté par la raison, ayant pour but le bien commun, et promulgué par celui qui a le soin de la communauté. »

rie, elle n'a plus raison d'être, elle devient caduque et inexistante.

Tel fut le point de vue de Jésus à propos des droits humains heurtant cette loi divine positive qu'était la loi mosaïque et à fortiori, en face de lois purement humaines.

Le Sabbat primitivement a un but humanitaire : assurer le repos. Il s'y ajoute un caractère religieux ; il devient le jour consacré à Iaveh (1) Peu à peu on attache à sa célébration une importance capitale et la tendance formaliste finit par dominer. A l'époque de l'exil on interdit les occupations les plus indispensables du ménage, et des peines sont prononcées contre ceux qui vaquent à la moindre besogne. Les Juifs ne conçoivent pas autrement le Sabbat au temps de Jésus. Leur ritualisme et leur casuistique ont même fait de sensibles progrès. Il est une loi humano-divine édictée pour satisfaire des besoins physiques et moraux de l'israëlite, il n'est plus un moyen, mais une fin en soi, sans souci d'autres considérations (2).

(1) Exode XX, 10 — XXIII, 12 — Deuter. V.

(2) « Les antiques préceptes ne suffisaient plus à leurs scrupules. La grande synagogue avait dressé après la captivité, la liste de trente-neuf « aboth » ou prohibitions mères. Celles-ci avaient enfanté un nombre infini de « voledoth », ou descendants, et ces défenses secondaires, s'étendant à toutes les circonstances de la vie, rendaient pour ainsi dire toute action impossible aux jours de Sabbat. Défense à l'aveugle de se servir de son bâton, à tout Israélite de

Ils se laissent égorger plutôt que de défendre leur vie ce jour-là. Peu importe que des droits bien supérieurs à ceux du repos individuel soient violés. La loi justifie cette immoralité.

Contre l'immolation des suprêmes intérêts humains à un vain cultualisme, Jésus proteste, le jour où il prononce cette parole profonde et audacieuse où palpite l'amour et le respect pour ses frères : « Le Sabbat a été fait pour l'homme et non l'homme pour le Sabbat (1) » Il indique là nettement que la loi, pour mériter obéissance, doit être bienfaisante. Si, en imposant le repos religieux, le Sabbat empêche de vivre, de faire le bien, d'être charitable et juste, il ne remplit plus son objet. Que sert de pouvoir se reposer, si ce repos empêche de vivre ou de pratiquer la vertu ? Le Sabbat a été institué au profit de l'homme. Si en l'observant, il nuit à sa santé morale ou physique, il n'oblige plus.

Autour de cette doctrine fondamentale, se groupent en s'éclairant, toutes les remontrances de

porter le plus léger fardeau, fut-il un éventail, une fausse dent, un ruban non cousu à la robe. Défense d'écrire de suite deux lettres de l'alphabet, de tuer l'insecte dont la piqûre incommodait, de frictionner un rhumatisme... Défense au voyageur que la nuit surprenait le soir du vendredi, de poursuivre sa route, fut-il dans les bois ou dans les champs, exposé au vent, à la pluie, aux attaques des brigands, etc., etc... » Fouard : *La Vie de N.-S. Jésus-Christ*, t. II, p. 275-276. Sur les coutumes pharisaïques, *Lexicon Rabbinicon*, Burtorf, *De synagoga Judaïca*.

(1) Marc II, 27.

Jésus aux pharisiens, sur leur formalisme sabbatique. Elle fut énoncée un jour de Sabbat où ses disciples traversant un champ de blé et ayant faim se mirent à cueillir des épis, à les froisser, et à les manger (1). Scandale des pharisiens qui s'adressant au Maître lui dirent : « Vois, ils font aujourd'hui ce qu'il n'est pas permis de faire (2) ». Et il rabat leur formalisme. Il leur apprend qu'une loi, même de Moïse, cesse d'urger si en l'observant on viole les droits certains et supérieurs de la personne humaine. Il le prouve d'abord par l'exemple de David, ce roi si vénéré par eux : « Ignorez-vous ce qu'il fit quand il eut faim, lui et ses compagnons, comment il entra dans la maison de Dieu, prit les pains sacrés et les donna à ceux qui étaient avec lui ? Ces pains cependant, il n'est permis qu'aux prêtres de les manger (3). » « Il eut faim, lui et ses compagnons » et il s'estima avec eux, dispensé de la Loi qui interdisait de manger les pains réservés aux prêtres dont le Droit, proclamé par Moïse, disparaissait ainsi devant leur Droit.

En ce sens, leur nécessité ne connaissait pas de Loi, c'est-à-dire, de loi supérieure à leur droit actuel. Jésus le prouve ensuite, par la conduite des prêtres eux-mêmes. Le Sabbat n'a-t-il pas été pro-

(1) Matth. XII, 1. — Luc VI, XI.
(2) Marc II, 24.
(3) Luc VI, 4-6.

mulgué pour eux ? Ils ne l'observent pas et cependant sont sans péché (1). Ils ne l'observent pas pour ne pas empêcher l'exercice d'un droit supérieur : celui qu'ont les Juifs au service du temple ce jour-là. « La loi, en effet, prescrit des sacrifices supérieurs pour les jours du Sabbat. Et dans le service du Temple, il n'y a point de Sabbat pour les lévites. Le temple donc dispense du Sabbat. A plus forte raison le royaume de Dieu qui est plus grand que le Temple, en doit-il dispenser. Et le Fils de l'homme, qui est le ministre de ce royaume, est le maître du Sabbat (2) ».

Il le prouve enfin en leur rappelant une parole d'un de leurs Prophètes : « Si vous saviez ce que signifie : Je prends plaisir à la miséricorde, et non aux sacrifices, vous n'auriez pas condamné des innocents. » Je veux par ma loi sauvegarder les intérêts majeurs de l'homme. Les sacrifices, je les accepte dans la mesure où ils ne leur nuisent pas. Je ne veux pas d'une obéissance à mes commandements qui les desservirait.

Jésus résume son magnifique et consolant enseignement, dans les paroles citées. Elles synthétisent sa pensée, sur les conflits entre les droits humains et la Loi. « Le Sabbat est pour l'homme et non l'homme pour le Sabbat ; car le Fils de l'homme est maître même du Sabbat » (3), et il

(1) Math XII, 5.
(2) Batiffol. *L'enseignement de Jésus*, p. 64.
(3) Marc II, 27-28.

en dispense, quand il le juge utile à ses frères.

A l'un des Sabbats suivants, dans une synagogue, il se rencontre avec un homme ayant la main droite sèche (1). Des Scribes et des Pharisiens l'interrogèrent : « est-il permis de guérir aujourd'hui ? » demandèrent-ils.

Ecoutons-le confondre leur ritualisme, le mépris déguisé de ce que l'homme a de plus noble et de plus précieux, sa santé, ses facultés spirituelles à qui l'on préfère une lettre morte. « Et vous, voulez-vous me dire s'il est permis aujourd'hui de faire du bien ou du mal, de sauver la vie ou de la perdre ? » Je vous demande si elle a une valeur la loi qui oblige à se suicider physiquement et moralement ? Et s'adressant directement aux fourbes qui chargeaient sur les épaules des fardeaux qu'ils ne touchaient pas, « filtraient les moucherons et avalaient les chameaux », il dit, à la joie du peuple qui l'écoutait : « Qui d'entre vous, possédant une brebis, si elle tombe ce jour-là dans un fossé, ne la saisira, pour la retirer ? » Eh quoi ! vous ne pensez pas violer le Sabbat en peinant pour sauver une brebis, et vous ne voulez pas que je retire cet homme du fossé de son infirmité ! Quel mépris dissimulent vos gestes religieux, votre respect affecté de la loi qui s'accommodent si bien avec le soin de vos intérêts ! Votre égoïste

(1) Luc VI, VI, II. Marc III, 1-6. Math. 19-21.

hypocrisie vous empêche de comprendre « combien un homme vaut plus qu'une brebis ! » Cette foudroyante leçon inclina leur front dans la honte et ferma leur bouche, d'ordinaire si abondante en critiques. « Ils se turent et Jésus promena sur eux un regard plein de colère, navré de l'aveuglement de leur cœur. »

Recueillons, reconnaissants, ces paroles de l'historien sacré. Qu'en les lisant, les générations des hommes sachent que Jésus s'indigna contre les Pharisiens, s'affligea de leur attitude parce que ce Frère béni entre les frères avait le sens divin de notre dignité ! Quand on attente à nos prérogatives pour faire de nous des mannequins de rite, quand on préfère le Sabbat à notre santé physique ou morale, on n'a droit qu'à son indignation ou à sa pitié. « Puis s'adressant à l'infirme, il lui dit : « Etends la main ! » Et il l'étendit, et elle devint aussi saine que l'autre. »

Les Pharisiens ne cessent d'accuser Jésus d'enfreindre le Sabbat. Lui ne cesse de leur faire, sous des formes différentes, la même réponse : « Le Sabbat est pour l'homme, non l'homme pour le Sabbat ». Un jour il leur dit : « J'ai fait un miracle le jour du Sabbat. Vous n'en revenez pas. Moïse vous a donné la circoncision et vous l'opérez alors. Si on circoncit un homme, sans violer la loi de Moïse, pourquoi vous indigner contre moi, parce que j'ai rendu à un homme une santé

complète, ce même jour ? Ne jugez donc pas sur des apparences mais jugez selon la juste justice (1) ». Elle exige que vous ne me reprochiez pas de rendre la santé, alors que vous vous permettez de circoncire. Les deux cas sont pareils. L'obligation disparaît dans le deuxième parce que l'intérêt spirituel l'exige, elle doit disparaître dans le premier parce que le même intérêt le demande.

Ce que vous autorisez en faveur des animaux doit s'autoriser en faveur de l'homme. « Un chef de synagogue, hors de lui, parce que Jésus guérissait, un jour de Sabbat, dit à l'Assemblée : il y a six jours où l'on peut travailler, ces jours-là, venez vous faire guérir et non pas aujourd'hui. Le Maître répliqua : « Hypocrites, chacun de vous ne délie-t-il pas aujourd'hui son bœuf ou son âne de la crèche et ne les mène-t-il pas boire ? Et cette fille d'Abraham que Satan tenait liée, voilà dix-huit ans, ne fallait-il pas la délier de ses chaînes même un jour de Sabbat. » Maltraitée par son chef, la foule comprit que lui et ses pareils étaient ses pires ennemis, prêts à sacrifier à des lubies de casuistes les plus nobles intérêts. Elle vit en Jésus son ami et son défenseur et jouit de l'humiliation de son adversaire. « La réponse, remarque l'évangéliste, couvrit de honte ses ennemis et remplit d'allégresse tout le peuple » (2).

(1) Jean VII, 21-25.
(2) Luc XIII, 10, 17.

Les autres lois du culte, pour être légitimes et dans l'esprit de leur institution, ne doivent pas non plus nuire aux droits de ceux pour qui elles existent. Elles sont pour l'homme, l'homme n'est pas pour elles. Les diverses ablutions prescrites utiles au corps et même à l'âme dont elles symbolisent le nettoiement, sont vain simulacre, si l'on n'en voit pas la signification profonde et ne servent pas à corriger nos rapines ou nos impuretés. Ainsi le jeûne. Si l'on parade avec lui, imitant le Pharisien, quelle est son utilité ? (1). Il ne sert que comme moyen de faire pénitence intérieurement dans « ce secret où le Père voit » (2). Si le temple n'est plus que le lieu des sacrifices et des holocaustes, ou pire, une maison de trafic, quelle est son utilité ? Le temple est le lieu de la prière, non caverne de voleurs ou boutique (3). Qu'importe votre jeûne, votre dîme, si vous oubliez de

(1) Luc XVIII, 12.

(2) Math. VI, 18.

(3) « L'homme qui aime Dieu montera donc au temple pour y chercher Dieu, là où Dieu a voulu convier son peuple ; l'homme y viendra pour parler à Dieu, pour dire à Dieu son propre cœur et sa misère humblement ; et l'homme sera justifié, non par les œuvres de la loi, s'il les a faites avec orgueil, mais par la bonté propre de son cœur. L'aumône du riche dans le tronc du temple, si large soit-elle, pèsera donc moins que le denier de la veuve. (Marc XII, 41-44.) Le publicain misérable et méprisé, sera juste plus véritablement que le pharisien. » Mgr. Battifol. *L'Enseignement de Jésus*, p. 69.

faire jeûner votre âme et de donner la dîme de votre cœur ? La lettre de la loi demande que l'on ne fréquente pas les pécheurs, que l'on ne mange pas avec eux, mais son obligation cesse si leur salut et la charité exigent leur fréquentation ; car « les biens portants n'ont pas besoin de médecin mais les malades » (1).

Les traditions sont des lois non écrites et qu'on se passe d'une génération à l'autre. Elles sont bonnes, mauvaises ou indifférentes, de Dieu ou des hommes (2). Elles aussi doivent servir et non nuire. Une tradition, obstacle au bien moral ou matériel, est de ce fait périmée, elle l'est doublement, si elle viole un précepte positif de Dieu qui favorise l'homme. Ecoutons le Maître rappeler cette doctrine aux Pharisiens : « Pourquoi transgressez-vous le commandement de Dieu par votre tradition ? Car Dieu a dit : « Honore ton père et ta mère » et : « Que celui qui parle mal de son père ou de sa mère soit mis à mort. » Mais vous dites : « Quiconque dit à son père ou à sa mère :

(1) Marc, II, 17.

(2) « Nous avons vu s'esquisser nettement (Math. VII, 8-9) la distinction entre le « commandement de Dieu » et la Halacha ou « tradition des hommes » qui prétend l'interpréter et en réalité se substitue à lui : Jésus repousse cette « tradition des hommes » ; il se détourne de cette plante que Dieu n'a point plantée. Mais est-ce pour embrasser la loi dans sa stricte lettre ? A ce compte et à son tour, Jésus ne serait-il qu'un Scribe ? » Mgr. Battifol. *L'Enseignement de Jésus*, p. 57.

« Ce bien avec lequel je pouvais vous venir en aide, je le voue au temple. » Celui-là n'est plus tenu à honorer son père ou sa mère. Vous avez annulé la loi de Dieu avec votre tradition. »

De ces textes, je trouve cet excellent commentaire dans l'édition des Evangiles de la *Société de Saint-Jérôme* (1) « Les Pharisiens se scandalisaient de l'omission d'un cérémonial ou d'une coutume de peu d'importance ; mais leur casuistique, donnait cet enseignement immoral qu'une fois déclaré « Corban », (c'est-à-dire voué au Temple), un bien quelconque, le fils n'était plus tenu de s'en servir pour assister ses parents dans le besoin. Le profit du temple passait ainsi avant le 4e Commandement : car dans celui-ci le mot « honorer » a son sens fort ; non seulement, il impose le respect dans les manières, mais un respect plus effectif qui aide les vieux parents à vivre quand ils ne peuvent plus se suffire. »

Jésus stigmatise dans le pharisien un ennemi et un contempteur de l'homme, autant qu'un ennemi et un contempteur de Dieu. Loin d'être utile à son semblable, il le pervertit. « On doit se méfier de lui et ne pas imiter ses œuvres (2). Il n'a que la Loi à la bouche, mais sa vie proteste contre ses paroles. « Ce qu'il dit, il ne le fait pas. » Après avoir détourné la loi de son objet,

(1) P. 59.
(2) Math. XXIII, 15.

il en étend sans raison les obligations. De ce qui devait être léger, il fait un joug insupportable « chargeant des fardeaux pesants et intolérables sur le dos des hommes et ne les touchant même pas du bout de ses doigts » (1). Par lui, la Loi écrase, au lieu de délivrer. Il jeûne, il prie, il va au temple, mais ce n'est pas pour élever son âme et rendre gloire à Dieu. Que lui importe la pureté intérieure, le perfectionnement moral. « Toutes ses œuvres, il les fait pour être vues des hommes. » En lui-même, il méprise la nature humaine. Il fait de la créature intelligente et aimante, reflet de l'intelligence et de l'amour suprême, un mannequin ambulant orné de rubans ou phylactères, que les ignorants honorent et saluent.

Il se prétend berger, mais il est mauvais berger « Il ferme aux hommes le royaume des cieux et lui n'entre pas et il empêche d'entrer ceux qui voudraient. Malheur à lui ! » (2). Il se couvre du manteau de la dévotion, « il allonge ses prières », il a les mains jointes et les yeux au ciel. Il trompe les naïfs et satisfait sa soif d'or et de considération. La femme, surtout la veuve, dont la solitude surexcite la sensibilité, se laisse choir dans ses filets, comme la mouche dans la toile de l'araignée. Il dévore, il suce sa victime, abusant de son

(1) Matth. XXIII, 4.
(2) Matth. XXIII, 13.

hospitalité ou « lui extorquant des présents. Malheur à lui ! »

Il va chez tous les peuples, au nord, au midi, dans les villes, dans les campagnes, chez les pauvres et surtout chez les riches. « Il court la mer et la terre, pour faire un prosélyte » à ajouter à sa secte. Il lui souffle si bien son fanatisme qu'il devient plus intolérant et plus ambitieux, plus gesticulateur que son Maître, « il en fait un fils de la géhenne pire que lui » (1). Qui prétend guider doit avoir bonne vue et connaître le bon chemin. S'il détourne de la voie droite et mène aux fondrières, ce n'est qu'un malfaiteur, malheur à ce guide aveuglé (2).

Sa casuistique, trouble des âmes simples, n'a qu'un but : satisfaire, en la dissimulant, sa soif d'or et de domination. Voyant dans la loi un moyen d'exploiter les autres, il en néglige ce qui embarrasse et l'obligerait à des sacrifices utiles à lui et à ses frères. A peu de frais, il se donne l'air de bon Israélite fidèle à Moïse, payant les dîmes, observant les autres prescriptions peu pénibles des riches. De la loi sauvegarde des Droits de Dieu et de l'homme, il oublie les préceptes fondamentaux. Il n'a du vrai Fils d'Abraham ni l'inclination à donner ce qui revient à chacun, en réputation ou biens matériels, ni le don complet de soi-

(1) Matth. XXIII, 15.
(2) Matth. XXIII, 16.

même à Iaveh et au prochain, serait-il Samaritain et ennemi. Il ignore l'obéissance éclairée et prompte aux prescriptions légales. Il se plaît aux vétilles. Il imagine une casuistique attachant de l'importance à des futilités et se moquant de Dieu et de ses frères. « Malheur à lui qui paie diverses dîmes et néglige les points les plus graves de la Loi : la Justice, la Miséricorde et la Fidélité (1). « Guide aveugle, filtrant le moucheron et avalant le chameau » (2), il n'a jamais assez de purifications, il se lave à tout propos, il lave ses meubles. « Malheur à lui, car au-dedans il est plein de rapines et de souillures. » A quoi le comparer sinon à un sépulcre aux pierres blanches et propres, qui cache les vils déchets de la mort. « Malheur à lui ! »

Ses pareils ne sont pas nés d'aujourd'hui et ne disparaîtront pas de sitôt. Leurs pères tuèrent les Prophètes qui les arrachaient au veau d'or, leur recommandant la pratique de la Justice, de l'Amour, de la Miséricorde ou avec Isaïe leur clamant que leur cœur était loin de Dieu si leurs lèvres l'hŏnoraient. Ces prophètes, hérauts de l'Esprit qui savaient que les Lois n'étaient point données pour le malheur de l'homme, leur frère, ils les ont maltraités, envoyés en exil ou tués. Eux paraissent en paroles condamner leurs ancêtres

(1) Math. XXIII, 23.
(2) Math. XXIII, 25.

homicides. Par leurs œuvres, ils sont leurs fils. Si les Prophètes revenaient, ils s'en débarrasseraient. Comment agissent-ils à l'égard de celui qui vit au milieu d'eux ? Quelles embûches ne lui tendent-ils pas ? Ils n'auront de repos que s'ils le livrent aux Romains. Il a trop stigmatisé leur mépris de l'homme et leur mépris de Dieu, il a trop dévoilé leur fourberie ; il a trop gagné les foules simples et droites.

Leurs héritiers comme eux, se débarrasseront de tous les fils de l'Esprit. Si le Christ reparaissait parmi nous qui jouissons de ses bienfaits accumulés et des lumières toujours plus vives de son Evangile, il se trouverait encore des pharisiens, car leur race défie la mort, qui le traqueraient pour le tuer, le signaler comme ennemi de César et de l'ordre public, ayant osé dire que « le Sabbat était pour l'homme » et faire un crime de s'attacher aux traditions quand on se moque des commandements de Dieu ! Plus méchants que leurs ancêtres de Jérusalem, ils le crucifieraient peut-être, sans le conduire devant un juge, tant ils estimeraient nécessaire sa mort à leurs intérêts et à ce qu'ils appellent l'ordre public ! « Malheur à eux ! qui témoigneraient ainsi, être fils de ceux qui tuèrent les autres Prophètes ! » (1).

---

(1) MATH. XXIII, 31.

II. — Les attitudes en face des attentats contre les Droits individuels d'après l'Evangile.

Sur les droits et la dignité de l'homme empiètent les médisances, les calomnies, les vols, les attentats à la vie, à l'honneur ou à la liberté. Doit-on les laisser bafouer et n'opposer aucune résistance ? Que dit l'Evangile là-dessus ?

Deux cas se présentent. Celui qui s'en prend à notre droit, est un égal ou bien il est un supérieur, ayant par situation une autorité sur nous. Les deux cas différant, l'attitude qu'ils commandent doit différer aussi.

Examinons la première hypothèse : la défense des droits individuels contre un égal qui les menace, est-elle permise ?

On répond d'ordinaire : Protéger son droit, même par la force matérielle, n'est pas interdit, mais il est plus parfait de le laisser maltraiter. Saint Jean Chrysostome, à propos du texte où le Seigneur demande de présenter la joue gauche quand on frappe la droite, déclare « ne point condamner la légitime défense. Mais il serait plus parfait, ajoute-t-il, de n'y pas recourir, lorsqu'il ne s'agit que de soi ; surtout si l'on a lieu d'espé-

rer que notre modération désarmera la fureur de celui qui nous insulte et le mettra sur le chemin de la conversion » (1).

Cette interprétation garde son autorité et sa valeur. On peut cependant en proposer une qui montre mieux que la pratique parfaite du christianisme, la réalisation de son idéal n'est nullement opposée à l'exercice et à la défense du droit. Qui, par le vœu de virginité renonce au mariage, par celui de pauvreté à la possession des biens temporels, par celui d'obéissance à l'indépendance légitime de la volonté, le fait afin de faciliter l'exercice de droits supérieurs d'amour et de service de Dieu et du prochain. Ici, en rigueur, personne ne s'oppose à la réalisation des droits. L'individu du dedans les empêche de passer à l'acte, afin que mieux puissent s'épanouir les autres. Mais si l'on voulait me forcer à ne pas me marier, à ne pas user de mon bien, à aliéner ma volonté, à me dépouiller de la puissance et de l'acte de mon droit, sans aucun profit pour moi, pour les autres ou pour le service de Dieu, pourrait-on dire qu'il serait plus parfait de céder simplement ? Un abandon de droits, sans profit pour le ciel ou pour la terre (2), ne sera jamais plus parfait que leur garde ou leur défense. Quand donc on me demande légitimement de céder un

(1) Cité par WEBER, *Les quatre Evangiles en un seul*, p. 96.
(2) « *Se castraverunt propter regnum cœlorum !* »

droit, c'est qu'en réalité sa perte n'est qu'apparente. En l'abandonnant, je protège mieux des droits supérieurs. C'est le cas pour les vœux de religion.

Ce point de vue ouvre des horizons intéressants. Laissons la question des vœux et de la perfection religieuse de côté. Etudions la sauvegarde du droit individuel dans les textes qui font considérer l'Evangile comme ennemi du droit et le chrétien comme un esclave à qui les plaintes et la défense sont interdites.

Si mon égal ou mes égaux veulent s'opposer à l'exercice et à la protection de mes droits matériels ou moraux, un seul moyen existe de les protéger : la force. Mais beaucoup se trompent, qui croient qu'il n'est qu'une force, bouclier du Droit. Les animaux n'en ont pas d'autre, au moins les animaux inférieurs, car plus on monte dans la série zoologique, plus on trouve des êtres dont on réprime les usurpations autrement qu'avec le fouet. L'Evangile se meut dans le monde humain. Si la force de persuasion s'impose un peu, même à la bête, elle est en sa plénitude, l'apanage de l'homme. J'ai nommé une des innombrables forces dites morales. On désigne par là, ces énergies filles de l'esprit, le raisonnement, le sentiment, l'exemple, qui influent sur l'intelligence et sur la volonté, arrêtent ou provoquent un acte. Vous volez ma réputation ou mon argent, vous me frap-

pez, vous m'insultez. Pour la défense et la sauvegarde de mon droit, il n'est pas nécessaire que je vous vole ou que je vous frappe. J'ai des moyens peut-être plus efficaces. Je ferai appel à votre raison où à votre cœur et vous amènerai à reconnaître votre tort. Si, tout pesé, j'estime que des paroles même calmes, vous exciteraient inutilement, je protégerai mon droit en vous opposant un silence de compassion, si vous êtes incapable de comprendre ma défense ; un silence de mépris, si je vous juge sourd, par orgueil, à toute raison. Viendra peut-être l'heure de la lumière pour votre intelligence et de l'humilité pour votre cœur. Vous voudrez réparer votre tort. La malice des individus se détruit souvent, si on ne la renforce pas en la contrariant, comme on renforce un torrent en l'endiguant.

Dans les sociétés antiques païennes et même juives, le principe qui réglait les conflits entre les droits individuels, était « œil pour œil, dent pour dent » (1). On attente à mon droit, j'attente aux siens. Conception simpliste et rudimentaire qui fait dépendre le droit personnel d'une compensation identique au dommage. Si elle échappe, le droit échappe. Sur ce postulat barbare, digne d'une civilisation dans l'enfance, repose la pratique du duel. « Vous avez appris, dit Jésus, qu'il a été enseigné : œil pour œil, dent pour dent ». Et

(1) MATH. V, 38-39.

il propose une règle nouvelle pour dirimer les conflits du droit : « Moi, je vous enseigne de ne pas résister au méchant. Si quelqu'un te frappe sur la joue droite, montre-lui la joue gauche » (1). Laissez le méchant frapper votre joue. Opposez-lui la force de votre silence par compassion, s'il ne comprend pas son injustice ; par compassion surtout, s'il la comprend et s'il est fort ; ou bien persuadez-le, convainquez-le de sa méchanceté. Qu'il sache en tout cas, qu'en vous frappant sur la joue droite, il a laissé intact votre droit. Il vous reste entier et avec lui Celui qui le venge. Prouvez à l'agresseur que vous êtes maître de vous et conscient de ce qui vous est dû, en lui montrant tranquillement l'autre joue. S'il vous frappe encore, il n'atteindra pas davantage votre droit, mais il se diminuera un peu plus. Malgré les apparences vous êtes le vainqueur dans ce conflit. Si votre silence, votre douceur, vos paroles de raison et de persuasion changent ses dispositions, il vous rendra justice, au moins intérieurement et c'est l'essentiel. S'il s'entête, il sera doublement coupable, ayant commis une injustice, en y persévérant malgré la lumière dont vous aurez éclairé sa conscience. Jésus, qui exposa dans son action ses enseignements, souffleté par le valet du grand prêtre, ne lui opposa que le silence : *tacebat !* Silence impressionnant de cet Innocent. Les générations

(1) Math. V, 38-41.

humaines l'ont salué comme le triomphe calme et digne du Droit sur la force brutale. Ce soufflet odieux, supporté sans une plainte, exalte Jésus et avilit ses bourreaux. Cependant l'ayant reçu sur une joue, il ne montre pas l'autre. Il a assez fait pour l'affirmation de son droit. A la méchanceté surexcitée, il oppose la sereine majesté de son silence.

« S'il veut te citer en justice et te ravir ta tunique, abandonne-lui ton manteau ». La justice humaine si imparfaite, n'est souvent qu'un moyen de voler votre droit dans les formes légales. Evitez donc les procès. Vous les perdriez peut-être et vous ne serez privé qu'en apparence de votre droit, si vous l'abandonnez pour le bien supérieur de la paix fraternelle. Qui sait si votre attitude n'éclairera pas le méchant ? Pour la même raison, « faites deux mille pas avec qui veut vous contraindre à en faire mille » (1).

La force d'inertie matérielle, unie à la force morale intérieure et agissante, est celle qui remporte les plus belles victoires ! L'homme qui oppose aux vagues frémissantes de la passion, sa tranquillité, est une digue infranchissable au torrent. En résistant, il s'abaisserait au niveau du passionné. Souffrir patiemment, c'est souvent dominer le mal pour le vaincre ! Aux doux et aux pacifiques, la possession de la terre est promise.

(1) MATH. V, 38-41.

Dans sa langue énergique, saint Paul appelle cela « accumuler des charbons sur la tête du méchant ». Ils brûlent et volatilisent ses colères, ses ingratitudes ou ses injustices. En me prenant le manteau, en me giflant, en me contraignant à marcher avec lui, il ne me dépouille que d'un bien temporel. Or, dit Jésus, il faut craindre celui qui peut priver l'âme et la dépouiller de son bien propre et éternel. Sur ce bien il faut veiller jalousement (1).

« La victoire du Droit qui émane de Dieu, n'est ni à l'inquiet, ni au rebelle, ni au violent, mais à l'opprimé qui verra son droit triompher. Cette attitude de résignation, cette attente d'un triomphe tout interne et moral, n'est pas contradictoire à la conception humaine d'une société qui se développe jusqu'à sa plus haute perfection. La tristesse du monde est si grande, l'injustice si profonde, le concept du Droit est si artificiel, si conventionnel et relatif, que l'opprimé, même quand il veut faire valoir ses raisons, n'y réussit pas. Ils ne sont pas rares ceux ou qui se donnent raison à eux seuls ou qui renoncent volontiers à demander justice pour les torts reçus, surtout s'ils sont animés de sentiments supérieurs de générosité et d'abnégation ou liés par les chaînes d'une affection spontanée fondée sur le sang ou l'amitié. Est-ce

(1) Jean X, 22, 39.

que, observe Harnack (1), dans la famille ou dans le cercle de nos amis, les choses ne se passent pas ainsi ? Enseigne-t-on à rendre le mal pour le mal, l'outrage pour l'outrage ? Quelle famille, quel groupe d'amis pourrait subsister, si chacun songeait seulement à maintenir intact son propre droit et n'apprenait à l'abandonner, même devant une injuste agression ? — Hé bien, Jésus imagine le règne terrestre de Dieu, la société devenue parfaite par sa doctrine, comme une future famille universelle, où les abandons sont naturels et spontanés comme les transactions qui sont déjà possibles et réelles, bien que relativement sans importance, dans la petite famille actuelle » (2).

Alors, si un méchant menaçait ma vie ou ce qui la sustente matériellement, il ne me serait pas permis de la défendre ? — Il ne s'agit plus d'un droit secondaire comme celui que fait perdre un soufflet ou le vol d'une tunique, mais d'un droit absolu, fondamental et qui dans l'hypothèse, les domine tous.

Si pour sa sauvegarde, on viole légitimement le Sabbat et l'on mange les pains de proposition, à plus forte raison peut-on empêcher un méchant de l'atteindre, même en résistant physiquement, quand c'est le seul moyen et qu'on désespère d'un résultat favorable de la patience. Jésus savait que

(1) *Essence du Christianisme.* Conf. VI.
(2) Rosadi, *Il Processo di Gesu*, p. 80-81.

les pharisiens en voulaient à sa vie. Après s'être énergiquement défendu, en leur demandant pour laquelle de ses bonnes œuvres ils cherchaient à le lapider, voyant que sa résistance morale était inutile, son heure n'étant pas arrivée, « il échappa à ceux qui voulaient se saisir de lui » (1).

On ne protège pas un droit en tuant celui qui essaie de nous tuer, en arrachant l'œil à qui tente de nous l'arracher ; on ne le protège pas davantage, en s'irritant contre son frère, en l'injuriant. Colère n'est pas raison, mais explosion d'une force aveugle où dominent les nerfs et les cris. Le calme et la patience servent mieux le droit, en le manifestant dans la splendeur de sa spirituelle virginité. La victime d'une injustice qui maîtrise ses ressentiments et dit : « Je serai maître de moi » est un triomphateur. Qui va à la remorque de ses caprices et de ses impatiences, est un esclave. Comme dit saint Grégoire, « Il ne coûte peut-être pas à l'homme d'abandonner ses biens, mais il lui coûte beaucoup de s'abandonner lui-même. Renoncer à ce qu'on a, est, en effet, peu difficile ; mais renoncer à ce qu'on est, voilà le très difficile » (2).

Les disciples envoyés pour annoncer le royaume de Dieu, ont le droit de parler. Si on le leur refuse, devront-ils tempêter, protester, aller

(1) Jean X, 22, 39.
(2) S. Gregor. Papæ *Homil.* 32 *in Evangel.*
Le poète partageait ces idées, quand il faisait dire à

devant les juges, appeler des amis au secours ? Ces procédés amènent souvent plus d'inconvénients que d'avantages. Se retirer simplement, en secouant la poussière de ses souliers, pour marquer qu'on n'a rien de commun avec l'injustice, est l'attitude que Jésus recommande : « Si dans une ville on vous persécute, fuyez dans une autre » (1). Conduite conforme à la règle de prudence et de simplicité dans l'action, donnée par Lui (2). En exerçant son droit il ne faut pas le compromettre.

Pleins des idées matérialistes du néo-judaïsme les disciples ne l'entendaient pas ainsi. « Œil pour

son héros, l'empereur Auguste. se vengeant des trahisons de Cinna en lui pardonnant :

Je suis maître de moi comme de l'univers ;
Je le suis, je veux l'être. O siècles ! ô mémoire !
Conservez à jamais ma dernière victoire,
Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux
De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous.
Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie.
Comme à mon ennemi je t'ai donné la vie ;
Et malgré la fureur de ton lâche dessein
Je te la donne encor comme à mon assassin.
Commençons un combat qui montre par l'issue
Qui l'aura mieux de nous ou donnée ou reçue.
Tu trahis mes bienfaits, je les veux redoubler ;
Je t'en avais comblé, je t'en veux accabler...

Seigneur, que vous dirai-je après que mes offenses
Au lieu de châtiments trouvent des récompenses ?
O vertu sans exemple ! O clémence qui rend
Votre pouvoir plus juste et mon crime plus grand !

Corneille : CINNA.

(1) MATH. X, 23 ; LUC, X, 1, 22.

(2) « Soyez prudents comme des serpents et simples comme des colombes. » MATH. X, 16.

œil, dent pour dent », était aussi leur maxime. Le jour où une bourgade de Samarie refusa de recevoir leur maître, ils le pressèrent de venger ses droits méconnus, en commandant au feu du ciel de la brûler. Jésus, les entendant, « se retourna pour les réprimander ; vous ne savez, leur dit-il, de quel esprit vous devez vous inspirer. Car le Fils de l'Homme (votre maître) est venu sauver les âmes des hommes et non les perdre » (1). Laissez les enfants du siècle se défendre en faisant tort aux âmes et en tuant leurs offenseurs ; vous, mes disciples, agneaux parmi les loups, porteurs de paix partout où vous entrez, devez savoir que la protection de votre droit n'exige pas la perte de vos ennemis. S'ils refusent le salut, en vous refusant la liberté de le leur prêcher, laissez à Dieu le soin de venger sa miséricorde outragée.

Au mal et au méchant qui menacent notre droit, opposons la force de la tolérance et de la patience. La parabole du bon et du mauvais grain nous le demande, en nous donnant la raison de cette attitude. Aux serviteurs qui veulent savoir s'ils ont à arracher l'ivraie semée par l'ennemi et qui a poussé près du blé, le maître du champ répond : « Gardez-vous-en, car en ramassant l'ivraie, vous arracheriez aussi le blé. Laissez-les croître

(1) Luc IX. 56.

côte à côte, jusqu'à la moisson. Alors je dirai aux moissonneurs : Ramassez d'abord l'ivraie, liez-la en brassées pour la brûler. Puis cueillez le blé et le mettez dans mon grenier » (1). En exigeant de force de n'être pas troublé par le méchant, en se débarrassant violemment de l'homme qui empêche la pleine jouissance de la terre ou du soleil, on risque de nuire aux autres au delà de ce qui est légitime, en leur ôtant même la faculté de se convertir et de s'améliorer.

Pour défendre les droits de notre âme, le geste violent est permis, mais contre nous. Quand les mains ou les yeux sont occasion de chute morale et spirituelle, on nous autorise à les arracher (2). Arracher signifie ici haïr, au sens où l'Evangile dit de « haïr son père ou sa mère », quand ils veulent forcer à oublier le devoir et Dieu qui l'impose.

L'époux et l'épouse, frustrés dans leurs droits, ne les défendront pas avec des menaces. Ils laissent à Dieu le soin de punir ce voleur qu'est l'adultère (3). Le pauvre affamé défend son droit contre le riche, par sa patience et ses prières. Dieu prendra en main ce droit méprisé et le vengera (4)

(1) MATH. XIII, 24, 30.
(2) MATH. VI, 1, 4.
(3) MATH. XIX, 3-9.
(4) MATH. IX, 10.

Cependant quand les forces d'inertie et toutes les forces morales restent impuissantes à sauver un droit individuel certain et primordial, Jésus, sachant que l'homme ne vit pas seul à seul avec l'homme, qu'il a au-dessus et à côté de lui une organisation sociale chargée de le protéger, après lui avoir demandé de ne pas se protéger lui-même en usant de ses poings et de ses injures, et lui permet, même lui ordonne de s'adresser à la gardienne de son droit, à la force légale dont la société est investie. Il le défendra encore une fois, par la persuasion.

« Si ton frère a un tort à ton égard, va le trouver. Parle-lui face à face. S'il t'écoute, tu auras gagné ton frère » sans lui laisser de rancune. Mais si la persuasion et d'autres moyens analogues ne réussissent pas, va trouver un juge, « dénonce-le à l'assemblée des frères. S'il refuse d'écouter l'Eglise (et de réparer son tort), traite-le comme un païen et un employé du fisc » (1). N'aie plus de rapports avec lui. Le maître loue de même la veuve qui obtient ce qui lui est dû grâce à son importunité (2).

Jésus n'ignore pas d'ailleurs que la force matérielle triomphe souvent en ce monde et au préjudice du droit : « Lorsqu'un fort bien armé garde la porte de son logis, ce qu'il possède est en

(1) Math. XVIII, 15-17.
(2) Luc XVIII, 1-8.

sûreté. Mais si un plus fort que lui arrive et le dompte, il lui arrache toutes les armes où il se confiait, brise ce qui lui appartient, disperse ses dépouilles et livre sa maison au pillage » (1). Il envoie ses disciples prêcher l'Evangile comme des agneaux parmi les loups. Il leur annonce que leur droit ne sera pas respecté et qu'on les tuera au nom de la loi du plus fort.

Si l'on admet que les faits qui entrent dans la trame des paraboles sont approuvés par celui qui les expose, tant que rien n'indique le contraire, il résulte de plusieurs que Jésus ne blâme pas l'emploi de la force matérielle pour défendre le droit. Le père de famille prend ses précautions pour empêcher le voleur de pénétrer chez lui (2).

(1) Luc X, 21-22. Quelques écrivains veulent voir sanctionnée dans ce texte, la théorie suivant laquelle les individus, les familles et les cités ne devraient pas avant tout se préoccuper d'avoir pour soi le droit et la justice, abstractions vaines, mais la force et surtout la force matérielle. Nous ferons remarquer à ces écrivains, que Jésus ici ne justifie pas le fort qui triomphe et distribue les dépouilles de sa victime. Il constate un fait pour en tirer un argument qui prouve, sans plus, qu'il est au-dessus du démon. Celui qui a posé le principe supérieur de tout droit et de toute justice humaine, en ces paroles : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous-même », n'a pu admettre que seuls la force et l'intérêt personnel fussent le *critérium* de nos relations individuelles ou sociales. Non que la force n'ait sa place dans ces relations, mais elle l'a pour protéger le droit. Un vrai chrétien doit donc dire : Malheur à la force sans la justice ; malheur à la justice sans la force !

(2) Luc XIII, 39-40.

Le maître de la maison, dépouillé de ses biens et de son honneur par son serviteur, le chasse (1).

Quand le droit heurte des préjugés et qu'il importe de l'affirmer, Jésus en paroles et en actions, nous montre qu'il ne faut pas hésiter. Sa lutte contre le pharisaïsme est une lutte pour le droit que les Pharisiens méprisent. Jean, plein de l'Esprit de Celui qu'il devance et annonce, s'expose à perdre sa vie, en reprochant à un puissant son injustice.

Schailer Mathews a fort bien mis en lumière la doctrine de capitale importance contenue dans les textes que je viens de citer et d'où il ressort que si l'Evangile n'est pas favorable à l'usage de la force matérielle, pour la défense des droits individuels contre des égaux, il est aussi éloigné de l'anarchisme tolstoïsant. Cet admirable équilibre dans l'organisation spirituelle de la protection des droits de chacun, élève ce livre à la dignité de code éternel de toute civilisation humaine supérieure.

« En un point, dit Schailer Mathews, Jésus semble avoir donné des directions spécifiques pour la vie sociale. Le membre du royaume acceptera qu'on abuse de lui, plutôt que de s'engager dans un conflit. Il montrera sa joue gauche à celui qui frappe sa droite ; il abandonnera le manteau plutôt que de recourir à la loi ; il marchera deux

(1) Luc p. 48 ; Marc III, 22-27.

milles avec celui qui veut le forcer à marcher un mille. Se peut-il règles plus simples ?

« Simples en effet apparaissent ces règles, mais peu d'enseignements sont plus difficiles à apprécier. Devons-nous les prendre dans leur expression littérale, comme le cœur et le centre de la doctrine chrétienne, ou devons-nous, avec une facile indifférence, les rejeter dans les profondeurs du mystère de l'hyperbole orientale ? Faut-il les suivre aveuglément ou faut-il n'en tenir aucun compte ?

« Le point de vue exact, pour se mettre dans leur perspective, est indiqué par l'insistance de Jésus sur la réconciliation comme une expression de l'amour fraternel. Qui a fait un tort à son frère, doit obtenir son pardon avant d'oser adorer Dieu à l'autel (1). Mais de plus, qui a éprouvé un tort ne doit pas attendre cette avance, il doit lui-même arriver à un arrangement avec son persécuteur, si c'est d'une manière ou de l'autre possible. En un mot, la réconciliation ne doit pas attendre le repentir (2). Les disciples trouvaient la chose aussi malaisée que la trouveront ceux qui viendront après eux. Ils étaient d'avis qu'il devait, au moins, y avoir une limite au pardon — que sept fois épuiserait la nature humaine (3). Mais la

(1) Math. V, 22-24.
(2) Math. XVIII, 15.
(3) Math. XVIII, 21.

réponse de Jésus montra qu'à son avis, sacrifier son orgueil valait mieux que perpétuer les causes de discorde (1). Et si l'offenseur, après des avertissements et des observations espacés, se montre incorrigible, il vaut mieux rompre avec lui complètement que courir le risque d'amertume et de conflits exacerbés. Si une maison et un royaume divisés contre eux-mêmes ne peuvent subsister, à plus forte raison une famille.

« C'est à la lumière de cette demande formelle au profit de l'unité dans une famille de frères et de l'opportunité pour un exercice sans entraves de l'amour fraternel, que ces paroles de Jésus et d'autres encore plus extrêmes, doivent être méditées. Elles ne marquent pas un enseignement nouveau ou central, mais un aspect différent du grand enseignement de la fraternité s'étendant à ceux qui ne sont pas encore sous son influence. Comme entre les membres de la société chrétienne il doit y avoir une fraternelle unité, ainsi entre eux et ceux qui ne sont pas membres et compagnons, on doit maintenir, au prix de n'importe quel sacrifice, un lien de paix qui rendra possible la transformation d'un monde de haine et de méchanceté. Les vieilles lois du talion sont ici absolument iniques (2). Aucune persécution, aucune oppression ou insulte, aussi dures qu'elles soient, ne peu-

(1) MATH. XVIII, 22-35.
(2) MATH. V, 38-39.

vent être un motif suffisant pour empêcher l'amour de produire la réconciliation. Jésus savait la force des désirs de vengeance et de justice, il savait aussi combien serait impossible la conquête d'un monde par des hommes se battant constamment pour leurs droits ou qui par esprit de revanche se préoccuperaient de pousser leurs ennemis devant la justice. C'était un enseignement sévère, mais, de son point de vue, inévitable. Il était mieux de supporter des affronts que de tenter de gagner le monde à l'amour, en luttant contre lui. Le pardon doit être spontané, et, s'il est nécessaire, celui qui a éprouvé un dommage doit être le premier à faire des avances pour la réconciliation.

« Jésus renversa-t-il ainsi les barrières arrêtant les folles incursions des agents du mal ? Voulut-il que les hommes ne se protègent jamais contre l'injustice ou ne punissent pas les coupables ? Voulut-il que les escrocs et les voleurs et toute la race des fripons, s'abattit sur la société qui ne devait jamais tenter de se débarrasser de ses classes criminelles ? Ces questions porteraient en elles-mêmes leur réponse, même si nous n'avions pas l'avertissement de Jésus de ne pas jeter les perles devant les pourceaux (1), et la mise en pratique de cet avertissement par sa fuite devant le

(1) Math. VII, 6.

danger (1), et ses condamnations des hypocrites et des trompeurs (2). La bonté en Jésus ne se séparait pas du sens commun, et la non-résistance entendue comme une disposition spontanée à éviter les contentions et même les justes punitions des ennemis personnels, n'est pas la même chose que l'effort qu'une société doit faire pour réformer quelques-uns de ses membres par un juste châtiment. On doit brûler l'ivraie aussi certainement qu'on doit ramasser le blé dans les granges (3). Mais, en un sens, l'individu a peu à se préoccuper de ses jugements corporatifs ou plutôt, comme dirait Jésus, de ses jugements divins. Son devoir est simple : par son amour désintéressé gagner si bien son prochain à son propre idéal et à l'imitation du Christ, que le besoin d'une action de châtiment réformateur devienne moindre et que tous les hommes s'avancent de plus en plus dans cette voie où le service social devient toujours plus spontané, en raison des nouveaux motifs qui sont fournis par la nouvelle conscience de la fraternité » (4).

« Les abandons et les transactions, dit à son tour Rosadi, ne signifient pas non-résistance au mal de la part de qui en souffre. Ils ne dispen-

(1) Jean VII, 1.
(2) Math. XXIII, 27-28 ; t. XX, 45-47.
(3) Math. XV, 30.
(4) Schailer Mathews, *The social teaching of Jesus*, p. 212.

sent pas qui peut y employer les moindres forces, de lutter contre lui pour défendre le prochain qui en est la victime. D'après l'enseignement et l'exemple de Jésus, qui veut le suivre, loin de se retirer à l'écart avec ses intérêts et vivre dans l'inertie et l'insouciance, doit prendre sa croix sur ses épaules et se mettre selon ses aptitudes au poste de combat contre les ennemis irréconciliables des grandes vérités dont il fut le héraut : l'égoïsme, l'injustice, l'hypocrisie. Jésus n'a pas prêché le renoncement à la lutte contre ses ennemis : il n'a pas enseigné la fuite qui en ferait des victorieux, non des vaincus ; il a, au contraire, imposé la vigilance jusqu'au sacrifice, la fermeté jusqu'à la mort, pour leur destruction et leur confusion. Ses premiers disciples vont prêchant la bonne nouvelle, comme brebis parmi les loups ; il leur recommande d'être simples comme les colombes, prudents comme les serpents ; mais il les exhorte encore à ne pas craindre ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent tuer l'âme. Il est donc faux que la doctrine de Jésus décourage l'homme qui veut combattre et qu'elle soit contraire aux natures vigoureuses et énergiques. Elle représente au contraire, un esprit de liberté et de vie, ne supposant la fuite du monde ou l'ascétisme inerte que pour ceux qui sont vraiment inaptes à la lutte. De tous les autres qui sont à sa suite, il exige le seul renoncement qui est impliqué

dans le sacrifice consommé pour la défense du bien du prochain...

« Au milieu d'un peuple (aux idées et aux habitudes passives), la parole de Jésus résonnait tout autrement que pour émousser et endormir les besoins et les anxiétés communes. La solidarité professée comme loi active de l'universelle interdépendance ; l'amour échauffant comme un feu ardent toute relation humaine ; l'individualité élevée au grade de souveraineté divine ; la lutte contre le mal recommandée jusqu'au suprême sacrifice ; l'inquiétude égoïste pour les choses de la terre condamnée ; la propriété privée admise comme un service public à l'avantage du prochain... ; l'abus des faibles proscrit comme un attentat à la majesté du citoyen de Dieu ; le mépris de ceux qui ont péché, remplacé par leur rachat ; l'idéal surhumain exalté et étendu au delà de toute limite de pureté et de simplicité : ces idées fondamentales de la doctrine de Jésus étaient l'achèvement et non l'abrogation de la loi de Moïse et de la parole des prophètes » (1).

Nous étudions plus loin la question du conflit du Droit avec l'autorité sociale.

---

(1) Rosadi, *Il Processo di Gesu*, p. 87-88.

III. Les Droits de la Femme ou le Féminisme et l'Evangile

SOMMAIRE

L'Evangile reconnaît le Droit de l'Homme à la vie matérielle et à la vie morale. — Il proclame les droits particuliers des enfants, des travailleurs, des pécheurs eux-mêmes, et des femmes. — Le féminisme dans l'Evangile : des femmes nous y apparaissent entourées de respects et de prévenances divines : Elisabeth et Marie. — Il apprécie le privilège de la maternité et ses attributions, en particulier, la solidarité des mères avec les humiliations et les grandeurs de leurs fils. — Quelques femmes approchant Jésus, le soutiennent de leurs biens, le reçoivent chez elles, le consolent en ses souffrances. Jésus reconnaît l'égalité des droits de la femme et de l'homme dans le mariage par sa loi matrimoniale, par sa défense de l'adultère : signification de sa défense de Madeleine. — L'intelligence, le cœur et le corps de la femme ont les mêmes droits que ceux de l'homme. — Leur foi en Jésus. Il les guérit avant qu'elles aient formulé leurs désirs. — Réponse à quelques objections. Pourquoi certaines questions que pose le féminisme, ne sont pas abordées dans l'Evangile ?

Dignité et valeur éminentes, l'homme est encore porteur d'une force qui lui permet de lier les volontés des autres hommes. Il a le pouvoir de disposer de certaines choses comme siennes, et d'exiger le respect de ce pouvoir. Ces facultés

constituent son *Droit*. Sous ses différentes formes, ce droit est reconnu et proclamé par l'Evangile.

Et d'abord le droit à la vie du corps. Pour entrer au Royaume, il faut observer les commandements, dit Jésus, au jeune homme, or le premier impose le respect de la vie des autres. « Tu ne seras pas homicide » (1). « Vous savez qu'il était dit aux anciens « tu ne tueras pas. et celui qui tuera, sera passible du Jugement » et moi je confirme cet ordre et je porte en plus la défense de s'irriter contre son frère, de le traiter de Raca, et de l'appeler Fou » (2). N'est-ce pas pour affirmer ce droit à la vie que Jésus-Christ ressuscite les morts qui lui sont chers ou qui sont indispensables aux vivants ? Et cette vie est la vie normale, sans infirmités qui la déforment ou la dégradent. On peut donc prendre souci de sa santé. Jésus ne blâme pas la femme qui « a dépensé tout son bien en médecins et n'a pu être guérie », il se montre seulement meilleur médecin qu'eux (3). Il s'intéresse aux malades pour les rétablir. « Si un homme peut être circoncis le jour du Sabbat, sans que la loi de Moïse soit violée, qu'a-t-on à s'indigner contre moi qui ai guéri un homme tout entier, le jour du Sabbat » (4). Ce sont deux guérisons d'ordre différent.

(1) Math. XIX, 18.
(2) Math. V, 22-23.
(3) Luc VIII, 43-48.
(4) Jean VII, 23.

Il souffre du déséquilibre de l'infirmité corporelle et non pas seulement de l'infirmité de l'âme. Il va dans les villes et les villages, corrigeant l'une et l'autre. « Il parcourait toute la Galilée ; il enseignait dans les synagogues, annonçait l'Evangile du royaume et guérissait dans le peuple toutes les maladies et toutes les infirmités » (1). La souffrance physique le touche davantage, quand elle dure depuis longtemps. « Il y avait à Jérusalem, à la piscine probatique appelée en hébreu Bethsaïda, un homme qui était malade depuis trente-huit ans. Jésus le voyant couché et sachant qu'il était ainsi depuis tant d'années, lui dit : veux-tu être guéri ? ». Et il le guérit et cet homme prit le lit où il était étendu et s'en alla » (2). A ses disciples, il communiqua le pouvoir de guérir, en les envoyant prêcher (3). A ce pouvoir on les reconnaîtra. « Ils imposeront les mains aux malades et ceux-ci trouveront la santé » (4). On accourait à lui pour faire soigner l'âme et pour faire soigner le corps. « Ils étaient, dit saint Luc, venus pour l'entendre et obtenir la guérison de leurs maladies » (5). Païens et Samaritains l'assiègent autant que les Juifs pour qu'il prenne en pitié

(1) Math. V, 23-25.
(2) Jean V, 5-9.
(3) Marc III, 15.
(4) Marc XVI, 18.
(5) Luc VI, 18.

leurs lépreux, leurs paralysés, leurs aveugles et leurs sourds.

La vie de l'homme ne se soutenant d'ordinaire qu'avec le pain, Jésus reconnaît son droit au pain. C'est vrai « il ne vit pas seulement de cet aliment », mais il en vit aussi (1).

Un jour, après avoir accueilli la foule qui le suivait, lui avoir parlé longuement du royaume de Dieu et avoir rendu la santé à ceux qui avaient besoin d'être guéri, les heures s'étant écoulées, le jour commença à tomber. Les douze s'approchèrent et lui dirent : « Ce lieu est désert et l'heure est avancée. Renvoie la foule, afin qu'elle se rende dans les villages et dans les campagnes d'alentour, pour se loger et trouver de la nourriture. » Jésus leur dit : « Donnez-leur vous-même à manger ». Nous les avons retenus, il n'est que légitime que nous leur trouvions une compensation pour ce retard, même au dépens des 200 deniers de notre bourse. Ceux-ci étaient loin de suffire aux cinq mille affamés. Jésus fit donc un miracle et multiplia les cinq pains dont on disposait. « Et tous mangèrent et l'on emporta ce qui resta de trop, soit douze corbeilles de morceaux » (2). Une autre fois, il y avait encore une grande foule qui n'avait rien à se mettre sous la dent. Jésus appela ses disciples et leur dit : « j'ai pitié de cette mul-

(1) Math. IV, 4.
(2) *Les Synoptiques.*

titude, car voilà trois jours qu'ils ne me quittent pas et ils n'ont pas de quoi se sustenter. » Ce n'est pas juste. La préoccupation de nourrir l'âme ne doit pas être un obstacle à nourrir le corps dont le bien-être conditionne le bien-être de l'âme. « Je ne veux donc pas les renvoyer à jeun ; si je les renvoie chez eux ainsi, les forces leur manqueront en chemin, car quelques-uns sont de loin ! Ses disciples lui répondirent : Comment, dans ce désert, serait-il possible à quel qu'un de les rassasier de pain ? Et il leur demanda : Combien avez-vous de miches ? — Ils lui dirent : sept. Il commanda alors à la foule de s'asseoir par terre : il prit les sept miches et après avoir rendu grâces, il les rompit et les donna à ses disciples pour les servir et il les servirent au peuple. Ils avaient aussi quelques petits poissons : il les bénit et les fit servir. — Ils mangèrent et se rassasièrent et l'on emporta sept corbeilles pleines des morceaux qui restaient. Ceux qui avaient mangé étaient environ quatre mille, sans compter les femmes et les enfants » (1).

Voulant justifier ses disciples qui l'accompagnant un jour de Sabbat, aiguillonnés par la faim, cueillaient des épis, les froissaient dans leurs mains et en mangeaient, il dit ces paroles. clair témoignage de son attention aux besoins du corps et de son respect pour le droit au pain sus-

(1) Marc VIII, 1-10 ; Math. XV, 29-39.

tentateur. « N'avez-vous pas lu ce que fit David lorsqu'il eut faim, lui et ceux qui étaient avec lui ? Comment il entra dans la maison de Dieu et mangea les pains de proposition, qu'il ne pouvait pas plus manger que ses compagnons, étant réservés aux prêtres » (1). David et les siens ne transgressèrent aucune loi divine ni humaine. La loi doit s'incliner devant la nécessité pour le corps de s'alimenter.

Ceux qui voyant des frères affamés ou assoiffés ne les nourriront pas ou ne leur donneront pas à boire, s'entendront condamner au jugement. Jésus s'identifiera à ceux dont les droits auraient été méprisés. « Il dira à ceux de gauche : Retirez-vous loin de moi, maudits, allez au feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges. Car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif et vous ne m'avez pas donné à boire » (2). Les paroles qui suivent, proclament indirectement le droit à être vêtu, à avoir un abri, une assistance dans les infirmités et même en prison. Condamné justement, l'homme reste un homme. L'on ne peut le traiter comme une bête et le laisser mourir de soif ou de faim. « Retirez-vous, vous autres aussi, car j'ai été sans asile et vous ne m'avez pas recueilli, nu et vous ne

(1) Math. XII, 1-7.
(2) Math. XXV, 42.

m'avez pas vêtu, malade et prisonnier et vous ne m'avez pas visité » (1).

Pour assurer le plein épanouissement de notre vie, Jésus admet encore que nous disposions en maîtres d'une certaine somme de biens temporels. Il renouvelle la défense de ne pas voler la propriété du prochain (2). S'il prend un fouet pour chasser les vendeurs du temple, c'est parce que leurs tromperies et leur exploitation des acheteurs « en font une caverne de voleurs » (3).

Mais la créature raisonnable a surtout le droit de vivre une vie morale et religieuse. Qu'est-ce à dire ? Elle ne se sustente pas seulement de pain et de tout autre aliment matériel, comme les animaux. Avec son corps, elle a une âme qu'il faut traiter non en étrangère ou en servante, mais en compagne et même en maîtresse. Ce qu'on nomme ses fonctions propres, comprendre, vouloir, sentir ont leur objet propre, le Vrai, le Bien et le Beau. Privée de ces aliments elle dépérit ou s'enlise. Taillée sur un patron divin, elle ne s'adapte qu'à l'infini et à l'éternel. Par ces cimes, elle cherche éperdument leur contact. Empêchée de les atteindre, elle souffre, elle est en un état de déséquilibre, comme le corps, si la terre fuit sous ses pas. Voilà la vie morale de l'être humain.

(1) Math. XXV, 43.
(2) Marc X, 19.
(3) Math. XXI, 13.

Jésus nous propose un moyen nouveau de la faire s'épanouir plus complètement. « Je suis venu pour qu'ils aient la vie et l'aient plus abondante » (1) dit-il. Dans le désert Dieu son Père nourrit matériellement les Israélites avec la manne. Ainsi envoie-t-il d'en haut son fils pour nourrir les âmes. « En vérité je vous le dis : ce n'est pas Moïse qui vous a donné le vrai pain venu du ciel, car le pain de Dieu est celui qui descend du ciel et donne la vie au monde » (2). Où est la vie supérieure des âmes sinon dans un bonheur proportionné à leur mesure. En les éloignant des choses mortes, il les rapproche de l'Eternel vivant et les identifie avec Lui. Vous serez heureux, nous assure-t-il, si elles ne se figent pas à ce qui passe (3) ; si elles savent montrer un visage de douceur aux contradicteurs (4) ; si elles s'attristent et pleurent au spectacle de leurs misères, des misères du prochain (5) ; si elles ont faim et soif de justice à réaliser chez les autres, en respectant leurs droits ; si elles souffrent en patience, le reniement non de leurs qualités mais de leurs mauvais instincts.

Ainsi déblayée, l'âme se donne à Dieu et à ses frères. Là est l'épanouissement de la vie morale.

(1) Jean X, 16.
(2) Jean VI, 32-33.
(3) Math. V, 3.
(4) Math. V, 4.
(5) Math. V, 5.

A atteindre ce faîte, les paroles et l'exemple de Jésus nous entraînent. Il suppose donc comme vérité première, le droit strict de l'homme à vivre cet idéal. Il le spécifie plus nettement en lui demandant de « chercher la justice du royaume », c'est-à-dire l'équilibre intérieur, car la justice qu'il a en vue ne doit pas frapper les regards. Cet idéal d'équilibre et d'harmonie où chacun doit se hâter, est légitimement protégé contre ceux qui le menaceraient, fussent-ils des parents. Le droit à être aimés et respectés, n'est pas au-dessus du droit d'un fils à vivre une vie conforme aux abnégations prêchées par le Christ. En « haïssant » ses parents, au sens de l'Evangile, ce fils détourne sa volonté de l'injustice relative qu'on lui propose et la fixe dans la justice complète, terme suprême où doit tendre l'humanité. « Souffrir pour la justice » (1), c'est opposer à la force brutale, la force muette de la douleur silencieuse protestant contre le tyran ou la faction qui lèse nos droits à obéir à Dieu et au devoir, car « il vaut mieux se soumettre à Dieu qu'aux hommes ». Ce droit à la vie morale, ordre de nos êtres en équilibre, à promouvoir et protéger en nous, car « que servirait de gagner l'univers si l'on perdait la vie », qui seule dure, est aussi à respecter chez les autres. Ne diminuons pas leur réputation par nos calomnies ou nos médisances, leur dérobant ainsi un bien

(1) MATH. V, 10.

plus précieux que l'or. « Ne jugez pas, ne condamnez pas » : les calomniateurs ou les médisants sont des voleurs de dignité humaine. Ne mettons pas sur le chemin, la pierre où trébuchera la vertu. « Malheur au monde qui se plaît à semer de ces pierres, les routes où marchent les hommes ». On est plus coupable si « le scandale » fait trébucher un petit. Il doit respecter en l'innocence une vie supérieure. « Malheur donc à qui cause sa chute » (1).

Enfin, aimons même l'ennemi, même le méchant. Tant qu'ils sont au monde ils peuvent « devenir fils de Dieu » et la pluie du Père tombe sur eux et sur les bons (2).

Jésus insista sur certains droits humains, sans doute parce qu'à l'heure où il vivait, ils étaient peu connus et respectés. Il proclama que les petits et les faibles peuvent non seulement réclamer la vie mais l'estime et le respect. « Ne les méprisez pas, leurs anges voient sans cesse la face de mon Père qui est dans les cieux » (3). Sans défense, on doit les protéger et aider le développement de leur vie matérielle et morale. Le rôle de Jésus et de ses amis, est d'aller au secours de ceux qui sont exposés à être privés de l'exercice de leurs droits, car « il est venu sauver ce qui était perdu ». Voyant en ces petits et ces faibles, des porteurs de dignité

(1) Math. XVIII, 6.
(2) Math. V, 45.
(3) Math. XVIII, 10.

et des ouvriers de justice, il gourmande ses disciples qui les éloignent de lui (1).

(1) MATH. XIX, 14. « L'enfant aussi, grâce à l'Evangile, a vu sa situation transformée. C'est un crime énorme d'attenter à ses jours, à quelque moment que ce soit de son existence, c'est un crime de l'abandonner, de le maltraiter, de le laisser croupir dans l'ignorance et sans éducation. Nos lois veillent sur la personne et les intérêts de l'enfant, elles rappellent aux parents ses droits et sa dignité naturelle. Actuellement, ces idées sont dans tous les esprits, même les impies les partagent. Ils les outrent même au détriment de l'autorité des parents et de la bonne formation des enfants. Mais, ce qui est vrai, ce qui est juste en cette matière nous vient de l'Evangile, èt ce qui surtout vaut aux enfants baptisés notre affectueux respect, leur dignité surnaturelle, n'est pas, à coup sûr, une idée d'importation philosophique, elle est purement chrétienne. » A. GUILLAUME, S. J. *L'Evangile étudié au point de vue social*, p. 108.

« Au droit de *la femme* est intimement lié celui *de l'enfant*, plus méconnu encore dans l'antiquité par suite du même mépris de la valeur personnelle de l'individu. Le père se débarrassait sans scrupule des nouveaux-nés qu'il ne jugeait pas capables de rendre un jour des services à l'Etat. Platon, Aristote, Sénèque proclament le droit et quelquefois le devoir de l'infanticide. La vente et l'exposition des enfants étaient aussi reçues dans les mœurs et les lois, et pratiquées sur une large échelle, surtout pour les indigents ; ceux qui achetaient ou recueillaient les pauvres êtres, pouvaient en faire des esclaves ; souvent ils les prostituaient pour de l'argent ou les estropiaient pour les faire mendier à leur profit. Quant aux enfants que le père avait acceptés à leur naissance, son autorité sur eux était telle qu'il choisissait leurs époux et qu'il pouvait les déshériter ou les vendre ; l'ancienne loi romaine allait jusqu'à lui assurer sur eux le droit de vie et de mort et il arrivait à ceux qui l'exerçaient de recueillir l'éloge de leurs contemporains : les Brutus, les Cassius, les Manlius Torquatus étaient admirés pour avoir eu ce triste courage de tuer leurs fils coupables de délits politiques. Dans les temps plus anciens, la légende chantée par les aèdes de la Grèce,

Jésus a reconnu le droit de l'ouvrier à voir son labeur compensé, afin qu'il y ait équilibre entre ce que lui offre et qu'un autre reçoit. « Il est digne, dit-il, d'un salaire » (1). Il sait que l'usure physique exige pour être réparée, le repos et la nourriture. « Venez à l'écart dans un lieu désert, disait-il un jour à ses disciples, et reposez-vous un peu. Il y avait, en effet, tant de gens qui allaient et venaient, ajoute l'évangéliste interprétant les intentions du Maître, qu'ils n'avaient pas même le temps de manger » (2).

Les surhommes méprisent les diminués de corps, créatures humaines cependant et appelées au royaume. Le maître du festin dit à son serviteur : « Va, parcours les places publiques et les rues de la ville, amène ici les pauvres et les infirmes, et les aveugles et les boiteux » (3). Les diminués d'âme, les pécheurs ont droit à réaliser la justice tant qu'ils cheminent ici-bas. Il faut donc chercher la brebis égarée, trouver la drachme perdue, ouvrir les bras au prodigue abandonnant ses folies.

De ces faits, se dégage un respect profond de

ne glorifiait-elle pas le sacrifice d'Iphigénie, et dans l'histoire d'Israël même, ne rencontrons-nous pas l'exemple de Jephté, qui immola sa fille unique à la suite d'un vœu. » Note prise dans le *Christianisme social.*

(1) Luc X, 3.

(2) Marc VI, 30. Sur le droit au salaire, selon l'Evangile, voir mon livre : *La Loi sociale du Travail,* p. 72-74.

(3) Luc XV, 20.

l'homme. Il n'est jamais tombé si bas, qu'il ne puisse se relever et se restaurer. « Le pécheur garde son prix, comme une belle chose souillée, puisqu'il a le pouvoir de se purifier, quand il le veut » (1).

Tels sont et la dignité et les droits de tous les individus de l'un et l'autre sexe, membres de la famille issue d'Adam et d'Eve.

Mais l'Evangile, ici et là, souligne expressément la dignité et les droits spéciaux de la femme. Un féminisme de bon aloi trouve donc justification dans l'enseignement de Jésus. Je ne prétends pas que le paganisme ait toujours vu en la femme, une simple bête de somme ou de plaisir, ce qu'elle semble être chez les Musulmans. Les littérateurs des grandes civilisations méditerranéennes, nous ont conservé des types attachants d'épouses, de mères et de filles : une Andromaque, une Pénélope, une Antigone, une Alceste honorent leur sexe. Mais les mœurs païennes inclinaient au mépris et à la dégradation de la femme ; on la tenait, avant tout, pour un simple moyen de perpétuer la race ; on la reléguait au gynécée. Le droit romain en faisait l'esclave des caprices du mari qui la répudiait à son gré (2).

Bien différente est l'idée que l'Evangile donne

(1) A. Guillaume. *L'Evangile étudié au point de vue social*, p. 79.

(2) Ch. Boucaud, *Première ébauche du droit chrétien dans le droit romain*, pp. 190-214.

de la femme. A sa première page, nous en rencontrons deux, environnées des prévenances et des attentions de Dieu. Associées à ses grands desseins, il leur dépêche ses ambassadeurs pour traiter et discuter avec elles. Dans son œuvre de sauvetage du lignage humain, il leur assigne une place et un rôle qui ne seront pris et égalés par aucun homme. Ne sont-elles pas, à des titres divers, les introductrices du Verbe en ce monde, ses collaboratrices directes, élevées ainsi à une dignité qui laisse loin et bas, les créatures les plus honorées ?

L'une, est Elisabeth, avancée en âge et sans enfants. Dieu fait un miracle pour qu'elle soit mère de ce Jean dont l'ange dit à Zacharie, son époux : « Il sera ta joie et ton honneur, et il ne boira ni vin ni boisson fermentée, il sera rempli de l'Esprit dès le sein de sa mère, et il ramènera beaucoup d'enfants d'Israël au Seigneur leur Dieu, et lui marchera devant Dieu avec la pensée et la puissance d'Elie, pour ramener le cœur des pères vers leurs enfants, et les indociles à la sagesse des justes, pour préparer au Seigneur un peuple bien disposé. » (1)

De ce fils d'Elisabeth, le Christ dira plus tard : « Entre tous les enfants nés de la femme, il n'en parut pas de plus grand que Jean-Baptiste ».

(1) Luc I, 14-17.

Celle donc qui l'enfanta, est élevée au-dessus des autres femmes, de toute la hauteur de son fils.

Mais si le sexe féminin est honoré par celle qui donne au monde « le préparateur des chemins » où s'engagera le Verbe courant au rachat de l'humanité, quel éclat, quelle auréole environnera la femme dont le sein sera le premier lit où le fils de Dieu, devenu homme, se reposera, avant de se coucher dans un berceau ? L'annonce de cet événement, le plus important de l'histoire, à la petite villageoise de Nazareth, et pour lui demander son acquiescement, n'est-elle pas une glorification de la femme ? Qui oserait mépriser une créature dont la sœur fut jugée digne de concevoir et d'enfanter le maître et l'ordonnateur des âmes et des mondes ? L'ange dépêché pour porter le surprenant message, se trouble en sa présence et incline devant elle sa sublimité : « Je te salue, pleine de grâce ! Le Seigneur est avec toi ; tu es bénie parmi les femmes ! » (1). Ces mots marquent la bénédiction particulière de Dieu, par Marie, à son sexe. Elle descend, de ce faîte, comme l'eau d'une montagne court sur ses flancs jusqu'aux vallées les plus cachées et les plus profondes.

La femme bénie entre toutes, s'étant troublée, l'ange la rassure et la tranquillise, en lui expliquant comment le Tout-Puissant la rendra Mère

(1) Luc I, 28.

sans compromettre son intégrité. Marie, heureuse de ces éclaircissements, acquiesça. Au même instant, son sexe reçoit, en elle, l'incomparable honneur d'engendrer le Maître des mondes. Neuf mois plus tard, ce Seigneur des Seigneurs quitte son sein et tombe en ses bras. Elle l'allaite, elle le couvre de ses baisers, elle guide ses premiers pas et ses premiers bégaiements. Grâce à Marie de Nazareth, le monde est illuminé d'une doctrine de salut, le péché est racheté, et les fils des hommes peuvent devenir des fils de Dieu. Dans l'œuvre rédemptrice, c'est surtout la femme qui est honorée et honore l'humanité.

O ! femme, bénédiction de ton sexe, tu es sa gloire, tu es son honneur. Par toi, il ceint une couronne et porte un sceptre qui oblige les forts à s'incliner et à respecter sa faiblesse. En défendant, contre un ange, ta virginité, tu appris aux hommes que tes pareilles ne sont pas faites pour satisfaire leurs caprices sensuels. Cette virginité, Dieu la protège et la destine, en ta personne, à la gloire d'une sublime maternité. Désormais, elle sera la sauvegarde de tes compagnes. L'homme péchera, non seulement à regarder celle qui ne lui appartient pas, mais à la désirer en son cœur. Il n'y aura plus que trois rôles dignes de tes sœurs : celui d'épouse, de mère et de vierge. Le rôle de concubine et de courtisane qui est le leur chez les païens, chez les maho-

métans et même chez les juifs, ne saurait être celui de créatures qui comptent dans leurs rangs la Mère du Verbe. Sur le piédestal de la virginité, enveloppée du voile de la pudeur, la femme se rend chère à Dieu et s'égale à l'homme. Elle monte plus haut si plus faible, elle sait, mieux que lui, maîtriser ses instincts. Ainsi ennoblie, elle ne peut plus être, pour son époux, une esclave. « Tout ce qui tend », dit Balmès, à élever au plus haut degré la délicatesse, le sentiment de la pudeur, tout ce qui fortifie la moralité tout ce qui contribue à faire, d'un nombre considérable de femmes, un modèle de la plus héroïque vertu, a également pour résultat de placer la femme au-dessus des passions grossières. La femme cesse dès lors, de se présenter aux yeux de l'homme, comme un simple instrument de plaisir ; elle ne perd, elle ne voit diminuer aucun des attraits dont l'a pourvue la nature, et elle n'a plus à craindre de devenir la triste victime du libertinage, un objet de mépris et de dégoût » (1).

La pudeur, virginité du mariage, protège la femme et lui fait affronter les sacrifices qu'exigent ses devoirs d'épouse et de mère. Elle lui donnera la force et le courage pour conquérir les droits qui lui manquent dans les cités où une situation plus honorée et moins inégale à celle de l'homme, lui est encore due.

(1) Balmès. *Le Protestantisme comparé au Catholicisme*, p. 82.

En la personne de Marie et d'Elisabeth, la femme est donc divinement glorifiée. Mais l'Evangile nous offre d'autres figures et d'autres traits où les mêmes intentions se découvrent. Jésus apprécie le privilège des mères, tabernacles et berceuses de l'humanité en bourgeon et en fleur. Il compatit à leurs douleurs, quand elles enfantent et, ce moment passé, il s'associe à leur joie car, « par elles, un homme de plus est au monde » (1).

Cette fierté de la maternité est blessée au vif par les humiliations de la stérilité. Saint Luc note qu'Elisabeth ayant conçu Jean-Baptiste, en un âge avancé, « remerciait Dieu d'avoir jeté sur elle les yeux, pour ôter sa honte aux yeux des hommes (2). « En effet », écrit saint Ambroise, « il n'est point glorieux pour les femmes de n'avoir point le fruit des noces, qui est le seul motif de leur mariage » (3).

L'Evangéliste historien de l'enfance du Christ nous peint Marie dans son rôle de Mère. Partie de chez elle pour aller s'inscrire sur les registres de sa tribu, le moment de sa délivrance approche. Inquiète, elle se demande où son nouveau-né trouvera un abri. Elle cherche avec Joseph,

(1) Jean XVI, 21.

(2) Luc I, 25.

(3) *Catena aurea*, attribuée à S. Thomas, sur cet endroit de saint Luc.

frappant aux portes de Bethléem. « Il n'y a pas la moindre place pour eux dans les hôtelleries » (1). Elles se ferment sur leur pauvreté et plus impitoyablement sur la maternité encombrante de cette femme de Nazareth. Avec le précieux fardeau, il faut s'éloigner du bourg, tristes et seuls, dans la nuit obscure et froide. On découvre enfin, un enfoncement dans un rocher. Il sert d'étable aux bergers et il y a une mangeoire pour les brebis. On s'arrête là : Marie y enfante un fils premier-né. Quelle joie !... quelles sollicitudes !... quelle tendresse !... « Elle le serre en des langes et le couche dans la crèche » (2). Ces deux traits notés par l'Evangéliste, résument et expriment les soins que toute mère prodigue à la chair de sa chair. Jalouse, attentive, elle veille sur son enfant ; elle le couvre de baisers, l'éclaire de sourires ; elle l'allaite et l'endort bercé de sa voix douce et tendre. Le jour de se présenter au Seigneur étant arrivé, elle le prend en ses bras, elle marche, fière et, sur les chemins de Bethléem à Jérusalem, le couvrant de temps en temps de ses caresses. Elle monte au temple et s'y acquitte de ses devoirs de mère juive. Comme elle va et vient sur le parvis réservé aux femmes, un vieillard la rencontre. Il s'arrête, contemple l'enfant, et, soudain, hardiment, l'enlève à l'é-

(1) Luc II, 7.
(2) Luc II, 7.

treinte maternelle, le bénit et s'écrie transporté d'une sainte joie: « O! Maître, maintenant tu peux laisser ton serviteur, selon ta promesse, s'en aller en paix ; car mes yeux ont vu le salut que tu as préparé à la face de tous les peuples » (1). Ces paroles d'un homme si vénérable recueillies avidement par le père et la mère, les mettent dans l'admiration de ce qui vient d'être dit de leur enfant. La mère surtout s'abandonne à la joie d'avoir donné au monde « la lumière de révélation pour les nations et la gloire d'Israël, le peuple du Seigneur » (2). Les gloires des fils ne sont-elles pas les gloires des mères ? L'Evangile note ailleurs ces légitimes orgueils, quand Jésus est retrouvé parmi les docteurs, écoutant et questionnant, les laissant tous frappés de son intelligence et de ses réponses. Il s'excuse auprès des siens, car il « doit être aux affaires de son Père ». Marie se recueille et, fière d'un fils de tant de sagesse et de piété, elle ramasse avec soin dans son cœur le souvenir de ces choses qui, le faisant si grand, la grandissent elle aussi. Elle a l'intuition de leur solidarité. Elle a la même intuition cette juive qui, mêlée à la foule, et entendant parler Jésus comme jamais un homme n'avait parlé, s'écrie, poussée par une pieuse jalousie et couvrant hardiment la

(1) Luc II, 29-30.
(2) Luc II, 32-33.

voix du Maître : Heureuses les entrailles qui t'ont porté et les mamelles que tu as sucées ! » (1).

Participant, et largement, aux triomphes de leurs fils, les mères sont aussi associées à leurs humiliations. Le vieux Siméon, qui avait rempli de joie la jeune Mère, ne voulut pas la lui laisser goûter sans mélange. Arrêtant son regard sur l'enfant qu'il tenait entre ses bras : « Voici que celui-ci, dit-il, est placé pour la chute et le relèvement de beaucoup en Israël et en signe qui provoquera la contradiction ». Puis, fixant directement Marie, il dit : « Pour toi, un glaive te transpercera l'âme, et ainsi les pensées de beaucoup de cœurs seront découvertes ».

Cette communauté de souffrances entre la mère et le fils, apparaît à toutes les pages de l'Evangile. Depuis l'heure où, s'enfuyant pour échapper au farouche Hérode qui fait tuer les petits enfants de Bethléem, Marie s'en va avec le sien en exil, jusqu'à l'heure où, l'ayant suivi sur la voie des douleurs et des ingratitudes, elle se tient près de la croix où il a été cloué par la scélératesse des Juifs, le glaive qui transperce le cœur du Fils pénètre de sa pointe acérée et profonde le cœur de la Mère. Les deux êtres s'identifient si bien que l'un sans l'autre, ils ne sont que des lambeaux d'eux-mêmes. Aussi, quelle compassion de Jésus pour la veuve dont on porte au tombeau l'unique

(1) Luc XI, 27.

fils ! « L'ayant vue, il fut ému de pitié et lui dit : « Ne pleure pas ! » Puis, s'étant approché du cercueil, il le toucha. Les porteurs s'arrêtèrent : « Jeune homme, je te le dis, lève-toi ! » A cette parole de Jésus, le mort se dressa debout, et il fut rendu à sa mère (1). » Ces paroles et ce miracle magnifient encore la mère. Elles révèlent une intelligence avertie des liens qui l'enlacent au fruit de son sein et fusionnent leurs deux cœurs.

Que le paganisme ait eu, parfois, cette intelligence, je le veux bien. Mais certains ayant fait du Christ l'ennemi des plus nobles sentiments humains, j'ai voulu montrer en quelle estime il tient la femme et la maternité. J'aime à me le représenter assis sur la margelle de quelque puits, tandis que ses disciples éloignent et grondent celles qui veulent lui présenter leurs enfants. Il leur sourit, « indigné contre ceux qui les malmènent (2). » Ces mères sont les gardiennes de ses petits frères, premiers élus du royaume puisque « ceux qui leur ressemblent le possèdent » ? Après les avoir portés dans leur sein, elles les donnent au monde, conservant et développant en eux la vie corporelle, celle du cœur et celle de l'esprit.

L'Evangile donne, en maints endroits, le beau rôle à la femme. Elle n'y paraît jamais diminuée. Elisabeth y est déclarée « juste devant Dieu »,

(1) Luc II, 12-15.
(2) Marc X, 13-14.

comme son mari. Elle est choisie pour enfanter l'éclaireur du Messie. Parents et amis la félicitent (1). Elle aussi se grandit de toutes les grandeurs de son fils. Quand sa petite cousine vient la visiter à Aïn-Karim, remplie du Saint-Esprit, elle a la vision des sublimités de sa maternité. En cette nazaréenne, elle contemple l'ostensoir de son Dieu incarné : « D'où me vient cet honneur que la mère de mon Seigneur vienne chez moi ? Car dès que ta parole de salutation est arrivée à mes oreilles, l'enfant, qui est dans mon sein, a tressailli dans un transport de joie » (2).

Parmi les autres personnages qui approchent Jésus enfant, voici un autre admirable type de femme, Anne, la fille de Phanuel, de la tribu d'Aser. Mariée jeune, elle reste veuve après sept ans de vie conjugale. Abandonnant le monde, elle se renferme dans le temple jusqu'à quatre-vingt ans, « servant Dieu nuit et jour, par les jeûnes et les prières » (3).

Passant près du groupe où Siméon parle à Marie des glaives qui ouvriront en son cœur une large blessure, elle se sent attirée vers l'enfant caressé par le vieillard. Elle s'approche lentement, fixe la mère et le nouveau-né, ses rides s'éclairent d'un sourire avenant et pur. « Elle

(1) Luc I, 58.
(2) Luc I, 43-44.
(3) Luc II, 36-38.

bénit Dieu » qui a permis à sa vieillesse de voir de ses pauvres yeux, celui après lequel, avec les justes d'Israël, elle avait soupiré ! Une allégresse la secoue, elle s'éloigne courbée sous le poids des ans. Elle ne sait plus que parler de cet enfant à tous ceux qui attendent la rédemption d'Israël. Ni son sexe, ni ses rides n'ont empêché l'historien inspiré de voir en elle un exemplaire de sainteté digne de contempler ce que les plus grands prophètes avaient tant désiré voir, et d'être le héraut des merveilles que l'enfant de la petite paysanne de Nazareth, accomplirait pour le salut du genre humain.

Anne, fille de Phanuel, ouvre la théorie des femmes qui, après Marie, approchent Jésus et mêlent leur vie à la sienne. Ces créatures de bonté suppléent à ses indigences et le consolent aux heures de tristesse. « Avec lui étaient quelques femmes guéries d'esprits mauvais et d'infirmités : Marie, appelée Madeleine, de qui étaient sortis sept démons ; Jeanne, femme de Chusa, intendant d'Hérode, Suzanne et plusieurs autres qui l'assistaient de leurs biens » (1).

« Ces saintes compagnes du Christ étaient évidemment distinguées par leur condition et leur fortune. De Suzanne, nous ne connaissons que le nom, un des plus gracieux que portassent les filles d'Israël, car il rappelle la fleur du lis. Pour

(1) Luc VIII, 2-3.

Joanna, le titre de son époux donne lieu de croire qu'avant de suivre Jésus, elle vivait à la cour du tétrarque, mais, une fois dévouée au Seigneur, elle ne se démentit plus. Nous la retrouverons au sépulcre, près de Marie-Madeleine, à laquelle saint Luc la joint ici. Entre toutes les servantes du Christ, cette dernière est la plus célèbre » (1).

Charger les femmes d'annoncer le royaume, ne fut pas, semble-t-il, l'intention du Christ ; mais il les associa à son entreprise, en leur permettant et leur demandant peut-être, de soutenir de leurs biens, de leurs sollicitudes, de leurs prières, les semeurs qui peinaient à répandre la parole. Elles les soulageaient des soucis matériels. Au cours de la besogne apostolique, le Maître s'arrête chez les plus dévouées : il s'y restaure et s'y repose. Ainsi « étant en chemin, il entra dans un village où une femme, nommée Marthe, le reçut en sa demeure (2). Quel que soit le sens des paroles adressées à cette maîtresse de maison, qui se plaint de la répugnance de sa sœur pour le travail de ménage, s'il la blâme c'est d'être trop agitée. Il ne refuse pas les soulagements ni la nourriture qu'elle Lui a préparés.

Parmi ces femmes, Jésus trouva ses fidèles amies, celles qui sympathisèrent davantage à sa souffrance. Il les estima dignes, autant que l'hom-

(1) Fouard, *Vie de Jésus-Christ*, II, p. 43.
(2) Luc X, 38.

me, de s'élever, surtout par le cœur, à la compréhension de sa sainteté et aux sublimités de ses renoncements. Il les sait capables de le suivre sur les sommets où il montait.

Voyez cette poignée de vaillantes qui bravent la soldatesque et qui, sans peur, l'accompagnent en son épreuve dernière. Voici le groupe que l'Evangéliste ne nomme pas et qui marche derrière les soldats. Elles connaissent son innocence et la consternation se lit sur leurs visages. Voici un autre groupe. En bordure du sentier où s'avance le criminel « elles pleurent et se lamentent » (1). Jésus les entend et lève la tête. Pour les consoler il leur demande d'oublier sa misère et de ne songer qu'aux malheurs réservés à leur commune patrie. Au pied de la croix toutes se pressent. Elles sont là, debout, figées par la douleur. C'est Marie, la mère de Jésus, menant le chœur des affligées ; c'est la sœur de Marie, la femme de Cléophas, tante du supplicié ; c'est Marie-Madeleine, la réhabilitée, qui contemple d'un regard angoissé Celui qu'elle aime et qui a lavé ses souillures (2). Toutes souffrent avec l'innocent, et montent sur les cimes où son sacrifice l'exalte. Quand, torturé en son corps et en son âme, Jésus cherche des visages amis, il rencontre peu de visages d'hommes, car la plupart ont fui ; enfin, lorsque la mort a

(1) Luc XXIII, 27.
(2) Luc XXIV, 10.

incliné sa tête divine, ce sont ces tendres créatures qui s'empressent autour du cadavre que l'on détache de la croix. Elles le contemplent en gémissant, et les plus audacieuses, après la Vierge Mère, le couvrent de larmes et de baisers. Avec un affectueux respect, elles l'enveloppent de suaires et l'accompagnent en son tombeau au flanc de la colline.

Là « assises en face du sépulcre, Marie-Madeleine, Marie, mère de Joseph et celles qui étaient venues de Galilée avec Jésus, le considèrent et se rendent compte de la manière dont le corps y est déposé. « S'en étant retournées, elles préparèrent des aromates et des parfums » (1). Le Sabbat passé dans la pensée du cher mort, elles se lèvent à l'aube du jour suivant, et viennent l'une après l'autre, les mains chargées de parfums et le cœur de tendresses. Elles trouvent renversée la pierre qui fermait l'entrée du sépulcre... le corps de Jésus n'y est pas !... « Consternées » (2) elles se perdent en conjectures. Un ange les rassure en leur rappelant qu'il disait, en Galilée : « Il faut que le fils de l'homme soit livré entre les mains des pécheurs, qu'il soit crucifié et que le troisième jour il ressuscite » (3).

On sait la méprise de Marie-Madeleine, sa joie débordante quand elle reconnaît le Maître sous

(1) Luc XXIII, 55.
(2) Luc XXIV, 4.
(3) Luc XXIV, 7.

l'habit du jardinier. Quelle fidélité et quelle délicatesse d'attachement du cœur féminin révèle cette scène! Jésus se cache pour jouir de la déconvenue de Madeleine et se laisser deviner par elle. Il n'ignore pas de quelles intuitions est capable une affection profonde. Entendant ses paroles désolées : « Seigneur, si c'est toi qui l'as emporté, dis-moi où tu l'as mis et je l'emporterai! ». Il répond simplement : « Marie ». L'intonation et le regard, révélaient un monde connu de l'un et de l'autre. Ils vibraient harmonieusement. Ne se possédant plus, tendre et respectueuse, Madeleine se jette à ses pieds.

Jésus voulut aussi récompenser le zèle, la compassion, la sollicitude des autres saintes femmes.

« Pendant qu'elles retournaient à Jérusalem pour annoncer aux disciples que le Maître était ressuscité, Il vient à leur rencontre et leur dit : « Je vous salue ! » Elles, s'approchant de Lui, lui saisirent les pieds et se prosternèrent. Jésus leur déclara alors : « N'ayez pas peur ; allez dire à mes frères qu'ils se rendent en Galilée, c'est là qu'ils me verront » (1).

Le jour où il monta à la droite de son Père, toutes les associées à son existence mortelle, devaient être présentes, attristées, mais non sans espérance. Elles pouvaient descendre du mont des oliviers. En les quittant, le Christ leur laissait une dignité

(1) Math. XXVIII, 9.

recouvrée et une mission. Dans la rédemption et l'ascension de l'humanité, elles auront leur rôle, donc aussi leurs droits.

Le paganisme livrait la femme aux caprices de l'homme. Le judaïsme en faisait parfois autant car en faveur de l'homme seul, il avait institué la répudiation. Indulgent à ses propres faiblesses, celui-ci décrétait, dans ses lois, que les faiblesses de sa compagne ne méritaient aucune pitié. Le Christ, proclamant en face des juifs et des païens, l'indissolubilité matrimoniale, quand il dit : « Quiconque renvoie sa femme et en prend une autre est lui-même adultère » (1) élève les épouses au niveau des époux. Les admettant aux mêmes obligations, il leur reconnaît les mêmes droits. Si les maris peuvent exiger d'elles une affection constante, indéfectible, elles peuvent, elles aussi, l'exiger d'eux (2).

(1) Luc XVI, 18.

(2) « Ce n'est pas par un adoucissement insensible que les lois romaines sont arrivées à améliorer ainsi le sort de la femme, dit M. Laboulaye ; leurs principes ne renferment pas de pareilles conséquences. Ce fut par un renversement de la législation que les idées chrétiennes se firent jour et assurèrent à la mère une juste prépondérance. Cette révolution légale, qui date de Constantin, fut la consécration de la grande révolution légale qui avait commencé trois siècles plus tôt. C'est ce que ne veulent pas comprendre ceux qui accusent Constantin et Justinien d'avoir bouleversé la jurisprudence romaine. Eh ! oui, sans doute, ils bouleversèrent toute cette antiquité païenne, mais pour remplacer la dureté de ses anciens principes par la douceur des principes chrétiens. C'est ce qui explique la persistance des lois romaines

Ils sont sur un même plan, qui est le plan de la famille. Leurs mains unies au-dessus des petits êtres qui sont leur sang et leur figure, ni l'un ni l'autre ne peut prétendre à les désunir. Ainsi le mariage, défini par Jésus, réhabilite la femme dans ses prérogatives de mère et d'épouse.

N'est-ce pas le mépris de toute l'antiquité envers le sexe plus faible qui amena les juifs à décréter que la femme surprise en adultère serait lapidée ? Leurs lois se taisaient sur ce péché commis par l'homme, comme s'il était en dehors et au-dessus d'elles. Il appartenait au divin redresseur, de remettre tout dans l'ordre, et de détruire cette criante inégalité. J'ai dit ailleurs, en quels termes d'ironie cinglante il le fit (1).

Chez le Pharisien, Jésus relève la courtisane qui oint ses pieds de larmes et de parfums et fixant son hôte il pénètre ses pensées et sa morgue. « Si cet homme était prophète », se disait ce pharisien, « il la connaîtrait et saurait qui est celle qui le touche... une femme de mauvaise vie » (2). Pour abattre cet orgueil et cette hypocrisie avec

jusqu'à nos jours. Ces lois restées, ce ne sont pas les lois de la République, ce sont les lois des empereurs chrétiens, c'est la morale chrétienne réalisée dans les institutions. Tout ce qui était la Rome païenne a péri ou s'est desséché peu à peu, les seules branches vivantes nous sont venues du christianisme et celles-là dureront autant que cette divine religion. » (Cité par Guillaume, S. J., *L'Evangile étudié au point de vue social*, p. 108.)

(1) *Enseignement social de Jésus*, T. I., p. 98.

(2) Luc VII, 39.

l'orgueil et l'hypocrisie de ses semblables, pour en finir avec l'injustice des surhommes autorisant les inconduites de leur sexe, et condamnant les moindres chutes de l'autre, Jésus se tourna vers la femme et « il savait de quelle espèce elle était ! » Le sourire aux lèvres, hardi et heureux de protéger et de venger une opprimée : « Tu la vois », dit-il à Simon, « lorsque je suis entré dans ta maison, tu ne m'as pas donné d'eau pour les pieds, tandis qu'elle les a essuyés de ses cheveux. Tu ne m'as pas donné de baiser, tandis qu'elle, depuis que je suis entré, n'a cessé de m'embrasser les pieds (1). » Tu as négligé ces devoirs de l'amitié et de l'hospitalité ; elle, qui n'y était pas tenue, me les a rendus. Ne la méprise donc pas. Plus simple, plus droite que toi, elle ne couvre pas ses fautes du manteau de l'innocence et de la justice. Elle s'attache à moi par le repentir et l'amour. Quoi que tu en penses, ainsi que tes pareils, elle peut se réhabiliter devant Dieu et devant les hommes, en rentrant dans le droit chemin. Après avoir été souvent la cause de ses chutes, vous la livrez au mépris public. Elle n'en est pas moins à mes yeux et aux yeux de qui est raisonnable, plus juste et plus sainte, après son repentir, que vous, sépulcres aux pierres blanchies qui cachent ossements et pourritures. Je lui dis donc : « Tes péchés sont pardonnés ».

(1) Luc VII, 44-46.

Ces paroles s'éclairent par celles-ci : « Le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu » (1). Chercher sans trêve ni lassitude, car ce qui était perdu aux yeux des superficiels et des hypocrites, a toujours le droit d'être trouvé, sauvé, restauré devant Dieu. Ainsi « des courtisanes précèdent, au ciel, beaucoup de pharisiens ».

La femme peut donc prétendre à la même justice que l'homme ; son intelligence, son cœur et son corps n'étant pas d'ordre inférieur, n'ont pas des droits différents. Assis sur la margelle du puits de Sichem, après une marche fatigante, Jésus demande à une Samaritaine d'étancher sa soif. Il parle à une créature vivant mal, à une schismatique de la race maudite et méprisée. La Samaritaine n'en revient pas : « Comment, vous, un juif », qui devez me regarder de si haut « vous me demandez à boire, à moi, femme de Samarie ! » (2). L'étonnement des disciples n'est pas moindre en les voyant converser (3). Jésus ne s'entretient pas de banalités, mais de profonds mystères : de l'eau mystérieuse qu'il peut donner et qui, chez celui qui la reçoit, devient une source jaillissante vers la vie éternelle. Cette eau fertilisante, c'est sa doctrine et sa grâce qui transforment les hommes en enfants de Dieu, en fils

(1) Luc XIX, 10.
(2) Jean IV, 5.
(3) Jean IV, 27.

d'éternité. Il passe ensuite à l'adoration spirituelle, la seule vraie, qui n'a pas lieu nécessairement sur le Garizim ou à Jérusalem, mais partout où il y a un esprit pour entrevoir le souverain Bien et un cœur pour l'aimer : « Tels sont, en effet, ceux que le Père cherche pour ses adorateurs » (1). Brûler de l'encens, égorger des victimes, incliner la tête ne sont rien pour le Père, quand le cœur ne brûle pas intérieurement ; quand le sang de l'âme ne coule pas ; quand la volonté reste revêche ; quand, avec le corps, on ne prosterne pas l'esprit.

Les femmes ont droit au royaume, elles peuvent y obtenir les meilleures places. Quand la païenne de Tyr vient le trouver et que, rebutée dans sa demande, elle fait la belle réponse que nous savons, Jésus ne maîtrise pas son admiration : « Ta foi est grande ! » (2) s'écrie-t-il. — Cette foi rappelle celle de l'officier, païen lui aussi, qui implora en faveur de son serviteur et qui fit dire au Maître : « En vérité, je n'ai pas trouvé une si grande foi en Israël » (3). Mais le beau rôle reste encore à la femme. C'est sur les instances des anciens du peuple, qui vantent la piété de l'officier, que Jésus se rend auprès de lui. Tout concourt donc à raffermir la confiance du soldat en la guérison. Tout semble, au contraire devoir

(1) Jean IV, 24.
(2) Luc XV, 28.
(3) Mathieu VIII, 10.

ébranler celle de la Chananéenne. Fille de la gentilité, elle n'a aucun introducteur auprès du thaumaturge. Les disciples compromettent encore sa prière en demandant à leur Maître de les débarrasser d'elle. — Après un silence peu encourageant et deux refus catégoriques, elle croit encore à la guérison de sa fille. N'est-il pas vrai que « grande est sa foi » ?

Ayant l'intuition de cette foi des femmes en sa puissance, il découvre leurs désirs avant d'être formulés. Il soulage celle dont le sang coulait au moment où elle le frôlait : « Qui m'a touché ? » dit-il. Pierre et ses compagnons lui répondirent : « Maître, vous le voyez, la foule vous presse et vous serre, et vous dites : qui m'a touché ? » (1).

Pierre n'y entendait rien. Jésus ne demandait pas qui l'avait touché matériellement, mais qui l'avait touché de ses désirs, car il avait senti en lui un effluve : « Quelqu'un m'a touché, car j'ai senti qu'une force était sortie de moi ». J'ai compris les désirs que cette âme me transmettait par l'attouchement de mes habits, désirs nés d'une foi débordante. Et il regardait autour de lui, puis il fixait les yeux sur la femme. Il avait vu clair. Son embarras et sa joie la trahissaient. Découverte, sentant le regard du Maître posé sur elle, ne pouvant se dérober, craintive et tremblante, sachant ce qui lui est arrivé, elle se jette à ses pieds

(1) Mathieu IX, 18-34 ; Marc V, 21-41 ; Luc VIII, 45-56.

et déclare, devant tout le monde, pourquoi elle l'a touché et comment à l'instant même elle a été guérie. « Aie confiance, ma fille, lui dit Jésus, ta foi t'a sauvée. Va en paix et sois guérie, à jamais, de ton infirmité. »

Quel respect et quelle admiration pour la foi de cette femme ! En elle, Jésus voit cette théorie de croyantes qui, mieux que les hommes, lui soumettront leurs âmes. Silencieuses et muettes, elles toucheront son cœur, et recevront des grâces insignes de charité et de pureté.

La résurrection de Lazare, son ami, est accordée à deux femmes, Marthe et Marie : « Seigneur, disent-elles ensemble, si tu avais été ici, notre frère ne serait pas mort ! » (1). Elles ont pleine confiance ; leurs prières et leurs larmes le fléchissent, et à son geste de commandement, le mort sort du tombeau.

« On peut objecter, dit un écrivain américain, que jamais Jésus n'attaqua expressément les coutumes sociales qui obligent les femmes à l'infamie, ce conventionnalisme qui, durant des siècles, la fit politiquement et légalement inférieure à l'homme ; en un mot, que jamais il ne se posa en champion des droits des femmes. Mais il n'attaqua pas davantage d'autres péchés et injustices sociales. Il n'était pas nécessaire, com-

(1) JEAN XI, 22.

me le temps l'a prouvé, qu'il le fît. Le genre contient l'espèce ; et si les hommes en viennent une fois à s'incorporer les principes sociaux qu'il a annoncés, les formes spéciales du mal disparaîtront nécessairement. Heureusement pour le monde, Celui qui prit en main la cause de la fille publique, ne fut pas le statisticien de la prostitution, bien moins encore son apologiste dissimulé. Il fut son plus mortel ennemi. Demander que l'ami de Madeleine et le panégyriste de la mère païenne et de la veuve si sacrifiées, prêche le suffrage des femmes, ou se plaindre que celui dont la vie était un argument, toujours palpable, pour l'égalité et la fraternité parmi les hommes et les femmes, ne revise pas l'Ancien Testament jusqu'à ce qu'il s'accorde avec les conceptions chrétiennes d'aujourd'hui, c'est demander une chose aussi sotte qu'impossible (1). »

(1) Shailer Mathews, *The social teaching of Jesus*, p. 100-101.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION v

PREMIÈRE PARTIE

Les droits de Dieu et la Justice divine

I. — LES DROITS DE DIEU..... 2
II. — LA JUSTICE DE DIEU..... 9
III. — QU'EST-CE QU'UN JUSTE ?..... 16
IV. — JOSEPH OU LE JUSTE SELON L'ÉVANGILE.. 25

DEUXIÈME PARTIE

Les droits de l'homme et la Justice individuelle

I. — LA NOTION DE DIGNITÉ HUMAINE D'APRÈS L'ANCIEN ET LE NOUVEAU TESTAMENT... 45
II. — L'HOMME A DES DROITS EXIGEANT LE RESPECT 91
1. La loi et les droits de l'homme..... 92
2. Les attitudes en face des attentats contre les Droits individuels d'après l'Evangile 107
III. — LES DROITS DE LA FEMME OU LE FÉMINISME DE L'ÉVANGILE 128

NIORT. — IMP. SAINT-DENIS

23157

261.2
L 968 LUGAN, A.

AUTHOR

La Grande Loi Sociale de la Justice Viv

TITLE

DATE DUE	BORROWER'S NAME
	Kornel OCI 26

STORAGE - CBPL

23157